

RAPPORT ANNUEL

2011

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	5
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011	55
COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2011	131
ATTESTATION DU RESPONSABLE	179

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES	8
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	8
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	8
1.3. BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE	11
1.4. TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES 2012	11
1.5. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX	12
1.6. EVOLUTION RECENTE DU CAPITAL	13
1.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES	14
2. FACTEURS DE RISQUES	16
2.1. RISQUE DE CREDIT	17
2.1.1. Objectifs et politique	17
2.1.2. Gestion du risque de crédit	18
2.1.3. Dispositif de surveillance	19
2.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit	21
2.1.5. Exposition	22
2.2. RISQUE DE MARCHE	26
2.2.1. Objectifs et politique	26
2.2.2. Gestion du risque	26
2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché	27
2.2.4. Exposition au risque	27
2.3. RISQUE DE GESTION DE BILAN	28
2.3.1. Risque de liquidité et de financement	28
2.3.2. Risque de taux d'intérêt global	30
2.3.3. Politique de couverture	31
2.4. RISQUES OPERATIONNELS	32
2.4.1. Objectifs et politique	32
2.4.2. Gestion du risque	32
2.4.3. Exposition	33
2.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels	33
2.5. RISQUES JURIDIQUES	33
2.6. RISQUE DE NON CONFORMITE	34
3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	36
3.1. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	36
3.1.1. Conseil d'administration	36
3.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué	37
3.2. LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	39
3.3. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	41
4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	42
4.1. RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES	42
4.1.1. Protection de la clientèle	42
4.1.2. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	42
4.1.3. Prévention de la fraude interne et externe	43
4.2. INFORMATIONS SOCIALES	43
4.2.1. Evolution de l'effectif	43
4.2.2. Organisation du travail	45
4.2.3. Rémunération	46
4.2.4. Responsabilité sociale	47
4.3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	49
4.3.1. Relations avec les fournisseurs	49

4.3.2.	Relations avec les clients	49
4.3.3.	Marchés	49
4.3.4.	Ecosystèmes	50
4.3.5.	Transports	50
4.3.6.	Energie	51
4.3.7.	Ressources	51

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

1.1. Environnement économique et financier

En première partie d'année, l'économie mondiale a fait face à une série de chocs (soulèvement populaire dans le monde arabe, catastrophes en chaîne au Japon) générant un renchérissement du prix du pétrole dans le premier cas et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement en composants et pièces détachées dans le second cas.

Conséquence de ces chocs adverses, la croissance américaine a connu un passage à vide au premier semestre au point de ranimer les craintes d'un retour en récession. A l'inverse, la croissance en Europe a fait preuve de résilience tout en restant très hétérogène entre un centre bien portant et une périphérie en pleine cure d'ajustement.

Le feuilleton de la crise des dettes souveraines a connu de nombreux rebondissements au cours de l'année avec une intensification de la crise en novembre, immédiatement transmise aux banques, via un assèchement des financements de marché qui a fait craindre un ajustement brutal des bilans des institutions financières, fait de cessions forcées d'actifs et de resserrement de l'offre de prêts.

La BCE a réagi en ouvrant à fond les vannes de la liquidité. Elle a également consenti une nouvelle baisse de taux, lequel a retrouvé son plancher historique de 1 %. En abreuvant coûte que coûte les banques en liquidité quasi-gratuite, la BCE joue ainsi son rôle de prêteur en dernier ressort pour faire en sorte que l'assainissement nécessaire des bilans bancaires se fasse de la manière la plus ordonnée possible, sans trop endommager la croissance. L'ensemble des mesures a permis d'apaiser les tensions sur les marchés de dette. En revanche, la croissance n'a pas été épargnée avec un recul de l'activité en fin d'année en zone euro (-0,3 % au quatrième trimestre par rapport au troisième, soit -1,2 % en rythme annualisé).

1.2. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire	3 742	3 866
Résultat brut d'exploitation	1 211	1 256
Résultat d'exploitation	924	892
Résultat net consolidé	632	586
Résultat net part du groupe	579	533

Le résultat net part du groupe LCL s'établit à 579 M€, en progression de 8,6 % sur le niveau de l'année précédente.

Le résultat d'exploitation, continue à se renforcer à 924 M€ grâce à une gestion toujours rigoureuse des frais généraux, en recul de 3 %, et à une nette amélioration du coût du risque qui permettent de compenser le recul du PNB de 3,2 %.

Le résultat net consolidé 2011 de LCL se répartit par secteur d'activité (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	3 822	-7	-30	-43	3 742
Charges d'exploitation	-2 497			-34	-2 531
Résultat brut d'exploitation	1 325	-7	-30	-77	1 211
Coût du risque	-287			0	-287
Résultat d'exploitation	1 038	-7	-30	-77	924
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	1 039	-7	-30	-77	925
Impôts sur les bénéfices	-329	2	10	24	-293
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	710	-5	-20	-53	632
Intérêts minoritaires				53	53
RESULTAT NET PART DU GROUPE	710	-5	-20	-106	579

Le résultat net consolidé 2010 de LCL se répartit (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	3 945	-9	-40	-30	3 866
Charges d'exploitation	-2 575			-35	-2 610
Résultat brut d'exploitation	1 370	-9	-40	-65	1 256
Coût du risque	-359			-5	-364
Résultat d'exploitation	1 011	-9	-40	-70	892
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2			2	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	1 009	-9	-40	-68	892
Impôts sur les bénéfices	-303	3	12	-18	-306
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	706	-6	-28	-86	586
Intérêts minoritaires				53	53
RESULTAT NET PART DU GROUPE	706	-6	-28	-139	533

Résultats de la banque de proximité

LCL a confirmé en 2011 son rôle dans le financement de l'économie française ainsi que l'illustre la progression en un an de 6,9 % des encours de crédits qui atteignent 87,8 milliards d'euros à fin 2011. Cette évolution est portée notamment par la hausse des crédits à l'habitat (+ 11,7 % des encours entre décembre 2010 et décembre 2011), mais aussi par les crédits aux entreprises et professionnels dont la production progresse de 27,8 % sur la même période.

L'année 2011 est également marquée par le maintien d'un rythme de collecte soutenu (+ 2,6 % sur un an) sur une base d'offre élargie. La croissance a porté sur la collecte bilan dont la hausse s'élève à + 16,7 % sur l'année pour atteindre un encours de plus de 76 milliards d'euros à fin décembre. Hormis les encours d'épargne-logement qui reculent de 1,9 % entre décembre 2010 et décembre 2011, l'ensemble des classes de collecte bilan est en progression sur l'année de façon significative. L'encours de dépôts à vue augmente ainsi de 12,5 % en un an, l'encours de livrets de 12,2 % et celui des comptes à terme et plans épargne populaire de 44,1 %. La collecte de ressources hors bilan est négativement impactée en 2011 par les conditions conjoncturelles et de marché. Elle baisse de 8,6 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011, baisse attribuable tant à la collecte titres qu'aux OPCVM. Les encours d'assurance-vie sont quant à eux stables à 48,6 milliards d'euros (+ 0,2 %). LCL a d'autre part lancé avec succès plusieurs émissions obligataires à compter du deuxième trimestre 2011, qui ont permis de collecter un total de 1,7 milliard d'euros au cours de l'année.

Sous l'effet conjugué de l'évolution des crédits et des ressources, le ratio crédit/collecte de LCL s'améliore de 7,5 points sur l'année : il passe de 122,8 % fin 2010 à 115,3 % fin 2011.

LCL a également maintenu une bonne activité commerciale tout au long de l'année. Sur le marché des particuliers et des professionnels, la production de contrats d'assurance MRH, automobile et santé a progressé de plus de 12 % en un an, notamment grâce au succès du contrat LCL Auto ; la production sur les autres segments de l'assurance augmente de 14,3 % sur la même période, avec une accélération au cours du dernier trimestre. La production en équipement de cartes a augmenté de 9,7 % en 2011, principalement axée sur les cartes haut de gamme dont l'encours progresse trois fois plus vite que celui des autres cartes. Le nombre de clients actifs sur ce segment continue également d'évoluer favorablement en 2011 : il progresse de près de 2,0 % sur les particuliers et de 2,4 % sur les professionnels. La base de clientèle entreprises augmente, quant à elle, de 2,3 % en douze mois.

Toujours pionnier et innovateur, LCL a également lancé en 2011 le plan Centricité Clients 2013, avec le Droit de changer d'avis et le Contrat de Reconnaissance, mais aussi les offres Kwixo dans le domaine des moyens de paiement, LCL à la Carte pour les étudiants et le compte à taux progressif Pro destiné aux professionnels.

Le **produit net bancaire** de l'année 2011 s'inscrit en légère baisse, de 1,5 % en un an à méthode constante. La marge d'intérêt est pénalisée sur la deuxième moitié de l'année par le rehaussement du coût de la collecte de bilan qui est en forte hausse et accuse une baisse de 1,9 % en un an. Parallèlement, en sus du reclassement des charges liées aux moyens de paiement vers le produit net bancaire depuis le dernier trimestre de 2010, les revenus de commissions ralentissent : ils affichent une baisse de 1,1 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011, en raison notamment de la baisse de l'activité de gestion mobilière et de la réduction de la commission interchange de paiement depuis le 1^{er} octobre 2011.

Les **charges d'exploitation** sont maîtrisées : elles sont en baisse de 0,6 % en un an en tenant compte du reclassement en 2010 des commissions liées aux moyens de paiement des charges vers le produit net bancaire. Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 65,3 % à fin 2011.

Le coût du risque est en recul de 20,2 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011 malgré une remontée en fin d'exercice. Alors que les engagements s'inscrivent en nette hausse sur l'année, le poids du coût du risque sur les encours s'établit à 31 points de base à fin décembre 2011 à comparer à 33 points sur l'année 2010. Le taux de créances douteuses et litigieuses a également évolué favorablement : il s'établit à 2,5 % à fin décembre 2011 à comparer à 2,6 % à fin décembre 2010. Le taux de couverture atteint quant à lui 75,5 % et ce y compris les provisions collectives, en amélioration de 2 points sur la même période.

Au total, le **résultat net** de la banque de proximité s'établit à 710 millions d'euros pour l'exercice 2011 (+ 0,6 % par rapport à 2010).

1.3. Bilan consolidé simplifié

Actif		<i>(en millions d'euros)</i>	Passif	
31/12/2011	31/12/2010		31/12/2011	31/12/2010
19 506	16 587	Opérations de trésorerie et interbancaires	18 111	12 309
98	70	Actifs / Passif financiers à la juste valeur par résultat	78	49
4 933	2 790	Instruments dérivés de couverture	6 807	3 756
1 921	1 949	Actifs financiers disponibles à la vente		
88 272	81 888	Opérations avec la clientèle	75 204	66 974
		Placement des entreprises d'assurances		
8 067	5 604	Valeurs immobilisées et divers		
		Provisions techniques des entreprises d'assurances		
		Dettes représentées par un titre	13 082	15 986
		Provisions et divers	3 290	3 552
		Dettes subordonnées	676	765
		Fonds propres	5 549	5 497
122 797	108 888	TOTAL	122 797	108 888

Au 31 décembre 2011 le total du bilan du groupe s'élève à 123 milliards d'euros contre 109 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Les fonds propres du groupe avant distribution (y compris intérêts minoritaires) s'établissent à 5,5 milliards d'euros.

Au cours de l'exercice 2011, LCL n'a pas pris de participation significative dans une société de droit français.

1.4. Tendances récentes et perspectives 2012

La croissance va rester un des thèmes dominants en 2012. La zone euro ne va pas échapper à la récession (-0,3 % en 2012), avec deux trimestres consécutifs de croissance négative au tournant de l'année. Ce recul de l'activité devrait être d'ampleur et de durée limitées, loin des ordres de grandeur connus en 2009, suivi d'une reprise en pente douce en deuxième partie d'année.

L'édifice Europe se consolide pas à pas avec une stratégie de sortie de crise qui combine de l'austérité pour réduire déficits et dettes, des soutiens financiers pour rendre ces ajustements plus supportables et des réformes de structure pour faire renaître des espoirs de croissance. C'est un processus d'ajustement qui s'inscrit dans la durée, un horizon de temps difficilement acceptable par les marchés et donc source de tensions sporadiques, lesquelles pourraient ressurgir au cours de l'année.

La Grèce reste de ce point de vue un sujet d'inquiétudes, le Portugal s'enfoncé également dans une trappe à austérité, et l'Italie ou l'Espagne sont, de par leur taille, une menace systémique bien plus grande. L'année 2012 s'annonce comme une année charnière, avec des économies qui replongent en récession (croissance à -1,4 % et -1,7 % respectivement pour l'Italie et l'Espagne en 2012), mais des réformes de structure qui posent les jalons d'une croissance plus solide à moyen terme. La croissance française est également attendue en net freinage (0,2 % en 2012). Seule l'Allemagne devrait échapper à la récession, sans toutefois pouvoir jouer un rôle de locomotive pour la zone euro, avec un ralentissement marqué de l'activité (0,6 % en 2012, contre 3 % en 2011).

Face à une conjoncture dégradée et des signes de modération de l'inflation, la BCE pourrait assouplir davantage sa politique avec deux nouvelles baisses de taux d'ici le mois de novembre.

En 2012, LCL poursuivra son engagement vis-à-vis de ses clients à travers son offre commerciale et l'accent mis sur la qualité de l'accueil client qu'il soit physique ou téléphonique. La démarche Bienvenue, la mise en place de l'e-mail sécurisé et du nouveau site sur Internet, ainsi que l'attention portée à la qualité de l'accueil téléphonique en témoignent.

Il n'y a pas d'évènement important postérieur à la clôture de l'exercice 2011 à signaler.

1.5. Informations sur les comptes sociaux

Résultats des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2011	2010	2009	2008	2007
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 857 783	1 846 714 837
Nombre d'actions ordinaires existantes	356 507 037	356 507 037	356 507 037	356 506 537	356 286 029
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT (1)	6 018 349 402	5 591 549 614	5 785 468 716	6 574 256 675	6 412 138 024
Résultats avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 175 865 428	1 258 733 433	1 172 913 219	896 210 984	925 323 670
Impôts sur les bénéfices	-225 599 063	-158 216 273	-197 541 156	-127 445 526	-211 824 550
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	623 674 933	671 178 444	459 130 570	518 442 311	4 880 462
Résultat distribué	549 020 837	506 239 993	456 329 007	518 328 017	4 698 025
Réserves distribuées	0	0	0	2 171 527	41 619 159
III - RESULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT					
Résultats après impôts et avant dotations aux amortissements et provisions	2,67	3,09	2,74	2,16	2,00
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,75	1,88	1,29	1,45	0,01
Dividende attribué à chaque action et certificat d'investissement	1,54	1,42	1,28	1,46	0,13
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés payés pendant l'exercice en UTP	20 031	20 372	21 590	22 438	23 426
<i>Effectif moyen payé du CL Métropole en UTP</i>	<i>20 031</i>	<i>20 372</i>	<i>21 590</i>	<i>22 438</i>	<i>23 426</i>
Montant de la masse salariale de l'exercice	839 489 006	944 177 312	923 243 185	976 881 201	1 010 703 272
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales)	351 886 083	361 510 981	381 502 203	368 967 052	404 130 123

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation.

Délais de paiement fournisseurs

<i>(en millions d'euros)</i>	< 30 J	30 à 45 J	45 à 60 J	Dettes échues	Total
montant de la dette	19	6	2	4	31

1.6. Evolution récente du capital

	Nombre d'actions	Montant (€)
31-déc-09	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-10	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-11	356 507 037	1 847 860 375

Délégations en matière d'augmentation de capital

Assemblée générale	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation en 2011
AG mixte du 6 mai 2009 12ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ;</p> <p>- à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.</p> <p>- en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 6/7/2011).</p>	néant
AG mixte du 3 mai 2011 14ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ;</p> <p>- à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.</p> <p>- en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 3/7/2013).</p>	néant

1.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

Les établissements de crédit sont assujettis aux ratios de solvabilité et de grands risques sur base individuelle, ou, le cas échéant, sous consolidée. Le périmètre de surveillance prudentielle de LCL inclut toutes les filiales du périmètre de consolidation comptable de LCL. La liste des sociétés consolidées est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés en partie 2 de ce rapport (note 12).

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, Banque Thémis et Interfimo, filiales françaises régulées du groupe LCL, sont exonérées de surveillance prudentielle sur base individuelle, LCL ayant, en 2007, adressé à cet effet à la Commission bancaire une déclaration stipulant qu'il apporte à ces filiales son soutien assurant leur solvabilité et liquidités globales.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française les directives européennes 2006-48-CE et 2006-49 CE (CRD, Capital Requirements Directive). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Ces exigences sont destinées à couvrir la somme des risques pondérés relatifs aux risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Conformément à ces dispositions, LCL a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la directive européenne CRD.

Le régulateur avait défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007,
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008,
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Ces niveaux planchers ont été reconduits par les autorités de tutelle jusqu'à fin 2011.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Les fonds propres de LCL se répartissent en deux catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées.

Conformément à la réglementation, les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit et aux prêts subordonnés accordés à ces mêmes établissements viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent sur les montants du Tier 1 et du Tier 2.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base après déductions (A)	4 332	4 366
Capital	1 848	1 848
Réserves	2 260	2 261
Preferred shares incluses dans les fonds propres de base	702	701
Déductions s'imputant sur les fonds propres de base	-478	-443
Fonds propres complémentaires après déductions (B)	310	539
Fonds propres complémentaires	674	845
Déductions s'imputant sur les fonds propres complémentaires	-364	-306
Fonds propres prudentiels (C = A + B)	4 642	4 905
Emplois pondérés après application du floor réglementaire	49 864	47 021
Emplois pondérés incluant l'exigence additionnelle au titre de l'annexe G art.391 pour calcul du Tier 1 (D)	49 008	46 976
Emplois pondérés incluant l'exigence additionnelle au titre de l'annexe G art.391 pour calcul du ratio global (E)	48 152	48 448
Ratio de solvabilité Tier 1 (A/D)	8,84%	9,29%
Ratio de solvabilité global (C/E)	9,64%	10,12%

Au 31/12/2011 comme au 31/12/2010, LCL a répondu aux exigences de la réglementation qui impose les minima suivants : 4 % pour le ratio Tier 1 et 8 % pour le ratio global.

LCL est filiale de Crédit Agricole S.A. qui présente une information complète au titre du pilier 3 de la réforme Bâle II.

2. FACTEURS DE RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font partie intégrante des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels LCL est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de LCL,
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition de LCL à des procédures civiles ou pénales,
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières (dont lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme).

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques inhérente à l'exercice des activités bancaires est au cœur du dispositif de contrôle interne de LCL, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

LCL met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Direction des risques et contrôles permanents (DRCP) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de LCL. A ce titre, la DRCP assure la supervision de la « filière risques ». Elle est indépendante des métiers et rapporte fonctionnellement à la Direction générale de LCL et hiérarchiquement à la Direction des risques groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. Elle supervise également les unités en charge du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de la sécurité de l'information.

L'organisation de la DRCP LCL s'intègre dans la ligne métier RCP de Crédit Agricole S.A.. Ainsi, LCL se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la DRCP reporte régulièrement ses grands risques à la DRG de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des risques de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que ses stratégies de risques. La gestion du risque de taux d'intérêt global de LCL a été déléguée à Crédit Agricole S.A., qui le gère dans le respect des limites et selon les orientations de gestion décidées par le Comité ALM de LCL.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leurs activités, la DRCP a pour mission de garantir que les risques auxquels LCL est exposé sont conformes aux stratégies des risques définies par les métiers (limites globales et individuelles, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la banque.

La DRCP assure notamment les missions suivantes :

- elle définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- elle contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,

- elle fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- elle assure le recensement, l'analyse et le reporting des risques via des outils dédiés.

Au-delà, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur trois lignes hiérarchiquement indépendantes : outre la Direction des risques et contrôles permanents, en charge de la filière risques, la Direction de la conformité et le Contrôle périodique (Inspection générale) viennent compléter le dispositif. Celui-ci est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, émis dans le cadre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que dans le rapport de contrôle interne communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Gouvernance

Des comités risques, présidés par le Directeur général, couvrent l'ensemble des risques de LCL.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée à l'occasion des différents comités des risques (dont engagements et risques sensibles, ALM et trésorerie, placement), qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration.

Le dispositif de contrôle interne est examiné par le Comité exécutif, notamment lors du Comité exécutif Risques et lors du Comité de contrôle interne faïtier.

Le Comité d'audit (Comité des risques et des comptes) et le Conseil d'administration sont régulièrement tenus informés de l'exposition aux risques de LCL, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration, dont l'organisation et les travaux sont traités dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil précité.

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

2.1.1. Objectifs et politique

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par des stratégies des risques visant à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier inscrit son activité : secteur visé (ou exclu), type de contrepartie, nature et durée des transactions, produits autorisés, catégories ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel ou global, critères de diversification.

Les contreparties ou groupe de contreparties font l'objet de limites ou autorisations destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises).

L'application de la stratégie des risques s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

La stratégie des risques de crédit de LCL a été actualisée en 2011 par les métiers, avec l'appui de la DRCP, dans la continuité de la stratégie des risques 2008/2010 et en intégrant les objectifs stratégiques du projet d'entreprise moyen terme. Cette stratégie a été validée par le Comité des risques du Groupe en avril 2011, puis présentée au Comité des risques et des comptes en juillet 2011 et soumise à l'approbation du Conseil d'administration de LCL en

août 2011. Pour tenir compte du contexte économique, la révision de la stratégie des risques est programmée au premier semestre 2012.

2.1.2. Gestion du risque de crédit

2.1.2.1. Principes généraux de prise de risque

LCL a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, ainsi que le passage des provisions et les modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble de LCL. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions. Des comités assurent l'adaptation de la politique d'octroi à l'évolution de la stratégie des risques sur les différents marchés.

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. LCL dispose d'une méthode d'analyse de la rentabilité de ses opérations de crédit aux professionnels et entreprises, qui permet de calculer une rentabilité prévisionnelle et ex-post. Un projet visant l'amélioration de l'allocation de capital en fonction de la rentabilité des opérations de crédit a été lancé en 2011.

L'organisation globale de l'octroi de crédit se caractérise par :

- sur le marché des entreprises : un processus d'octroi reposant sur un système expert d'aide à la décision permettant au réseau de statuer selon le chiffre d'affaires de la société concernée ainsi que sur des lignes métiers engagements indépendantes des lignes métiers commerciales, permettant un double regard objectif. Les délégations du réseau commercial sont pilotées par le système expert et dépendent de la note de signature, du type de crédit sollicité et du montant d'engagement.
- sur le marché des particuliers et des professionnels : les décisions et les délégations sont guidées par des scores et systèmes experts pour les principaux produits (immobilier, crédit à la consommation et découvert). Les opérations qui sortent des délégations des conseillers sont décidées par la ligne métier Engagements. Les délégations dépendent du type de crédit, du montant sollicité et des engagements déjà en place. Une plateforme centralisée est chargée des décisions qui sortent de la délégation locale.

Au niveau de la politique d'octroi, le dispositif très centralisé rend aisé un infléchissement par modification des paramètres des systèmes experts et des consignes données aux plateformes centralisées de décision.

Les contrôles de second degré relatifs au respect des limites sont exercés par la DRCP, complétés par un processus de surveillance des risques individuels et globaux afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et des engagements de la banque.

2.1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Systeme de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble des expositions de la banque.

Le système de notation est très largement utilisé comme élément de base de l'appréciation du risque dans l'ensemble des processus de LCL : octroi de crédits, suivi du risque, tarification, provisionnement.

Sur le marché retail, le système de notation interne implanté déjà depuis plusieurs années chez LCL a été utilisé pour la mise en œuvre du dispositif issu de la réglementation Bâle II. Il s'appuie sur un ensemble de caractéristiques du client liées à la personne (physique ou morale) et sur des données historiques de son comportement bancaire. Il constitue un élément de base de l'appréciation du risque au niveau individuel client comme au niveau plus global du portefeuille. Une échelle de notation sur 11 positions a été établie sur la base d'une segmentation du risque. La notation de la clientèle est actualisée chaque mois. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La gouvernance du système de notation interne s'appuie, d'une part, sur des comités de back-testing de LCL visant à contrôler et vérifier la pertinence du modèle et, d'autre part, sur la validation de ces travaux par le Comité des normes et des méthodologies (CNM) de Crédit Agricole S.A..

Ce dispositif Bâle II en méthode de notation interne (IRB) a été validé par la Commission bancaire en décembre 2007.

Sur le marché des entreprises, le dispositif de notation Bâle II de LCL est très largement intégré dans le dispositif du groupe Crédit Agricole, qui garantit l'unicité de la note d'un client de plusieurs entités. La notation des entreprises s'effectue avec l'outil groupe Crédit Agricole ANADEFI. L'échelle de notation interne du groupe Crédit Agricole repose sur quinze positions (dont deux pour les contreparties en défaut). La table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation est la suivante :

Correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Equivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Equivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

Le dispositif de notation du groupe Crédit Agricole se décline par type de grande clientèle avec des méthodologies adaptées à chacun. Du fait de la structure de sa clientèle, LCL est concerné par les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les financements structurés.

La qualité du dispositif de notation Bâle II est suivie au sein d'instances dédiées de LCL et du Groupe.

La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation et est actualisée à chaque demande de crédit ou lors de tout évènement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'actualisation de la notation fait l'objet d'actions et de suivis réguliers afin d'anticiper les éventuelles dégradations du portefeuille. Elle est prévue annuellement. Des contrôles sont effectués pour s'assurer régulièrement de la pertinence et de la qualité de la notation.

Pour la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, LCL utilise depuis août 2011 l'approche interne de CA-CIB pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple, hors opérations de change à terme pour lesquelles le risque de contrepartie est mesuré sur la base de l'exposition courante correspondant au coût instantané de retournement majoré d'un add-on forfaitaire).

En 2011, les travaux d'optimisation du dispositif de notation Bâle II, partagé entre les entités du groupe Crédit Agricole, se sont poursuivis en vue d'une certification de LCL par l'Autorité de contrôle prudentiel en méthode Notation Interne Fondation (IRBF).

2.1.3. Dispositif de surveillance

2.1.3.1. Surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

LCL mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Le déploiement de LCL Risques, outil de pilotage du risque accessible par intranet et décliné au niveau agence sur le marché des particuliers et des professionnels, renforce la responsabilisation des acteurs du réseau. Cet outil met à disposition des managers et experts risques du réseau des indicateurs de risque (crédit et opérationnel).

Parallèlement, une surveillance des engagements et un suivi permanent des affaires en portefeuille sont mis en oeuvre par les métiers, la Direction des engagements et la DRCP, afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer le plus en amont possible des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la banque. Ainsi, l'actualisation de la notation d'une grande partie de la clientèle entreprises ne dépend pas de la seule réception des documents financiers annuels, mais de la perception du risque individuel selon de multiples critères.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment).

Les anomalies identifiées, y compris les anomalies de classification comptable, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportées aux lignes métiers concernées au niveau du Comité de direction générale.

Le dispositif de surveillance et de mesure des risques de contrepartie a été enrichi, dans le cadre des tableaux de bord de suivi des risques, par un suivi mensuel d'indicateurs de risques avancés, pour chaque marché (particuliers, professionnels, entreprises), afin d'identifier les signes de dégradation et prévenir ces risques.

Sur chaque marché, des réunions et comités de contrôle des risques de contrepartie se tiennent pour examiner les anomalies et exceptions (impayés, dépassements...).

Pour le suivi du risque entreprises, LCL dispose d'un maillage opérationnel et resserré qui s'appuie sur :

- la tenue périodique dans chaque Direction entreprises du Comité régional des risques et de suivi des engagements sensibles (CRRSES) donnant lieu à la diffusion systématique d'un compte-rendu aux différentes parties prenantes dont la Direction des engagements et du recouvrement et la DRCP ;
- l'existence d'une procédure d'alerte en cas d'évènement ou d'information susceptible de conduire à une dégradation du risque de la contrepartie concernée ;
- des revues de portefeuilles et un suivi dédié pour les clients portant des engagements significatifs ou bénéficiant de structurations spécifiques (LBO, financement structuré d'acquisition, ...).

Les principaux comités mis en place pour assurer le suivi des affaires sensibles incluent :

- au niveau local : les comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles, mis en place au sein des Directions régionales entreprises, suivent localement les dossiers sensibles et peuvent proposer un provisionnement pour les dossiers entrant dans le cadre de leurs délégations de crédit et dont le risque se dégrade. Par ailleurs, des comités des engagements sensibles locaux sont en place sur le marché des particuliers et des professionnels pour compléter le dispositif central de LCL.
- au niveau central : le Comité des engagements sensibles « entreprises », auquel participent les responsables de la Direction des engagements et du recouvrement et de la Direction du marché des entreprises, décide dans le cadre de ses délégations des dotations et reprises de provisions sur les dossiers présentés au Comité, sur ses propositions ou sur celles des comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles.

Le secteur Conseil et négociations, qui assure le pilotage et le suivi des dossiers sensibles les plus importants, décide ou propose, selon le niveau de délégation, les mouvements de provisions relatifs à ces dossiers.

Le Comité des risques sensibles, présidé par le Directeur général et auxquels participent les membres du Comité exécutif et les responsables des directions concernées, se réunit trimestriellement avant la date de clôture des comptes pour examiner la situation des risques, leur niveau de couverture par des provisions et prendre toute décision nécessaire.

2.1.3.2. Surveillance globale

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de LCL par un dispositif de suivi des risques globaux permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille et sur chacun des sous portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques d'ensemble.

Des mesures d'encadrement renforcé et de gestion des engagements ont été menées, ce qui a pu déboucher sur des mesures de stabilisation des expositions sur certains sous portefeuilles, sur des décisions de réductions volontaires et préventives sur les zones considérées comme les plus à risques.

Crédit Agricole S.A. a fixé des limites sur les grandes contreparties gérées par LCL. Elles sont précisées dans la stratégie des risques et suivies mensuellement. Les engagements sur les dix plus grands groupes de contreparties, tous notés « Investment grade », représentent 2,7 % des encours globaux de LCL et 10,2 % des engagements du marché Entreprises.

Engagements sur les dix plus grands groupes de contreparties

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements	2852	2457
% engagements Corporate	10,16%	9,20%
% engagements globaux	2,70%	2,41%

Source Base Bâle II

2.1.3.3. Surveillance sectorielle

Le suivi sectoriel est assuré par le biais des tableaux de bord mensuels de pilotage des risques Entreprises transmis à la Direction générale et aux métiers. Ce suivi a été renforcé pour les secteurs les plus sensibles à une conjoncture dégradée.

Par ailleurs, pour chaque dossier de demande de crédits en délégation du comité de décision faitier (Comité des opérations), un éclairage spécifique est réalisé sur les engagements portés par LCL sur la filière d'activité concernée. En parallèle, les risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs sont analysés et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières est réalisée. Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

2.1.3.4. Suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les principes de gestion opérationnelle du défaut sont précisés par des notes de procédure.

Toute contrepartie présentant une alerte s'apparentant à un motif d'entrée en défaut et susceptible de déclencher une situation de défaut doit faire l'objet d'une analyse systématique par le responsable de la notation et l'instance décisionnelle sur la notation.

Le système de déclassement en créances douteuses est automatisé, ce qui permet notamment un strict respect de la réglementation.

Lorsqu'une contrepartie significative est classée défaillante ou sous surveillance, elle fait l'objet d'un suivi spécifique au travers des comités des engagements sensibles et comités des risques sensibles et est généralement gérée par les services spécialisés de recouvrement amiable ou contentieux.

2.1.3.5. Surveillance et gestion du risque pays

Le risque pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou social dans un pays affecte les activités de LCL dans ce pays. Le risque pays ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché et opérationnel), mais une agrégation de risques résultant de la vulnérabilité du portefeuille de la banque à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique. La méthodologie de rating pays a été mise en place par le groupe Crédit Agricole et s'applique à l'ensemble du Groupe. Le modèle interne de notation des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique et financière. Les ratings pays sont présentés sur une échelle de quatorze positions, en cohérence avec le système de rating de la banque.

LCL assure un suivi de ses expositions par pays. Les pays dont la note est inférieure à un seuil fixé par le Groupe font l'objet d'une limite. Même s'il n'est pas dans la politique de LCL de prendre des risques pays, il peut être amené à accompagner ses clients sous forme notamment de garanties internationales. À ce titre il s'appuie sur le savoir-faire de CA-CIB et le risque pays fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'une surveillance coordonnés au niveau du Groupe Crédit Agricole. À ce jour la provision pour risques pays s'élève à 3,2 M€.

2.1.3.6. Stress scenarii

Des stress scenarii de crédit sont effectués chaque année en liaison avec les métiers afin d'évaluer quels seraient les impacts d'une forte dégradation de l'environnement économique et financier en termes de risque de perte encourue et d'exigence additionnelle en fonds propres pour LCL. Leurs résultats sont présentés à la Direction générale. En complément, LCL participe au Stress Test Européen piloté par la Direction des risques groupe de Crédit Agricole S.A..

2.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

2.1.4.1. Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies du groupe Crédit Agricole (application du dispositif de CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II du ratio de solvabilité).

La politique de crédit, les normes et les procédures de LCL définissent les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes de décision crédit, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties valorisées sont intégrées dans le dispositif Bâle II de LCL pour le calcul des emplois pondérés. Une garantie est considérée comme éligible au sens de l'arrêté du 20 février 2007, si elle est reçue, conforme et répond à un certain nombre de critères qui garantissent sa qualité. A fin 2011, les prêts immobiliers sur le marché des particuliers et des professionnels sont essentiellement couverts par la garantie de Crédit Logement ou CAMCA.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

2.1.4.2. Utilisation des dérivés de crédit

LCL n'utilise pas de dérivés de crédit.

2.1.5. Exposition

2.1.5.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

Tableau d'exposition maximale (repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés en partie 2 du présent rapport)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat <i>(hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</i>	98	70
Instruments dérivés de couverture	4 933	2 790
Actifs disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i>	1 121	1 022
Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>(hors opérations internes)</i>	17 599	14 875
Prêts et créances sur la clientèle	88 272	81 888
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)	112 023	100 645
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	16 758	15 887
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	7 291	7 358
Provisions - engagements par signature	-84	-101
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)	23 965	23 144
TOTAL EXPOSITION NETTE	135 988	123 789

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

2.1.5.2. Concentration

L'analyse de la concentration par filière d'activité économique et par zone géographique porte sur le portefeuille d'engagements commerciaux de la banque de proximité (marchés particuliers, professionnels et entreprises).

2.1.5.2 a) Diversification du portefeuille par zone géographique

Le portefeuille d'engagements commerciaux s'élève à 108 G€ au 31/12/2011 contre 98 G€ au 31/12/2010.

Les engagements commerciaux restent principalement distribués en France et les engagements à l'international concernent majoritairement les pays européens. LCL accompagne ses clients à l'international essentiellement sous forme de garanties.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (encours bruts)

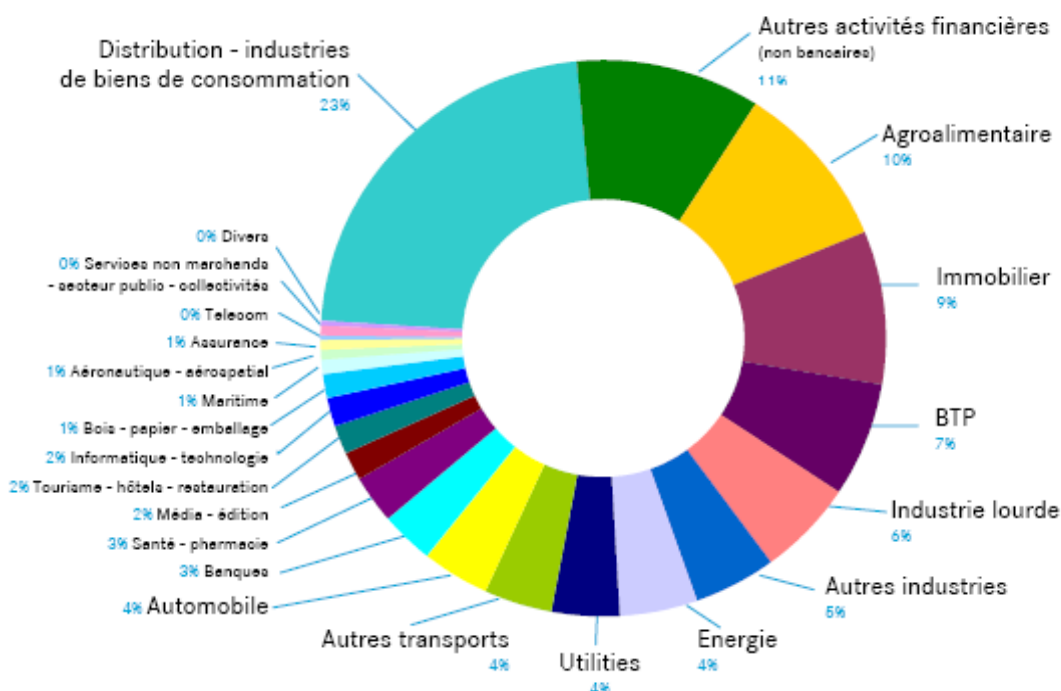
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	103 620	95 200
Autres pays	3 975	2 974
Total	107 595	98 174

2.1.5.2 b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique
Répartition des engagements (Bilan et Hors Bilan)

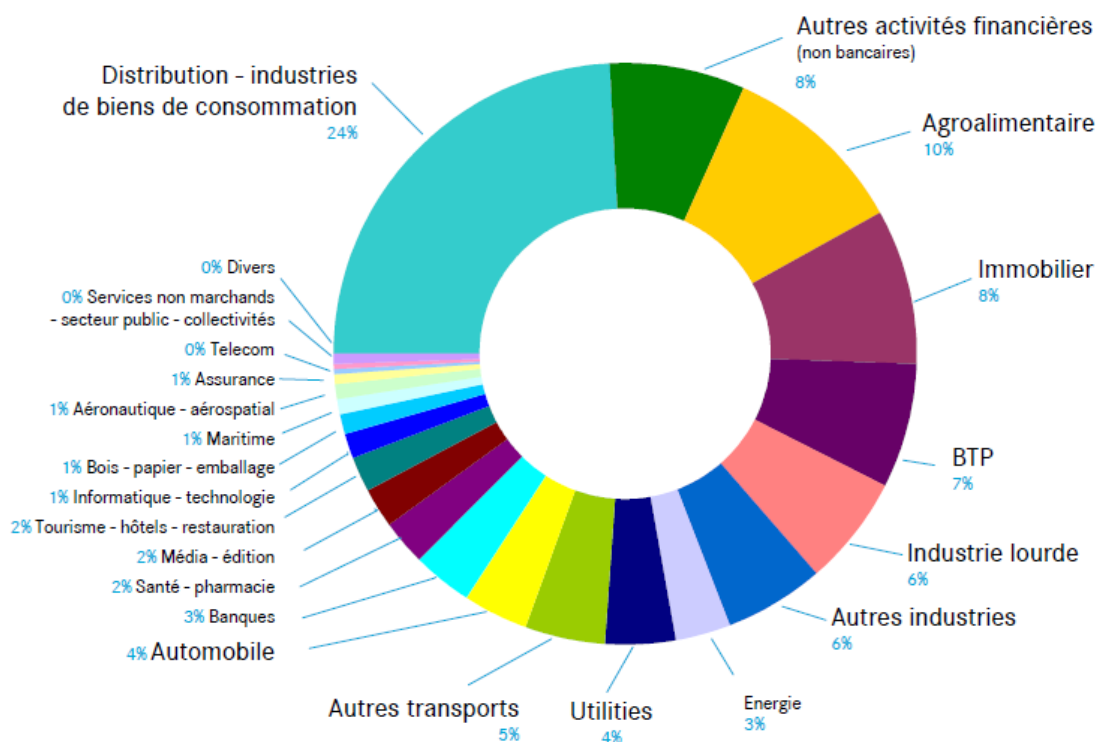
	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers et Professionnels	73%	73%
Crédit habitat	54%	53%
Crédits à la consommation	7%	7%
Prêts aux professionnels	9%	9%
Découverts, crédits de trésorerie et autres engagements	3%	4%
Entreprises	27%	27%
TOTAL	100%	100%

Le tableau ci-dessus ne reprend que les engagements bilan et hors bilan des marchés des particuliers, professionnels et entreprises. Les engagements sur les administrations centrales, banques centrales et institutions non établissements de crédit ne sont pas repris. Les engagements du marché des entreprises représentent, comme en 2010, 27 % des engagements de la banque de proximité de LCL au 31/12/2011. Les éléments exclus de ce tableau sont présentés dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

Les activités de LCL sont réparties sur l'ensemble du territoire français (absence de risque de concentration géographique). La répartition sectorielle a été réalisée à partir de 23 filières économiques définies par Crédit Agricole S.A..

Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2011 du portefeuille entreprises, par filière économique


Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2010 du portefeuille entreprises, par filière économique



2.1.5.2 c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les données chiffrées sont reprises dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

2.1.5.3. Qualité des encours

2.1.5.3 a) Analyse des encours par notation interne

Marché des entreprises :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre la poursuite de l'amélioration de la part des engagements Investment grade et une réduction des engagements sensibles en 2011.

Répartition du portefeuille corporate hors défaut

source Bâle II Corporate	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Investment grade (note A+ à C-)	79%	76%	72%
Non Investment grade (note D+ à D-)	18%	20%	24%
Sensibles (note E+ à E-)	3%	4%	4%
TOTAL	100%	100%	100%

Marché des particuliers et professionnels :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) de la banque de proximité montre la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements par niveau de risque.

Pour établir ces répartitions, LCL se base sur son dispositif de notation interne utilisé pour la méthode IRB. Ainsi la catégorie « risque modéré » comprend les notations de 1 à 5, la catégorie « risque moyen » regroupe les notations de 6 à 7 et la catégorie « risque sensible » les notations de 8 à 10.

Répartition des engagements retail hors défaut et hors non notés

<i>Source Bâle II Retail</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Risque modéré	79%	79%	75%
Risque moyen	16%	17%	19%
Risque sensible	5%	4%	6%
TOTAL	100%	100%	100%

Sur le marché des professionnels, la notion de « risque sensible » a été élargie au premier semestre 2011 pour favoriser l'anticipation de la maîtrise du risque. De plus, en octobre 2011 à l'occasion de la mise à jour annuelle des paramètres Bâle II, LCL a amélioré la pertinence de son indicateur de risque sur ce marché.

Au total sur le marché retail, la part du risque moyen se réduit de 1 point par rapport à fin 2010 et la part du risque sensible progresse de 1 point. Sur la base des méthodes précédentes, la part du risque sensible au 31 décembre 2011 serait de 4,09 %, en réduction de 0,3 point par rapport à 2010.

2.1.5.3 b) Dépréciation et couverture du risque:**Politique de dépréciation et couverture des risques**

Le dispositif de couverture des risques de LCL comprend des provisions sur les clients en défaut et les encours sensibles ainsi que des provisions sectorielles. Le dispositif de couverture de LCL couvre de façon exhaustive l'ensemble des encours en défaut ou sensibles en s'articulant sur des provisions individualisées pour les encours les plus importants et pour le solde sur un dispositif de provisionnement statistique basé sur les pertes constatées historiquement. Les sous portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2011 portent sur les LBO, les financements structurés d'acquisition et le portefeuille Artisans, Commerçants et TPE.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions est de 75,5 % à fin 2011 (contre 73,5 % en 2010 et 70,8 % en 2009)

Encours d'actif financiers dépréciés

Les données chiffrées sont présentées dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

2.1.5.4. Coût du risque

Dans un contexte économique encore incertain, le coût du risque de la banque de proximité est en baisse à 277,2 M€ à fin 2011 (contre 359,1 M€ en 2010), avec un taux du coût du risque (représentant la charge nette annuelle sur le risque de contrepartie, rapportée aux engagements totaux) de 0,26 % contre 0,35 % en 2010.

Le taux de coût du risque sur le marché des particuliers est de 0,25% contre 0,28% en 2010 et pour le marché des professionnels de 0,43 %, en augmentation par rapport à fin 2010 (0,31 %), une provision sectorielle ayant été constituée sur le segment Artisans, Commerçants et TPE.

Sur le marché des entreprises, ce taux enregistre une forte baisse à 0,15 % (contre 0,53 % à fin 2010).

Les mouvements impactant le coût du risque sont présentés dans l'annexe 4.8 des états financiers consolidés.

2.1.5.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Pour la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, LCL utilise depuis août 2011 l'approche interne CA-CIB pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple, hors opérations de change à terme pour lesquelles le risque de contrepartie est mesuré sur la base de l'exposition courante correspondant au coût instantané de retournement majoré d'un add-on forfaitaire).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des paramètres sous-jacents.

LCL utilise cette méthodologie interne pour estimer le risque courant et inhérent à ces instruments dérivés :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition sur sa durée résiduelle, à un intervalle de confiance donné.

Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie (gestion des limites par contrepartie) et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques (cf. note annexe 3.1 des comptes consolidés).

2.2. Risque de marché

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

2.2.1. Objectifs et politique

Les activités de marché de LCL comprennent :

- la Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité ;
- un portefeuille de placement en titres à revenus variables composé marginalement d'actions et principalement de parts d'OPCVM en actifs indexés sur les marchés monétaire, alternatif, action, taux et crédit. L'objectif de gestion est une rémunération supérieure en moyenne au marché monétaire ;
- les activités de gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle des risques sont délégués à Crédit Agricole S.A. mais dont le risque et les résultats reviennent à LCL. Cette activité spécifique est traitée dans le paragraphe ci-après « 2.2.4.3 Gestion active du bilan ».

Le dispositif couvre les risques de marché qui se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des paramètres de marché : taux d'intérêt, cours de change, cours d'actions ou d'OPCVM.

Les activités sur dérivés de taux et de change spot réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique avec CA-CIB. Aucun risque de marché issu de ce type d'activité n'est conservé chez LCL.

2.2.2. Gestion du risque

2.2.2.1. Le dispositif local et le dispositif central

Au niveau central, le secteur Risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques et contrôles permanents groupe Crédit Agricole S.A. assure une surveillance de l'ensemble des activités de marché du groupe.

Au niveau de LCL, le secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents assure le contrôle des activités de marché de l'établissement en dehors de la gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle ont été délégués par convention à Crédit Agricole S.A..

Le calcul opérationnel des résultats et des risques sur le périmètre de la Trésorerie est réalisé quotidiennement par le suivi d'activité de CA-CIB pour le compte de LCL. Les calculs opérationnels des risques sur le portefeuille de placement sont réalisés mensuellement par le secteur Gestion financière de la Direction des risques et des contrôles permanents de LCL.

Ce dernier assure le suivi quotidien et mensuel de l'ensemble des limites et reporte leurs éventuels franchissements aux niveaux hiérarchiques appropriés. Des reportings sont réalisés et diffusés mensuellement. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance des différents comités. La note de procédure concernant les risques financiers a été actualisée en 2011 à la suite de la révision de la stratégie des risques de LCL en avril 2011.

2.2.2.2. Les comités de décision et de suivi des risques

Au niveau central, les instances de décision et de suivi des risques reposent sur :

- le Comité risques groupe, qui décide des limites globales à travers la validation des stratégies risques,
- le Comité de surveillance des risques,
- le Comité normes et méthodologies.

Au niveau de LCL, les objectifs en matière d'intervention sur les marchés et les limites opérationnelles sont définis par :

- le Comité ALM et trésorerie,
- le Comité de placement.

2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

2.2.3.1. La "Value at Risk" (VaR)

Au niveau du suivi des risques de la Trésorerie, la mesure par la VaR est utilisée comme indicateur de risque mais ne constitue plus une limite depuis 2008. Il s'agit d'une VaR historique calculant quotidiennement la perte maximale potentielle pour un intervalle de confiance de 99 %. Ce calcul est basé sur la réplication des variations de marché des 261 derniers jours sur la position du jour.

Concernant le portefeuille de LCL, la VaR est un indicateur de risque calculé mensuellement. Il s'agit d'une VaR paramétrique évaluant la perte potentielle que le portefeuille pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché pour un intervalle de confiance de 99 %.

2.2.3.2. Les stress scénarii

Pour la trésorerie, le suivi d'activité de CA-CIB fait parvenir hebdomadairement, au secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents, le calcul de deux scénarii hypothétiques (reprise et réduction de la liquidité) et de trois scénarii historiques (krach boursier de 1987, krach obligataire de 1994 et crise russe de 1998).

Depuis septembre 2011, deux nouveaux scénarii sont calculés : un historique reprenant la crise d'octobre 2008 et un hypothétique de situation de tensions internationales.

Concernant le portefeuille de placement de LCL, des chocs normatifs sont appliqués à la valorisation des différentes poches d'actifs actions, alternatifs, EMTN, taux et crédits.

Dans le cadre de la stratégie des risques 2011, un stress adverse avec une limite en pourcentage des fonds propres a été mis en place.

2.2.3.3. Les autres indicateurs

Les calculs de VaR et des stress scénarii sont complétés par une batterie d'indicateurs dont certains font l'objet de limites globales ou opérationnelles (sensibilités, devises et produits autorisés, échéances maximales, valeurs de marché maximales par classes d'actifs, taux d'emprise, etc.).

2.2.4. Exposition au risque

2.2.4.1. Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité

L'activité de taux chez LCL repose sur la couverture des opérations liées au métier de banque de proximité (swaps de taux réalisés pour se couvrir des variations de spreads).

Les limites exprimées en sensibilité et en gap de taux ont été respectées tout au long de l'année et ceci malgré une diminution sensible des limites dans le cadre de la stratégie risques 2011.

Les fluctuations de la VaR de la trésorerie - qui est un indicateur - ne sont pas dues à un changement significatif de l'activité de la Trésorerie mais aux variations combinées des taux interbancaires et des spreads entre le taux au jour le jour et le taux à 3 mois.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	MIN.	MAX.	MOY.	31/12/2010
VaR historique (99 %, 1 jour)	0,3	0,2	1,4	0,7	0,3

Le risque de change est géré selon les règles suivantes :

- les opérations de change avec la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le mois de mars 2008 ;
- les résultats en devises sont cédés contre euros mensuellement à Crédit Agricole S.A..

Les montants en risque sont relativement faibles car ils ne sont constitués que des marges sur les opérations commerciales.

2.2.4.2. Portefeuille de placement LCL

Le portefeuille est intégralement en euros, il est par conséquent sans risque de change.

Aucun dépassement de limite en valeur de marché par classes d'actifs n'a été constaté durant la période. Ces limites, actualisées en 2011, permettent de contenir le risque de prix de ce portefeuille.

Pendant les cinq premiers mois de l'année 2011, la composition du portefeuille de placement géré par LCL a peu varié avec en moyenne 61,5 % d'actifs monétaires et 25,2 % d'actifs actions. Par la suite, une partie de la poche action a été arbitrée au profit d'actifs moins volatiles, ce qui a permis au portefeuille d'être moins exposé lors de la crise des marchés actions qui a débuté en août. La composition est alors passée à 75,9 % d'actifs monétaires et à 12,2 % d'actifs actions en moyenne jusqu'à la fin de l'année. La VaR et les stress du portefeuille de placement ont donc logiquement diminué.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	MIN.	MAX.	MOY.	31/12/2010
VaR paramétrique (99 %, 1 mois)	17,3	10,8	34,9	21,3	35,3
Stress normatifs	35,4	25,4	62,2	41,6	62

<i>(en % des FP)</i>	31/12/2011	MIN.	MAX.	MOY.	31/12/2010
Stress adverses *	1,90%	1,60%	2,80%	1,90%	Non calculé

* calculés à partir de mai 2011

2.2.4.3. Gestion active du bilan

Depuis 2007, LCL délègue à la Direction financière de Crédit Agricole S.A la gestion active d'un ensemble diversifié d'activités de marché. La gestion de ce portefeuille est assurée par la Direction financière de Crédit Agricole S.A.. Le dispositif de contrôle des risques et de contrôle permanent est délégué aux Risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques et contrôles permanents groupe Crédit Agricole S.A.. Les aspects prudentiels sont également traités par Crédit Agricole S.A.. Le reporting à LCL est assuré au travers du Comité ALM de LCL.

2.3. Risque de gestion de bilan

2.3.1. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne le risque pour l'entreprise de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

2.3.1.1. Objectifs et politique

LCL, en tant qu'établissement de crédit est soumis aux exigences en matière de liquidité, notamment celles définies par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et par l'instruction de la Commission bancaire N°2009-05 du 29 juin 2009 entrés en vigueur le 30 juin 2010.

La gestion du coefficient réglementaire de liquidité s'appuie sur un niveau cible interne de 105 %. Il ne s'agit pas d'une limite mais d'un objectif au-delà du minimum réglementaire (100 %).

Par ailleurs, la gestion et le suivi du risque de liquidité de LCL respectent les normes et procédures élaborées par le groupe Crédit Agricole.

2.3.1.2. Gestion du risque

La gouvernance de la liquidité est assurée par le Comité ALM et de trésorerie qui se réunit quatre fois par an en présence de la Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A..

Ce comité examine la situation réelle et prévisionnelle de la liquidité, ainsi que les différents indicateurs et jeu de limites définis pour l'ensemble des entités du Groupe :

La gestion opérationnelle du risque de liquidité est assurée par la Trésorerie dont les missions sont de :

- gérer les comptes bancaires et les réserves obligatoires ;
- veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources ;
- assurer le respect des contraintes de liquidité réglementaires ;
- veiller au respect des normes Groupe en matière de liquidité ;
- envisager des scénarii de crise de liquidité et définir la continuité de l'activité.

En raison de la situation très tendue sur les marchés, LCL a mis en place des reportings quotidiens permettant de suivre au plus près les différentes composantes du risque de liquidité.

2.3.1.3. Organisation du refinancement

Conformément aux règles du groupe Crédit Agricole S.A., LCL ne recourt au marché pour son refinancement qu'avec l'accord de Crédit Agricole S.A..

LCL est autorisé à mobiliser ses prêts habitat auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) et participe aux programmes de refinancements collatéralisés du Groupe permettant la mise en place d'autres modes de financement (Covered bonds et SFEF).

LCL est émetteur de TCN (titres de créances négociables) auprès des investisseurs à hauteur d'un plafond déclaré à la Banque de France et d'une limite interne Groupe.

LCL peut recourir aux appels d'offre de la Banque centrale européenne (BCE) en concertation avec Crédit Agricole S.A., qui est son prêteur en dernier ressort.

LCL peut également émettre des obligations simples.

2.3.1.4. Méthodologie

Les indicateurs définis dans le cadre du système d'encadrement de la gestion de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont de différentes natures :

- le niveau d'endettement court terme et la ventilation par maturité ;
- le taux de mobilisation des créances éligibles BCE et les réserves disponibles ;
- le niveau d'endettement long terme et la concentration des échéances ;
- le niveau du ratio crédit collecte calculé suivant les normes Groupe.

Le calcul des indicateurs est effectué à l'aide d'un outil de reporting commun à l'ensemble des entités du Groupe.

Il permet de mesurer les gaps de liquidité prévisionnels par bande de maturité, de suivre le niveau des réserves et de calculer la limite d'endettement court terme maximale.

Il permet également d'effectuer différents scénarii de crise avec une évaluation de la position de trésorerie à 14 jours, un mois et un an.

Pour compléter les indicateurs, LCL travaille à la mise en place du calcul du risque de prix de la liquidité, assortie d'une limite qui fera l'objet d'une mise à jour en 2012.

2.3.1.5. Exposition

Coefficient de liquidité

Au cours de l'année 2011, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois a été respecté en permanence, avec un coefficient moyen annuel de 115 %.

Au 31 décembre 2011, il s'élève à 110 % contre 133 % au 31 décembre 2010.

L'ensemble des limites Groupe, imposées à LCL dans le cadre du système d'encadrement de la liquidité, a été respecté tout au long de l'année en fin de mois.

Emissions

Le montant total des ressources long terme levées en 2011 s'élève à 5,8 G€, dont 2,8 G€ garantis par des créances collatéralisées. Par ailleurs LCL a remplacé 2,2 G€ auprès de Crédit Agricole S.A. à moyen et long terme.

2.3.2. Risque de taux d'intérêt global

2.3.2.1. Objectifs et politiques

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de LCL et de ses filiales, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan.

L'exposition de LCL provient essentiellement de son activité de banque de détail.

2.3.2.2. Gestion du risque

En 2007, la gestion du risque de taux d'intérêt global de LCL a été déléguée à Crédit Agricole S.A., qui le gère dans le respect des limites et selon les orientations de gestion décidées par le Comité ALM de LCL.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée régulièrement au Comité ALM de LCL qui décide des orientations de gestion.

Celui-ci est présidé par le Directeur général et inclut, outre des membres du Comité exécutif ou leurs délégués, des représentants de Crédit Agricole S.A. de la Gestion financière et des Risques Groupe, ainsi que de la Direction des risques et contrôles permanents.

2.3.2.3. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur la mise en place des gaps de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement fondés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle.

En ce qui concerne les options conclues avec la clientèle, notamment celles incluses dans les crédits capés, le Groupe recommande leur couverture par des options de mêmes caractéristiques. Les positions résiduelles sont prises dans les gaps en équivalent delta.

La mesure du risque de taux d'intérêt global est effectuée mensuellement pour LCL sur la base des données de l'arrêté précédent et une mesure prévisionnelle est produite. Cette mesure est confrontée à des limites définies dans le cadre de la stratégie des risques approuvée par le Comité des risques du groupe Crédit Agricole S.A., sous la forme de montants maximaux d'exposition moyenne pour chaque futur intervalle de temps (annuel pour les 15 premières années) et d'un montant de perte potentielle maximale actualisée sur les 30 prochaines années en cas de choc de taux.

2.3.2.4. Exposition

Les gaps de taux de LCL sont ventilés, d'une part, selon l'entité qui en assure la gestion (Crédit Agricole S.A., Trésorerie de LCL, filiales) et, d'autre part, par devise, LCL ne présentant, en consolidé, une exposition significative qu'en euro. Ils mesurent l'excédent (signe positif) ou le déficit (signe négatif) de ressources à taux fixe.

Exposition du gap synthétique consolidé en Euro au 31/12/2011 :

<i>(En millions d'euros)</i>	2 012	2013 - 2017	2018 - 2022	>=2023
Gap synthétique	513	29	-64	-77

Au 31 décembre 2011, la sensibilité du PNB sur la première année à un mouvement de taux de 1 % est de 5,1 M€ (gain en cas de hausse des taux) et la sensibilité de la valeur actuelle nette des trente prochaines années à un mouvement de taux de 2 % représente environ 0,05 % des fonds propres prudentiels (impact favorable à la baisse des taux, toutefois sur les dix prochaines années, l'impact est favorable à la hausse des taux à hauteur de 0,2 %). Le RTIG est par ailleurs très peu sensible aux variations des devises (autres que l'euro).

2.3.3. Politique de couverture

En application de la norme IFRS 7, les données chiffrées sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.4).

La gestion du risque de taux global s'effectue selon deux modalités différentes :

- Les opérations de montant important et ayant des caractéristiques d'opérations de marché sont systématiquement adossées auprès de la Trésorerie.
- Les autres opérations (montant unitaire faible, échéancier incertain, taux non corrélé aux taux de marché par exemple), font l'objet d'une gestion déléguée à Crédit Agricole S.A. sous la responsabilité du Comité ALM et trésorerie de LCL, selon le schéma financier suivant :
 - les postes de bilan sans échéance contractuelle (essentiellement les dépôts à vue et l'épargne réglementée) sont adossés à Crédit Agricole S.A. au travers de swaps et de prêts/emprunts miroirs : il n'y a donc plus de risque de taux sur ces postes,
 - les postes de bilan avec une échéance contractuelle, essentiellement les actifs, créent une position de taux contenue à l'intérieur des limites fixées par LCL.

La Gestion financière de Crédit Agricole S.A. est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité ALM et trésorerie de LCL sur proposition de la Gestion financière de Crédit Agricole S.A..

Chaque produit est pris en compte dans l'analyse du risque de taux selon des règles d'échéancement conventionnelles qui traduisent son comportement économique.

La Gestion financière de Crédit Agricole S.A. mesure les impasses de taux de LCL et les couvre mensuellement en application des décisions du Comité ALM et Trésorerie qui décide du programme de couverture proposé. Initié depuis 2007, ce processus de gestion centralisée chez Crédit Agricole S.A. fait l'objet de travaux d'amélioration et de fiabilisation.

Les filiales de LCL mesurent et gèrent leurs impasses dans un objectif de couverture.

Les swaps et prêts/emprunts miroirs qui adossent les passifs de LCL doivent eux-mêmes faire l'objet d'une couverture via des swaps conclus par la Gestion financière S.A. et comptabilisés dans les livres de ce dernier.

Dans le cadre de limites strictes de gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global, (RTIG), une « gestion active » vise à optimiser le coût de ces couvertures :

- le plus souvent en retardant ou en avançant – marginalement – la date de mise en place de ces couvertures, si la Gestion financière de Crédit Agricole S.A. anticipe une évolution favorable ou défavorable des taux,
- et en modulant de façon marginale également la durée de ces couvertures.

Le Gap de « gestion active » représente ainsi l'écart entre :

- les opérations qui auraient dû être conclues pour adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs,
- et les opérations qui ont effectivement été mises en place (et qui peuvent ne pas adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs).

LCL bénéficie de la performance de la gestion active et en supporte les risques. Les swaps et prêts/emprunts miroirs, augmentés du gap de gestion active, constituent un adossement non exact des passifs de LCL. Pour en limiter le risque, des limites strictes encadrent le montant du Gap de gestion active.

Le risque de taux d'intérêt global est géré en macro-couverture : le portefeuille de swaps emprunteurs de taux fixe vient ainsi en couverture des actifs à taux fixe et de la position taux fixe de la gestion active si celle-ci est excédentaire en emplois, tandis que le portefeuille de swaps miroirs vient en couverture des actifs et passifs non échéancés.

Comme Crédit Agricole S.A., LCL a choisi de documenter ces dérivés de couverture dans le cadre de relations de couverture de juste valeur.

La démonstration de la mesure d'efficacité de la relation de couverture s'effectue sur la base d'échéanciers en encours moyens (mensuels sur l'année civile en cours et l'année civile suivante, annuels ensuite). Elle s'effectue trimestriellement. La relation de couverture est définie comme efficace si sur chaque plage de maturité le ratio de couverture (encours moyen d'instruments de couverture / encours moyen d'instruments couverts) est inférieur à 100 %.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Elles comprennent, d'une part, la couverture des actifs non adossés auprès de la Trésorerie nets de la position du Haut de Bilan par des swaps emprunteurs de taux fixe, et, d'autre part, la couverture des passifs et actifs non échancés hors Haut de Bilan par des swaps miroirs.

2.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. comprend les composantes suivantes :

- organisation de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité trimestriel des risques opérationnels) et pilotage opérationnel par la Direction des risques et contrôles permanents,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies par processus, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant l'historisation, la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale,
- production périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels.

2.4.1. Objectifs et politique

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel ont été intégrés dans la stratégie des risques de LCL. Ce document reprend pour les principaux domaines de pertes le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions du dispositif des risques opérationnels.

La limite fixée en interne depuis 2007 (ratio Coût RO / PNB < 1,30 %) a été confirmée dans le cadre de la stratégie des risques 2011, validée par le Comité des risques du groupe Crédit Agricole et soumise à l'approbation de l'organe délibérant de LCL.

Par ailleurs, le système de gestion des alertes du groupe Crédit Agricole S.A. a été décliné au sein de LCL dans une note de procédure spécifiant notamment le seuil à partir duquel un incident opérationnel déclenche une alerte au sein de LCL et dans le groupe Crédit Agricole S.A. (rédaction d'une fiche alerte dysfonctionnement) ainsi que le seuil d'alerte du Conseil d'administration en cas d'incident ayant un impact financier supérieur à 0,5 % des fonds propres de base, conformément à l'article 38 du CRBF 97-02 modifié. Avec une approche conservatrice, le seuil retenu et validé en Conseil d'administration est de 20 M€. En 2011, aucun incident n'a dépassé ce seuil.

2.4.2. Gestion du risque

Le dispositif de suivi des risques opérationnels de LCL est homologué Bâle II en approche de mesure avancée Bâle II depuis décembre 2007. Il s'appuie sur les concepts déployés dans le cadre de la réforme Bâle II et du passage en méthode avancée (méthode A.M.A.).

2.4.2.1. Collecte des pertes opérationnelles :

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer l'exhaustivité. Des travaux ont démarré au premier semestre 2011 afin d'industrialiser le processus et optimiser ce dispositif.

2.4.2.2. Cartographie annuelle des risques opérationnels :

Dans le cadre de l'industrialisation et l'homogénéisation des outils de gestion des risques opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole, l'outil Groupe de cartographie des risques opérationnels « Europ@ » a été mis en production chez LCL début 2010.

La campagne de cartographie des risques opérationnels 2010, portant sur 384 processus, s'est achevée en avril 2011. Les résultats et plans d'actions ont été présentés lors du Comité des risques opérationnels de mai 2011. Une démarche de synthèse des résultats de la cartographie des risques opérationnels aux normes Bâle II a été formalisée afin de mieux mettre en évidence les risques opérationnels supportés par le réseau de proximité.

La campagne 2011 a été ouverte en mai 2011 ; l'arrêt de l'exercice est prévu en mars 2012.

2.4.3. Exposition

Au 31 décembre 2011, le coût net du risque opérationnel (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 40,18 M€ en date de détection de l'incident, soit 1,05 % du produit net bancaire LCL, à l'intérieur des limites fixées dans le cadre de la stratégie des risques.

2.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

LCL délègue à Crédit Agricole S.A. sa gestion de l'assurance et de la couverture des risques opérationnels.

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les métiers gèrent par eux-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour le Groupe. De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les polices « éligibles Bâle II » sont ensuite utilisées au titre de la réduction (dans la limite des 20% autorisée) de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les risques de faible fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

Pour améliorer le dispositif, une identification des pertes liées au risque opérationnel a été réalisée afin de mettre en place une politique d'assurance s'appuyant sur un recensement complet des besoins de LCL.

2.5. Risques juridiques

Au 31 décembre 2011, il n'existe aucun fait exceptionnel ou nouveau litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de LCL.

Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de LCL ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

Les principales procédures judiciaires en cours, qui ont été engagées à l'encontre de LCL, sont les suivantes :

Groupe IFI DAPTA MALLINJOURD

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du groupe Ifi Dapta Mallinjoud. Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du groupe Pinault par le groupe IFI. La Cour d'Appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007 le Tribunal de commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 M€ pour perception induite d'intérêt,
- condamné le Crédit Lyonnais à 5 M€ pour soutien abusif,
- condamné le Crédit Lyonnais et le CDR à 50.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision et la Cour de Paris s'est prononcée par un arrêt du 10 décembre 2010 aux termes duquel elle :

- rejette la demande d'indemnisation globale pour le prétendu préjudice subi par l'ensemble des 13 sociétés du Groupe,
- demande au Commissaire à l'exécution du plan d'indiquer, société par société, le montant du préjudice allégué, et
- ordonne une expertise très large de la situation financière de chacune des sociétés du Groupe à l'époque des faits.

L'expertise est toujours en cours.

STRAUSS/WOLF/FAUDEM

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert - en 1990 pour le Crédit Lyonnais - par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités Palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué - si ceci était démontré - dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs. La phase de la discovery est désormais terminée et une motion «for summary judgment» a été déposée par LCL et les demandeurs.

Affaire EIC

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence). Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'Echange image chèque, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions sont constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81§1 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L.420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et soulevé de nombreux vices de procédure en particulier pour non respect du contradictoire.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la commission EIC était anticoncurrentielle, et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes (AOCT), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 M€. LCL a pour sa part été condamné à payer près de 21 M€ et Crédit Agricole S.A. près de 83 M€. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris Celle-ci a rendu le 23 février 2012 un arrêt favorable aux banques, infirmant la décision de sanction de l'Autorité de la Concurrence du 20/09/2010, qui s'est alors pourvue en Cassation le 23 mars.

2.6. Risque de non conformité

Le risque de non-conformité recouvre « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant » (règlement CRBF 97-02).

Ce risque est piloté chez LCL par la Direction de la conformité qui traite à la fois des risques relatifs aux pratiques commerciales et à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe. La Direction de la conformité travaille en relation étroite avec la

Direction des risques et contrôles permanents pour organiser la mise en œuvre des contrôles liés à ces aspects de risque.

En complément des procédures, outils et contrôles, LCL dispose depuis 2010 d'un réseau de correspondants conformité appelés « Champions », afin de diffuser « l'esprit conformité » au plus près des périmètres commerciaux couvrant les marchés des particuliers, professionnels et de la banque privée. Il constitue l'un des vecteurs de mise en œuvre de la politique et des décisions issues du Comité de pilotage "Connaissance Clients", constitué au niveau de la Direction générale.

Le responsable de la Conformité, membre du Comité de direction générale, est responsable de la mise en place et de l'animation du dispositif de contrôle du risque de non-conformité, décrit par ailleurs dans le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Les actions menées en matière de pratiques commerciales et de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et de lutte contre la fraude sont décrites dans le chapitre responsabilité sociétale de l'entreprise.

3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux de LCL s'inscrit dans le cadre du code de gouvernance AFEP/MEDEF publié en avril 2010 et du règlement 97-02 du CRBF modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010. L'ensemble des données ci-après est établi en application de ces recommandations et règles ainsi que de la recommandation de l'AMF publiée le 13 décembre 2011.

3.1.1. Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 260 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2011.

Jetons de présence et autres rémunérations versés aux administrateurs (montants en euros)

Administrateurs	LCL		Crédit Agricole S.A.	
	2011	2010(1)	2011	2010(1)
Michel Benassis	10 000	10 000		
Philippe Brassac (RP Sacam Développement)	12 000	12 000	52 800	51 700
Jack Bouin	10 000	4 000		
Gérard Bréchet	4 000	12 000		
Pascal Célérier *	18 000	24 000		
Christine Charbit	8 000			
Jean-Paul Chifflet	12 000	12 000		
Noël Dupuy	10 000	12 000	67 100	55 000
André Janot	12 000	8 000		
Bruno de Laage	12 000	8 000		5 500 (a)
Dominique de Lastelle	2 000	6 000		
Michel Mathieu	12 000	6 000		
Jean-Pierre Pargade*	22 000	22 000		
Marc Pouzet *	20 000	26 000		
Michel Rallet	10 000	12 000		
Eric Vandamme	8 000	10 000		
Indépendants				
Bruno Cheuvreux*	22 000	16 000		
François Veverka*	32 000	30 000	79 500	66 400
Salariés élus				
Sylvie Lyonnard de La Girennerie	12 000	6 000		
Dominique Gillet	12 000	6 000		
TOTAL	260 000	216 000	146 600	121 400

(*) Egalement membre du Comité des risques et des comptes.

(1) ne sont pas repris les administrateurs ayant démissionné en 2010

(a) jetons perçus antérieurement à sa nomination en qualité de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

3.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué

Synthèse des rémunérations et des options / actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

(En euros)	Jean-Paul Chifflet <i>Président</i> <i>(depuis le 24/2/2011)</i>		Yves Nanquette <i>Directeur général</i> <i>(depuis le 1/1/2011)</i>		Laurent Paillassot <i>Directeur général délégué</i> <i>(depuis le 3/5/2011)</i>	
	2011	2010	2011	2010 (NA)	2011	2010 (NA)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) (a) (Cf. infra : information détaillée)	1 916 459	1 766 731	778 316		726 483	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)	0	0	0		0	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)	0	0	0		0	
TOTAL	1 916 459	1 766 731	778 316		726 483	

(1) Les rémunérations présentées dans ce tableau, sont celles dues au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations dues au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

(a) L'année 2010 a été proratisée compte tenu d'un début de mandat en cours d'année. La base annualisée 2010 est présentée dans le document de référence 2011 de Crédit Agricole S.A..

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (montants en euros)

Jean-Paul Chifflet <i>Président du conseil d'administration</i> <i>(depuis le 24/2/2010)</i>	2011		2010 (base prorata temporis)	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (a) (3)	900 000	900 000	750 000	750 000
Rémunération variable (a) (4)	270 000	274 400	274 400	-
Rémunération variable indexée (a) (4)	90 000	46 716	91 600	-
Rémunération différée et conditionnelle (a) (5)	540 000	0	550 000	-
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000
Avantages en nature	104 459	104 459	88 731	88 731
TOTAL	1 916 459	1 337 575	1 766 731	850 731

(a) L'année 2010 a été proratisée compte tenu d'un début de mandat en cours d'année ; la base annualisée 2010 est présentée dans le document de référence 2011 de Crédit Agricole S.A.. La rémunération fixe perçue en 2011 est notamment inchangée par rapport à 2010 en base annualisée.

(1) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

(3) Rémunération brute avant impôt.

(4) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur ces 6 mois.

(5) La rémunération variable différée est attribuée en actions de performance dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de LCL n'est pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus, ses rémunérations fixe et variable correspondant à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A..

Yves Nanquette <i>Directeur Général</i> (depuis le 1/1/2011)	2011		2010 (NA)	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	420 000	420 000		
Rémunération variable (4)	165 300	-		
Rémunération variable indexée (4)	33 060	-		
Rémunération différée et conditionnelle (5)	132 240	-		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	0	0		
Avantages en nature	27 716	27 716		
TOTAL	778 316	447 716		

Laurent Paillassot <i>Directeur Général Délégué</i> (depuis le 3/5/2011)	2011		2010 (NA)	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	396 000	396 000		
Rémunération variable (4)	161 523	155 500		
Rémunération variable indexée (4)	32 305	15 861		
Rémunération différée et conditionnelle (5)	129 218	-		
Rémunération exceptionnelle	826	826		
Jetons de présence	720	720		
Avantages en nature	5 891	5 891		
TOTAL	726 483	574 798		

(1) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

(3) Rémunération brute avant impôt.

(4) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur ces 6 mois.

(5) La rémunération variable différée est attribuée en actions de performance dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance.

La rémunération variable résulte de critères de performance préalablement définis et fixés dans le cadre des règles de gouvernance du Groupe.

Durant l'année 2011 aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni levée par eux. Il n'y a pas eu non plus d'option levée par des salariés de LCL.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux, ni en 2011 ni au cours des exercices précédents.

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2011 (60 actions) au même titre que l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Synthèse du respect des recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du conseil d'administration Début du mandat : 24/02/2010		X	X			X		X
Yves Nanquette Directeur Général Début de mandat : 1/01/2011	X		X			X		X
Laurent Paillassot Directeur Général Délégué Début de mandat : 3/05/2011	NA	NA	X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le président du conseil d'administration, le président directeur général et le directeur général. Le contrat de travail de M. Yves Nanquette a toutefois été suspendu par avenant ; il reprendra ses effets à l'issue de son mandat social aux conditions actualisées de rémunération et de poste qui prévalaient préalablement à son mandat.

3.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Liste des principaux mandats et fonctions exercés en 2011 par les mandataires sociaux

DIRECTION GENERALE	
Yves NANQUETTE né en 1953 nommé Directeur Général le 1er janvier 2011	Président : Crédit Agricole Creditor Insurance Administrateur : Amundi group, CA Consumer Finance*, Pacifica (RP de LCL), Predica (RP de LCL), Emporiki bank
Laurent PAILLASSOT né en 1965 nommé Directeur Général Délégué le 3 mai 2011	Président : BFC Antilles Guyane*, Angle Neuf, LCL actions euro (SICAV) Administrateur : Attica*, BFC Antilles Guyane (RP de LCL), Crédit Agricole Immobilier, CA AGIS, CA Consumer Finance Membre du conseil de surveillance : CA Titres, Interfimo (RP de LCL) Membre du conseil de gestion : Uni Editions (RP de LCL)
CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2011	
Jean-Paul CHIFFLET né en 1949 nommé Président le 24 février 2010	Directeur Général : Crédit Agricole SA Président : Crédit Agricole CIB, Amundi Group Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française Membre du Conseil d'Orientation de PARIS EUROPLACE
Michel BENASSIS né en 1948 nommé le 6 mai 2010 échéance en 2013	Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Administrateur : Bforbank
Jack BOUIN né en 1954 coopté le 9 novembre 2010 échéance en 2012	Directeur Général : Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère Administrateur : Cédicam, Pacifica, Foncaris, GIE Atlantica, Greencam*, Crédit Agricole Solidarité Développement, Fianet, Sacam Participations, HECA

* mandats ou fonctions libérés en 2011.

RP : Représentant Permanent.

<p>Pascal CELERIER né en 1953 coopté le 3 novembre 2005 renouvelé le 7 mai 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Directeur Général : Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile de France Administrateur : Synergie (RP de CADIF)*, Greencam (RP de CADIF)*, CA AGIS, BFT, SAS rue la Boétie, SAS Sacam Participation, SA CTCAM (RP de CADIF) Membre du Conseil de Surveillance : CA Titres Gérant de l'Espace Diderot (RP de CADIF) Censeur : Crédit Agricole SA</p>
<p>Christine CHARBIT née en 1965 nommée le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Responsable Engagements Entreprises LCL</p>
<p>Bruno CHEUVREUX né en 1949 nommé le 6 mai 2009 échéance en 2012</p>	<p>Notaire associé</p>
<p>Noël DUPUY né en 1947 coopté le 30 juillet 2003 renouvelé le 7 mai 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou Vice-Président : Crédit Agricole SA Administrateur : Predica (RP de Crédit Agricole SA), Sopexa (RP de Crédit Agricole SA)</p>
<p>André JANOT né en 1948 coopté le 6 mai 2010 échéance en 2012</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France Président : SA Esprit Cantal Vice président : SA Banque Chalus Clermont Ferrand Administrateur : SEFA, Safer Auvergne (RP de CRCA Centre France)</p>
<p>Bruno de LAAGE DE MEUX né en 1951 nommé le 24 février 2010 échéance en 2012</p>	<p>Directeur Général Délégué : Crédit Agricole SA Président : CA Consumer Finance, Uni Editions, Vegepolys* Administrateur - Vice Président : Banco Espirito Santo, Crédit Agricole Egypt SAE, Ubaf Administrateur : Bespar, Bforbank, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Cariparma, Cédicam*, Crédit Agricole Creditor Insurance, Emporiki bank, Fireca, Membre du Conseil de Surveillance : Crédit du Maroc, Fonds de Garantie des Dépôts Censeur : Crédit Agricole Assurances</p>
<p>Michel MATHIEU né en 1958 nommé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Directeur Général Délégué : Crédit Agricole SA Président : Lesica Vice Président : Predica Administrateur : Cariparma, Banco Espirito Santo, CACI, CACEIS, CA Assurances, Bespar, Amundi Group, Pacifica (RP de Crédit Agricole SA), Membre du Conseil de Surveillance : SILCA, CAPE, SOFILARO*</p>
<p>Jean-Pierre PARGADE né en 1946 coopté le 13 novembre 2007 renouvelé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine Président : Foncaris Administrateur : Amundi, Crédit Agricole Leasing & factoring, CA Grands crus, Grands crus investissements, FDSEA 40 Gérant : Agri Informatique Service</p>
<p>Marc POUZET né en 1952 nommé le 10 septembre 2003 renouvelé le 6 mai 2009 échéance en 2012</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence Vice-Président : CCI Marseille Provence Administrateur : Amundi Group, Sofipaca, SCI Larima, SAS rue la Boétie Membre du Conseil de Surveillance : Crédit du Maroc</p>
<p>Michel RALLET né en 1952 nommé le 7 mai 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Directeur Général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine Administrateur : Crédit Agricole Leasing & Factoring, HECA, Critel SA, CAL Immobilier</p>

* mandats ou fonctions libérés en 2011.

RP : Représentant Permanent.

<p>SACAM Developpement (SAS) cooptée le 30 juillet 2003 renouvelée le 7 mai 2008 renouvelée le 3 mai 2011 Représentée par : Philippe BRASSAC depuis le 7 janvier 2010 échéance en 2014</p>	<p>Directeur Général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur Vice président : Crédit Agricole SA Secrétaire général de la FNCA, Vice-président : SAS Rue La Boétie Président : Sacam Développement, Sofipaca sa, Sofipaca gestion Directeur général : Sacam International Administrateur : SCI CAM, Sacam Participations, Crédit Agricole CIB,</p>
<p>Eric VANDAMME né en 1966 nommé le 7 mai 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Directeur Filiales et Participations de Crédit Agricole SA Administrateur : Amundi, BFT (RP de Delfinances), Caceis, Cacif (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Cheuvreux, Crédit Agricole Immobilier (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Reinsurance*, Crédit Agricole Risk Insurance Luxembourg*, Crédit Agricole Immobilier Promotion, Nakama (RP de Delfinances), Sammas (RP de Delfinances), Président : Delfinances, Evergreen Montrouge Censeur : Santeffi Membre du Conseil de Gérance : Meridian Infrastructure Managers</p>
<p>François VEVERKA né en 1952 coopté le 12 novembre 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Administrateur : Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB, Gérant de Banquefinance associés Président du Conseil de Surveillance : Octofinances SA Censeur et membre du comité d'audit : Amundi Group Administrateur indépendant : Amundi UK Ltd</p>
<p>Dominique GILLET Né en 1959 élu le 22 octobre 2010 par les salariés échéance en 2013</p>	<p>Responsable des engagements particuliers et professionnels à la Direction Régionale Est.</p>
<p>Sylvie LYONNARD de la GIRENNERIE née en 1957 élue le 22 octobre 2010 par les salariés échéance en 2013</p>	<p>Collaborateur équipe d'appui à la Direction Régionale Limousin Dordogne.</p>

* mandats ou fonctions libérés en 2011.

RP : Représentant Permanent.

3.3. Opérations réalisées sur les titres de la société

Néant.

4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

En liaison avec Crédit Agricole S.A., LCL a structuré en 2011 ses actions marquant sa responsabilité sociétale. Elles sont désormais suivies sur trois thèmes : le respect du client, le respect du collaborateur et le respect de la planète.

Ci-dessous sont présentées les principales informations relatives à ces thèmes en lien avec les domaines de la conformité, des ressources humaines et de l'environnement.

4.1. Respect des obligations légales et réglementaires

Le respect des obligations de LCL est piloté par la Direction de la conformité qui traite à la fois des risques relatifs à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe.

4.1.1. Protection de la clientèle

Les actions engagées en matière de connaissance du client, élément fondamental dans l'exercice du métier de la banque, se sont poursuivies durant l'exercice. Les efforts ont porté sur les processus de traitement et de contrôle de l'identification des clients, ainsi que sur la connaissance de leur situation pour mieux exercer le devoir de conseil.

Concernant les produits d'épargne et de placement (assurance-vie comprise), il s'agit notamment de vérifier les connaissances et l'expérience du client en matière d'instruments financiers, son appétence aux risques, son horizon et ses objectifs de placement ainsi que sa situation financière, de manière à lui faire des propositions adaptées.

Aussi, les conseillers de clientèle disposent-ils :

- d'un outil de qualification leur permettant de valider avec leurs clients leur niveau de connaissance et d'expérience en matière d'instruments financiers,
- d'outils de vente tels que « Vente-Conseil », qui les aident à formuler des préconisations pertinentes et adaptées tant à la qualification du client qu'à ses objectifs et sa situation financière.

Le processus de vente permet de s'assurer que les caractéristiques des produits complexes sont comprises par le client. Par ailleurs, la mise en marché des nouveaux produits et le lancement de nouvelles activités sont encadrés et s'effectuent, conformément aux préconisations du groupe Crédit Agricole S.A., avec la mise en place de contrôles adaptés.

S'agissant des conflits d'intérêts, les situations susceptibles d'en provoquer ont été identifiées, et aucun conflit d'intérêts avéré n'a été détecté en 2011.

Enfin, un pôle de compétence est dédié à la protection des données à caractère personnel, rattaché à la Direction de la conformité. Sa principale mission est de veiller à la bonne application de la Loi Informatique et Libertés au sein de LCL tant au niveau des traitements informatiques, que dans la collecte des données à caractère personnel ou dans la résolution des dysfonctionnements détectés au travers de plaintes de clients auprès de la CNIL.

4.1.2. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif piloté par le Pôle pilotage et prévention du blanchiment englobe la maîtrise et la gestion des risques liés au blanchiment, aux embargos, au financement du terrorisme et aux mesures de gel des avoirs.

Ce pôle veille à la cohérence et à l'efficacité du dispositif par une approche globale des risques directs et indirects sous les aspects :

- systémiques : cartographie des risques, normes et procédures tenues régulièrement à jour, participation aux travaux du Groupe et déclinaison des normes Groupe notamment dans le cadre du programme renforcé de la conformité (« FIDES »),
- opérationnels : traitement des flux soumis à embargos et gel des avoirs, examen et traitement de dossiers, enquête de "due diligence" lors d'entrée en relation ou d'opérations complexes,
- préventifs : contribution aux programmes et actions de formation et de communication.

Ces différentes missions sont destinées à assurer la conformité de LCL aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux directives internationales et à anticiper leurs modifications dans un contexte réglementaire fortement évolutif.

L'année 2011 a été l'occasion de mises à jour régulières du dispositif et a vu la poursuite de la hausse du volume des dossiers analysés.

4.1.3. Prévention de la fraude interne et externe

Le dispositif de lutte contre la fraude est placé sous la responsabilité du Pôle prévention de la fraude au sein de la Direction de la conformité. Celui-ci a pour objectif de lutter contre la fraude au sens large et de maîtriser ses conséquences, qu'il s'agisse des pertes financières subies ou potentielles, des risques réglementaires ou des risques de réputation.

Le dispositif mis en place assure une meilleure maîtrise du risque de fraude, au sein de LCL et de ses filiales:

- dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de fraude externe ou de fraude interne,
- sur toutes les activités déployées au sein de LCL,
- sur toutes les implantations géographiques,
- sur toutes les techniques déployées.

En 2011 le nombre de dossiers analysés enregistre une sensible progression.

LCL s'est doté de nouveaux outils de détection et a amélioré la prévention au travers d'animations et de formations spécifiques.

4.2. Informations sociales

4.2.1. Evolution de l'effectif

A l'issue du plan triennal 2007 / 2010 qui avait notamment pour objectif de ramener le coefficient d'exploitation de LCL à un niveau comparable à celui des principales banques de référence grâce à la réorganisation du réseau commercial, la Direction générale de LCL a engagé son nouveau plan triennal « Centricité Clients » qui couvrira les années 2011 à 2013. Ce plan repose sur une logique de conquête et de croissance du PNB, basée sur la satisfaction de la clientèle, et un équilibre nouveau entre les activités de front office et celles de back office.

Compte tenu des ambitions de ce plan, et notamment de la création de fonctions de middle office et des besoins commerciaux, les effectifs de LCL vont connaître une légère croissance et un renforcement des effectifs de front office pour atteindre 75 % de l'effectif global.

Pour permettre ce nouvel équilibre dans la répartition des effectifs, un accompagnement fort de la mobilité fonctionnelle a été mis en place, essentiellement vis-à-vis des unités de traitement, offrant ainsi aux collaborateurs qui le souhaitent la possibilité de changer de métier.

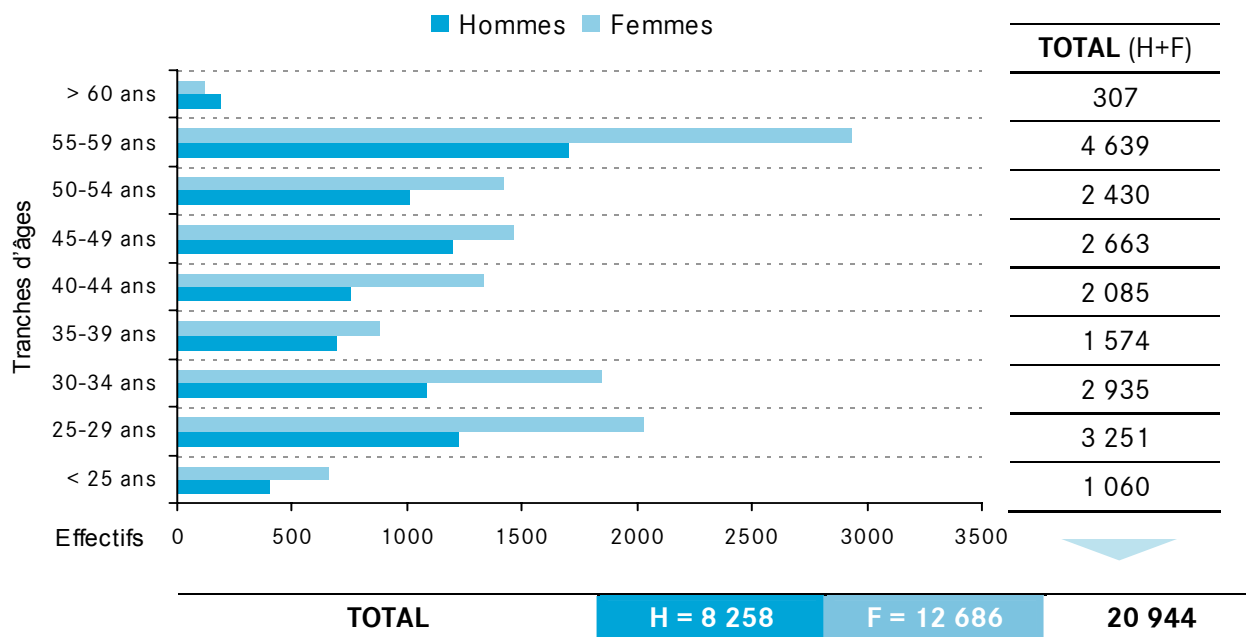
Outre ces mobilités fonctionnelles, il a été nécessaire de renforcer les effectifs au travers de recrutements, qui ont atteint un niveau important sur l'année 2011 (quasiment 1213 entrées en CDI), recrutements qui vont se poursuivre durant l'année 2012.

4.2.1.1. Effectif total

Nombre d'Effectif Temps Plein (ETP) payés en fin de période

	2011			2010		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif	11 892	8 161	20 053	11 770	8 072	19 842

Pyramide des âges 2011 (effectifs payés)



4.2.1.2. Recrutements (dont mobilités Groupe)

(Nombre d'ETP)	2011			2010		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	651	562	1 213	418	406	824
- Cadres	117	206	323	94	116	210
- Techniciens	534	356	890	324	290	614
CDD	362	195	557	358	171	529
- Cadres	7	3	10	4	6	10
- Techniciens	355	192	547	354	165	519
Total	1 013	757	1 770	776	577	1 353

En 2011, les recrutements ont concerné principalement les métiers commerciaux, sur les trois marchés de clientèle de LCL (Particuliers / Professionnels, Banque privée et Entreprises).

Par ailleurs, LCL a continué à agir en faveur de l'emploi des jeunes et de leur professionnalisation avec l'accueil de plus de 500 contrats d'alternance, de bac+2 à bac+5.

4.2.1.3. Sorties définitives

Sorties définitives de l'effectif payé de LCL par motif

(Nombre de personnes)	2011			2010		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Démissions	170	204	374	172	154	326
Licenciements	27	34	61	42	41	83
Prétraitées	32	25	57	705	399	1 104
Retraites	36	35	71	39	58	97
Autres motifs	357	228	585	335	185	520
Total	622	526	1 148	1 293	837	2 130

4.2.1.4. Heures supplémentaires

LCL applique la loi du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat d'août 2007 (loi TEPA). Cette loi implique :

- pour les salariés, une exonération d'impôts sur le revenu et un allègement des cotisations salariales,
- pour les employeurs, les heures supplémentaires ouvrent droit à un allègement de charges patronales via une réduction forfaitaire de cotisations.

Pour l'année 2011, 76 589 heures supplémentaires ont été effectuées pour l'ensemble des collaborateurs de LCL (contre 73 284 heures en 2010).

4.2.1.5. Main d'œuvre extérieure

	2011	2010
Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure	624	384
Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires	112	53

4.2.2. Organisation du travail

4.2.2.1. Effectif en poste par type d'organisation du temps de travail

<i>(Nombre de personnes)</i>	2011	en %	2010	en %
Régime heure	17 857	85,26%	17 806	86%
Régime jour	2 791	13,33%	2 627	13%
Autres régimes	296	1,41%	286	1%
Total	20 944	100%	20 719	100%

L'organisation du temps de travail et notamment la mise en place des 35 heures par la signature d'un accord d'entreprise le 13 septembre 2000 s'est réalisée selon plusieurs modalités d'application en fonction des impératifs d'organisation propres aux unités :

- dans les directions fonctionnelles, la RTT s'est exercée principalement sous la forme d'attribution de journées entières ou de demi-journées supplémentaires de repos avec une durée hebdomadaire de 39 heures,
- dans les agences du réseau commercial, des formes particulières de réduction du temps de travail en deçà de 39 heures hebdomadaires ont été instaurées car plus adaptées aux impératifs de fonctionnement des agences (36h50, 37h33 ...).

4.2.2.2. Effectif payé à temps partiel

<i>(Nombre de personnes)</i>	2011	2010
Effectif à temps partiel (1)	3 587	3 544
% effectif (global)	17,13%	17,10%
- à mi-temps	1,65%	1,70%
- aux 3/5ème	0,89%	0,90%
- aux 4/5ème	7,44%	7,30%
- à 90 %	1,91%	1,50%
- 5 semaines non travaillées	0,04%	0,00%
- 10 semaines non travaillées	0,02%	0,00%
- 90% ex temps plein de Robien	1,82%	1,90%
- 93 % ex temps plein de Robien	3,35%	3,70%

(1) Dont 87 % de femmes en 2011 (vs 87 % en 2010).

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail selon les dispositions prévues par l'accord du 08/1/2002 :

- 50 % ou mi-temps,
- 60 % ou 3/5ème de temps,

- 80 % ou 4/5ème de temps,
- 90 % ou 9/10ème de temps.

Les salariés bénéficiaires d'un régime de RTT de Robien (33 heures sur 4 jours) en application de l'accord du 12/12/1996 arrivé à son terme en 2005, ont eu la possibilité en application de l'accord d'entreprise du 15/11/2004 de choisir des formules de temps partiel spécifiques avec une rémunération bonifiée leur permettant de travailler sur 4 jours (formule 93 % du temps plein ou formule 90 % du temps plein).

Leur nombre est en baisse constante, du fait des départs de l'entreprise de la classe d'âge des pré-retraités et retraités.

4.2.2.3. Absentéisme

<i>(Nombre de jours)</i>	2011	2010
Maladie	236 721	232 106
Maternité	153 411	152 658
Accidents du travail	12 600	14 675
Autres	29 855	29 390
Total	432 587	428 829

Dans un contexte économique restant difficile, LCL enregistre une légère remontée des arrêts au titre de la maladie après la baisse notable constatée en 2010.

4.2.3. Rémunération

4.2.3.1. Rémunération individuelle

Salaire mensuel brut fiscal à fin 2011 (reconstitué temps plein)

<i>(En euros)</i>	Femmes	Hommes	Total
Total	2 887	3 560	3 152

L'augmentation 2011 sur les rémunérations fixes s'élève à + 2,2 %, totalement distribuée en mesures pérennes. 23 % des collaborateurs LCL ont bénéficié d'une mesure collective et 44 % de mesures salariales individuelles. 58 % des collaborateurs LCL ont au moins eu une augmentation en 2011.

Ce budget, au-delà de l'inflation sur l'année, est en ligne avec les perspectives de résultats de LCL pour 2011.

4.2.3.2. Charges sociales

Les informations chiffrées sont indiquées dans la seconde partie du présent rapport "comptes consolidés au 31/12/2011".

4.2.3.3. Rémunération collective

Rémunération collective versée en 2011

<i>(En euros)</i>	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen perçu par bénéficiaire	Montant moyen perçu par bénéficiaire présent toute l'année
Participation	10 652 056	25 070	425	476
Intéressement	90 449 184	25 070	3 608	4 041
Abondement	4 771 288	22 382	213	213

Le montant global de rémunération variable collective (RVC) pour l'exercice 2010 versé en 2011, a encore progressé de manière substantielle puisqu'il s'établit à 101,1 millions d'euros, correspondant à 12,9 % de la masse salariale. A titre exceptionnel, un supplément d'intéressement a été versé en 2011 aux bénéficiaires de l'intéressement de l'exercice 2010. Le montant de cette prime exceptionnelle s'élève à 500 € bruts base temps plein par bénéficiaire présent toute l'année et représente au total 10,6 millions d'euros.

4.2.4. Responsabilité sociale

4.2.4.1. Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

LCL poursuit depuis 2002 une démarche à la fois volontariste et concertée avec les organisations syndicales en faveur de l'égalité professionnelle. L'accord à durée indéterminée signé le 14 décembre 2007 par la CFTC, CFDT, FO et SNB prévoyait un engagement de se revoir après 3 ans d'application.

A ce titre, en 2011, après la réalisation d'un bilan complet de l'application de l'accord d'entreprise sur la base des objectifs fixés dans l'accord de 2007 et des résultats obtenus fin 2010, la Direction, souhaitant mener encore plus loin cette démarche, a engagé une négociation dans ce but. Cette négociation a également pour objet d'intégrer les nouvelles exigences légales et réglementaires et de fixer de nouveaux objectifs pour l'avenir.

Ainsi, LCL a fait le choix de développer une politique encore plus offensive en faveur de la carrière des femmes afin de continuer à agir :

- sur la structure des effectifs (notamment pour atteindre les 30 % de femmes cadres et une proportion de 50 % de femmes parmi les cadres)
- sur le développement professionnel des femmes pour leur offrir davantage d'opportunités d'évoluer (sur des postes moins féminisés / postes d'encadrement ou tous postes porteurs d'évolution de carrière)
- sur la communication / sensibilisation et le changement culturel.

Fin 2011, en l'absence de signature d'accord, il a été prévu de mettre en place un plan d'action sur la base des propositions présentées lors de la négociation, qui sera annexé au rapport de situation comparé présenté annuellement.

Dans ce plan, 4 domaines d'action (embauche, formation, promotion professionnelle, rémunération effective) sont ainsi retenus au sens strict de la législation suivis d'objectifs chiffrés et des mesures effectives permettant d'atteindre ces objectifs de progression ainsi qu'un dernier domaine d'action lié à l'articulation vie professionnelle /vie privée.

4.2.4.2. Dialogue social

Au cours de l'année 2011, ont été signés les accords suivants :

- l'accord salarial pour l'année 2011, signé le 24 janvier 2011 par deux organisations syndicales (CFDT, et le SNB),
- l'accord relatif à la complémentaire santé,
- l'accord sur les incivilités et les violences à l'occasion des relations commerciales avec la clientèle (FO, CFDT et le SNB),
- l'avenant n°10 au plan d'épargne d'entreprise LCL, signé le 19 mai 2011 par Anne Broches, Directrice des ressources humaines LCL,
- l'accord de plan d'épargne pour la retraite collectif, signé le 28 septembre 2011 par deux organisations syndicales (CFDT et SNB),
- l'avenant n°11 au plan d'épargne d'entreprise LCL, signé le 5 octobre 2011 par Anne Broches, Directrice des ressources humaines LCL.

4.2.4.3. Hygiène et sécurité

Evolution du nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail

	2011	2010
Nombre d'accidents du travail	183	185
Nombre d'accidents de trajet	229	249
Total	412	434

LCL développe des actions de prévention :

- des mesures sont effectuées visant à contrôler la qualité de l'air,
- des actions sont également menées par le service de santé au travail : propositions de tests sanguins, bilans de santé, vaccination contre la grippe, etc...
- des actions de sensibilisation ont commencé à être conduites sur la problématique des TMS (troubles musculo-squelettiques) avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Dans le réseau commercial, un accompagnement spécifique est mis en place pour les personnes victimes d'agressions pour répondre au phénomène des incivilités et des violences émanant de la clientèle, à l'instar de ce qui existe déjà depuis de nombreuses années en matière de hold up.

Enfin, le personnel handicapé bénéficie de l'aménagement de postes de travail, de dispositifs particuliers dans le domaine de la sécurité : signaux lumineux pour les malentendants, signaux sonores pour les non-voyants et dotation de chaises d'évacuation pour accélérer la sortie des immeubles en cas d'alerte incendie pour les salariés à mobilité réduite.

4.2.4.4. Formation

Formation dispensée en 2011

	Femmes			Hommes		
	Cadres	Techniciens	Total	Cadres	Techniciens	Total
Nombre de stagiaires (en Nombre de salariés ayant au moins participé à une action de formation)	3 390	10 783	14 173	4 053	5 133	9 186
Nombre d'heures (sur le temps de travail)	92 838	240 627	333 465	113 815	137 070	250 885
Nombre d'heure / stagiaire	27	22	24	28	27	27

La formation est un objectif-clé de la politique des ressources humaines de LCL. Elle représente un investissement financier de près de 5,5 % de la masse salariale.

Outre l'enseignement professionnel, plus de 90 % des heures de formation ont concerné les parcours « prise de poste » (avec les aspects réglementaires associés) et les actions de professionnalisation dont en particulier celles concernant la relation commerciale et le projet "Centricité Client 2013" (gestion de l'insatisfaction et de l'accueil client en agence), les techniques métiers (formations Dauphine, les fondamentaux du marché des professionnels) et l'utilisation des outils (Opale2, ANADEFI).

Ces grandes thématiques ont été développées avec l'objectif de professionnaliser les collaborateurs dans les domaines techniques métiers et comportementaux dans l'axe client et dans l'esprit du Contrat de reconnaissance LCL.

4.2.4.5. Intégration des personnes handicapées

LCL continue de mener une politique active en faveur de l'intégration des personnes handicapées. La Direction du travail vient d'agréer le troisième accord de groupe (2011-2013) en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Ce nouvel accord prévoit le recrutement de 140 travailleurs handicapés sur trois ans, dont au moins 50 en CDI. Pour LCL, l'objectif est de 70 recrutements dont 25 CDI sur les trois années de l'accord.

En 2011, LCL a recruté 34 personnes en situation de handicap dont 10 en CDI. Sur ces 34 recrutements, 26 proviennent de l'Association Handiformabanques spécialisée dans le « sourcing » et la préformation de personnes handicapées. Au 31 décembre 2011, les effectifs comptent 1470 salariés handicapés, soit un taux d'emploi supérieur à 4,5 %.

Par ailleurs, plus de 110 salariés ont bénéficié d'aménagements divers pour améliorer leurs conditions de travail ou leur autonomie leur permettant ainsi d'être maintenus dans l'emploi. Le recours au secteur adapté (Entreprises Adaptées – EA, et Etablissements et Services d'Aide par le Travail – ESAT) a nettement progressé pour atteindre plus de 12 unités bénéficiaires.

4.2.4.6. Œuvres sociales

LCL développe une politique sociale aux multiples orientations :

- **la protection de la santé** : au delà de l'obligation légale de mise en place d'un service de santé au travail, LCL finance entièrement pour le bénéfice de ses salariés un centre de consultation composé de 23 spécialistes et 4 médecins généralistes,
- **la protection sociale** : créé en 1969, le service social du travail de LCL assiste les salariés tant dans les domaines personnels (santé, logement, finances...) que professionnels (mutation, poste de travail, hold-up, incivilités...). Le régime de prévoyance, assure une protection complémentaire à celle de la convention collective et de la Sécurité Sociale aux salariés et à leurs familles,

- **l'accueil de la petite enfance** : la crèche, fondée en 1945 et sans doute l'une des premières structures d'accueil de ce type en entreprise, a vu sa gestion externalisée depuis mai 2007,
- **les autres aides à la famille** : diverses indemnités et prestations (crèche et garde, rentrée scolaire et achat de livres, allocation pour enfants handicapés, chèques vacances) sont attribuées sous certaines conditions aux salariés pour les aider à assumer certaines charges familiales,
- **les maisons de vacances** : 11 maisons de vacances, propriétés de LCL et gérées par le Comité central d'entreprise sont à la disposition des salariés et de leur famille.

4.3. Respect de l'environnement

4.3.1. Relations avec les fournisseurs

Une plaquette éditée par le groupe Crédit Agricole S.A., définit les règles de déontologie pour tous les acheteurs. Les conditions générales d'achats et les contrats cadre précisent les obligations et engagements des fournisseurs, en particulier pour le respect des règles dans le domaine de l'environnement, de la sécurité et du travail.

Lors des réponses aux appels d'offre, le fournisseur doit préciser s'il bénéficie de la certification ISO 14 001 ou s'il a entrepris une telle démarche.

Une démarche est engagée pour renforcer l'usage de matériels recyclés et recyclables. Certains contrats font déjà explicitement référence à des obligations précises :

- les contrats de déménagements font référence à des emballages recyclables,
- les contrats de travaux mentionnent le traitement des déchets et des gravats,
- les contrats de nettoyage insistent sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité et l'emploi de produits "verts".

Ce principe a été appliqué lors des travaux d'automatisation des agences, qui concernent 1 350 agences à ce jour.

4.3.2. Relations avec les clients

Les engagements de LCL envers ses clients sont affichés dans le Contrat de reconnaissance, communiqué en agence et en ligne sur ses sites Internet.

Les projets liés au nouveau plan triennal, lancé en 2011, sont axés sur l'accueil et l'écoute des besoins et avis de la clientèle et prévoient d'accroître le taux de collaborateurs LCL en contact avec les clients.

4.3.3. Marchés

4.3.3.1. Placements ISR

LCL a rassemblé l'ensemble de sa gamme ISR sous la bannière "Investir Autrement". Cette offre permet à ses clients d'investir dans une sélection de fonds respectant des valeurs d'ordre éthique, social mais aussi environnemental qui concilie finance et développement durable.

L'offre proposée est constituée de fonds Amundi et de fonds externes qui couvrent l'ensemble des classes d'actifs du monétaire aux actions internationales thématiques. Cette gamme fait l'objet de communications régulières auprès de la clientèle Banque Privée ; elle est également accessible sur les sites Internet de LCL.

Les fonds ISR se déclinent autour de 4 orientations d'investissement :

- fonds de développement durable,
- fonds éthique,
- fonds de partage,
- fonds thématiques à vocation solidaire.

De plus, LCL Banque privée s'associe au développement des énergies renouvelables et offre chaque année l'opportunité à ses clients d'investissements permettant la réduction des émissions de CO² par le recours aux énergies renouvelables, favorisés par ailleurs par des réductions fiscales.

Ainsi, en 2011, ont été proposées à la clientèle Banque privée :

- l'offre GF Sylvofort 2011 et l'animation du marché secondaire des GFF: acquisition, exploitation et valorisation de massifs forestiers selon les principes du développement durable ;
- l'offre FCPI Capital Invest PME 2011 : investissement au capital de PME européennes innovantes, présentes dans des secteurs prometteurs, notamment celui des technologies propres.

4.3.3.2. Crédits

En lien avec le Livret de développement durable, LCL a enrichi la gamme " Solution Conso" pour répondre aux besoins de financements des projets d'équipement dédiés aux économies d'énergie. LCL commercialise également l'ECO PTZ et pour le financement des travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement.

4.3.3.3. Investissement de LCL dans CAPENERGIE

Au début de l'année 2007, LCL a décidé d'investir des fonds propres dans le premier fonds institutionnel dédié aux énergies renouvelables, CAPENERGIE, crée par Crédit Agricole Private Equity, favorisant ainsi le développement de sociétés principalement non cotées spécialisées dans les marchés des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en France et dans le reste de l'Europe.

Les investissements sont répartis entre les différents secteurs des énergies renouvelables suivants : éolien, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, hydraulique, biogaz, pile à combustible, cogénération, biocarburant, efficacité énergétique.

En 2011, LCL a respecté ses engagements d'investissements et continue ainsi à soutenir des projets porteurs de progrès et d'innovation contribuant au respect de l'environnement.

4.3.4. Ecosystèmes

Dans le cadre du schéma directeur immobilier :

- D'ores et déjà environ 2 000 collaborateurs sur les 3 000 attendus, issus d'une douzaine de sites, sont regroupés à Villejuif sur 3 bâtiments de dernière génération.
- L'immeuble de l'Hôtel des Italiens, ancien siège de LCL au centre de Paris, a été rénové en 2011 avec le souci d'optimiser les consommations d'énergie tout en préservant les aménagements historiques ; la façade du bâtiment a ainsi été complètement ravalée et mise en valeur.
- Les équipements informatiques centraux ont été regroupés en 2011 sur le nouveau site du Groupe, composé de 2 bâtiments répondant aux règles HQE ; la consommation électrique y est optimisée, grâce à des systèmes de climatisation économiques.

LCL poursuit ses actions en faveur du respect de la planète en mettant en oeuvre des solutions de fonctionnement interne réduisant les consommations de ressources, telles que :

- le renouvellement du parc informatique avec suppression des écrans cathodiques et recyclage des matériels obsolètes,
- la suppression d'un maximum d'imprimantes réseau multifonction.

4.3.5. Transports

4.3.5.1. Véhicules professionnels

La politique de rationalisation de l'utilisation des véhicules a conduit à une réduction d'environ 15 % du parc en quatre ans.

Depuis 2007, LCL a intégré dans ses critères de sélection des véhicules de service le label "environnement durable". Ainsi en 2011, 535 véhicules de service ont été achetés avec un label environnemental "BLUE LION" (émissions CO² inférieures à 130g/km, fabrication dans une usine ISO14001, valorisation en fin de vie du véhicule).

4.3.5.2. Optimisation des moyens de transport

Dans cet objectif, des salles de visioconférence et télé présence ont été installées sur le campus de Villejuif afin de réduire le déplacement des collaborateurs.

L'optimisation des circuits, vers et entre les sites de LCL, est également recherchée, en particulier pour le transport administratif, les livraisons et les transports de fonds.

En 2011, plus de 200 dessertes de livraison de fonds par mois ont été supprimées lors de l'automatisation et l'optimisation des agences.

Une plate-forme logistique automates et coffres a par ailleurs été mise en place sur un site situé en banlieue parisienne. Cette plate-forme gère les stocks d'automates neufs et d'occasion, ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines. Son objectif est une gestion par lot. Ainsi, elle livre les agences automatisées de LCL en une seule livraison (lot agence de plusieurs automates en un seul camion) ce qui diminue les transports routiers. Pour les commandes, LCL optimise les livraisons d'automates venant des usines des constructeurs en Europe (Allemagne, Hongrie) par camions complets d'automates ce qui contribue à limiter les transports routiers internationaux.

4.3.6. Energie

4.3.6.1. Economies d'énergie : optimisation des consommations électriques

Dans le réseau :

LCL a souscrit un abonnement à l'outil Panorama d'EDF. Cet outil permet d'analyser le détail des consommations électriques des 2000 agences du réseau ; il est possible ainsi de détecter les anomalies, puis de procéder à des audits d'installations pour remédier à terme aux surconsommations liées aux installations défectueuses.

Ces actions ont abouti à une réduction de la consommation électrique sur les sites centraux du pôle Opéra et à engager des révisions de tarification sur le réseau des agences.

Un audit des abonnements électriques a été réalisé en fin d'année, entraînant la renégociation en 2011 des contrats mal adaptés en fonction des dates de renouvellement.

Les enseignes comportent un équipement permettant des économies d'énergie (horloge inter crépusculaire, tube T5 à ballast électronique d'une consommation inférieure de 30 à 40 % pour une luminosité égale).

Depuis 2009, la pose de PLV lumineuses en agence a été généralisée. Ces PLV sous alimentation basse tension réduisent la consommation électrique en utilisant des tubes de longue durabilité et facilement recyclables et évitent l'impression d'affiches papier.

De manière générale, la rationalisation des différentes sources lumineuses est prévue dans les nouveaux projets de rénovation avec la suppression des luminaires dont les ballasts ne sont pas électroniques.

Pour les immeubles centraux :

LCL a opté pour recentrer l'ensemble de ses équipes sur un même site à Villejuif, dans 5 immeubles de conception haute qualité environnementale. Trois bâtiments étaient opérationnels début 2011, ce qui a permis de libérer les anciens sites énergivores.

4.3.6.2. Energies renouvelables

La Direction de l'immobilier a sélectionné quatre thèmes liés aux nouvelles énergies, pour lesquels elle effectue une veille et des études techniques et financières :

- installation de panneaux photovoltaïques,
- étude de nouveaux concepts d'éclairage,
- pose de films solaires sur les vitrines des agences,
- mise en place de mât support signalétique des agences pour les agences avec panneau solaire.

4.3.7. Ressources

4.3.7.1. Papier

LCL poursuit les actions pour réduire les éditions et les impressions de toutes natures.

- Documentation clientèle

Banque en ligne Particuliers :

Grâce à la mise en place en 2007 de la signature électronique, LCL a progressivement développé le mode d'achat « sans papier » et propose depuis fin 2010 une large gamme de produits sur ses sites marchand et transactionnel.

Il est ainsi désormais possible de souscrire en ligne les produits suivants :

- les comptes d'épargne: livret A, livret Cerise, compte sur livret, livret de développement durable, CEL,
- les produits d'assurances: Auto, Multi risque habitation, Santé, Garantie des accidents de la vie, ainsi que Capital multi compte et Assurance tout portable,
- les services: LCL Avertis (alertes par SMS), l'option gratuite System'Epargne,
- les cartes bancaires ainsi que la personnalisation des visuels des cartes bancaires,
- les assurances-vie Lionvie Vert Equateur et Rouge Corinthe.

De plus, les consultations et la gestion des événements des contrats ont été développées :

- les détenteurs de contrats d'assurance vie peuvent consulter leurs contrats (valorisés en temps réel) et gérer en ligne des versements libres, des versements réguliers, arbitrer entre les divers supports ;
- en assurance IARD (auto, habitation, santé et garantie des accidents de la vie), les clients peuvent visualiser leurs contrats et éditer des attestations. Tout internaute, qu'il soit détenteur ou non d'un contrat, peut réaliser un devis ;
- depuis 2011, les assurés santé peuvent également consulter leurs remboursements de prestations santé.

Banque privée :

Le site internet LCL Banque Privée a été lancé fin janvier 2009, offrant à ses clients la possibilité d'opter pour la dématérialisation de leur état de synthèse financière. Des fiches produits ont été mis en ligne, ainsi que des outils d'information et d'analyse financière.

Banque des entreprises :

Après avoir lancé un programme de dématérialisation de la documentation commerciale devant s'étendre aux brochures produits destinées aux clients entreprise, LCL accélère le développement de son offre internet qui permet aux clients de communiquer avec leur banque sans utilisation de supports papier, en particulier pour les demandes de crédit.

Moyens de paiement :

LCL a renforcé en 2010 ses efforts afin de favoriser auprès de ses clients entreprises la signature électronique de leurs instructions de paiements ou de leurs remises à l'encaissement : le taux de dématérialisation global des ordres transmis a continué de progresser en 2011 et approche les 78 %, dont près de la moitié d'entre eux sont signés de manière électronique.

La signature électronique est également promue auprès de la clientèle des professionnels depuis le printemps 2010.

La suppression ou la dématérialisation de nouveaux avis d'opérations, tant dans le domaine monétique que des flux, s'est poursuivie. Ainsi a été évitée l'impression de plusieurs centaines de milliers d'avis papier ; ce nombre s'ajoute aux 3 millions d'avis qui ne sont plus édités pour les virements depuis 2010.

L'archivage numérique des chèques remis à l'encaissement a été complété cette année par la mise en place du contrôle à partir des images numérisées des chèques circulants débités aux comptes des clients LCL, évitant ainsi la circulation physique des vignettes entre les unités de LCL.

- Documentation interne LCL

Le "back office sans papier" est désormais une réalité chez LCL. La circulation de papier est fortement réduite, grâce à la numérisation des documents en entrée des back offices et à la dématérialisation des échanges ; les bons de commande papier envoyés par le réseau sont progressivement éliminés par leur dématérialisation ou transmission électronique.

La dématérialisation permet la "distribution et affectation dynamique des activités" au sein des back offices : cette organisation permet désormais de traiter un ordre scanné dans n'importe quel back office métier en fonction de sa capacité à traiter.

En 2010 a été mis en place le projet AZOTE visant à dématérialiser les documents des fonctions support du siège pour réaliser progressivement une installation sans papier sur le nouveau siège de Villejuif. Ainsi, désormais les factures fournisseurs, les documents internes RH et DIL circulent pour validation par work flow entre les unités LCL.

Le plan de numérisation des dossiers client, déployé en agence, terminé en 2009 pour la clientèle des particuliers, s'est achevé pour celle des professionnels en 2011. Plus de 5 millions de dossiers conservés en agence ont ainsi été envoyés pour conservation à des archivistes. Le flux des nouveaux documents est dorénavant numérisé et intégré dans un classeur électronique consultable sur le poste de travail.

Globalement, ces opérations permettent d'économiser le papier et les armoires de stockage en agence. En effet, la "banque sans armoire" est une étape indispensable à la "banque sans papier".

La suppression d'états papiers reçus par les agences ou leur bascule sur le poste de travail s'est traduite par une diminution du tonnage d'état papier transporté d'environ 30 % par an.

Le projet de numérisation des dossiers clients entreprise a démarré en 2011 et prévoit également la suppression de la conservation des dossiers papiers et la diminution des états au sein des centres d'affaires.

- Editique

LCL cherche à développer une consommation de papier éditique responsable.

Les relevés de compte épargne sont désormais adressés deux fois par an au client au lieu d'une fois par mois, soit une économie estimée à près de 8 millions de feuillets par an et une réduction de 2,7 % de la consommation annuelle de papier.

LCL a lancé son offre "relevés de comptes et avis en ligne" auprès de la clientèle des particuliers et des professionnels. Fin 2011, environ 1 000 000 de clients y adhéraient.

L'offre de documents dématérialisés s'étend également aux avis d'écritures (entreprises), imprimé fiscal unique, relevé de valeurs mobilières.

Dans le domaine des achats, de nombreux appels d'offres et consultations sont opérés via des systèmes de messagerie évitant ainsi l'envoi de documents papiers. Plus de 80 % des commandes sont saisies par les collaborateurs directement sur des serveurs électroniques.

Une politique d'impression est mise en place sur les immeubles centraux. Cette politique s'appuie sur l'installation d'imprimantes multifonctions. Cette solution est maintenant déployée sur les premiers immeubles de Villejuif pour environ 2 000 collaborateurs.

Ces machines sont équipées de scanner afin d'opter pour des actions "sans papier". De plus, elles sont programmées afin d'éditer les documents en noir, recto verso, en option de base. Les impressions physiques sont déclenchées par le collaborateur à partir de l'imprimante. Les documents en attente d'impression sont supprimés après 48 h d'attente.

Les différents tests réalisés montrent une diminution sur ce seul poste d'environ 15 % des éditions.

Les relevés de compte et avis à la clientèle sont produits sur du papier dont "la fabrication respecte l'environnement". Cette mention figure sur le papier éditique depuis février 2007.

4.3.7.2. Recyclage et récupération des déchets

- Recyclages

Recyclage des billets

Le recyclage des billets en interne a été généralisé à l'ensemble des agences automatisées de LCL, dont les flux permettent cette pratique, soit environ 700 agences à fin 2011, et se poursuivra au fur et à mesure du plan d'automatisation des agences. Offrant à l'agence une plus grande autonomie en diminuant le nombre d'approvisionnements externes, il réduit de ce fait les transports de fonds.

Recyclage des postes de travail

Les anciens postes informatiques sont recyclés en collaboration avec un partenaire humanitaire qui les restaure ou les démonte pour trier les déchets. Les éléments désassemblés sont soit recyclés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

Recyclage des DAB-GAB (automates distributeurs de billets)

La plate-forme gère les stocks d'automates neufs et d'occasion ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines.

Les automates LCL obsolètes sont pré stockés sur les emplacements réservés à LCL, puis détruits selon la réglementation en vigueur relative à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

- Récupération des déchets

La récupération des déchets consommables est contractualisée et structurée selon les centres de responsabilité. La mise en place de corbeilles de tri sélectif est organisée nationalement avec engagement de valorisation. Cette action permet de récupérer en papier recyclable plus de la moitié des déchets collectés sur l'ensemble des sites fonctionnels parisiens de LCL.

La collecte des déchets recyclés pour l'année 2011 avoisine les 1 000 tonnes, hors immeubles centraux.

Les contrats de multitechnique imposent de récupérer et faire traiter tous les déchets polluants (tubes, fluo, piles...).

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011

arrêtés par le Conseil d'administration
en date du 9 février 2012
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 mai 2012

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011

CADRE GÉNÉRAL	58
1. PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	58
2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	59
3. PARTIES LIEES	60
COMPTE DE RESULTAT	61
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	61
BILAN ACTIF.....	62
BILAN PASSIF	62
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	63
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	63
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	65
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	65
1.1. Normes applicables et comparabilité	65
1.2. Format de présentation des états financiers	66
1.3. Principes et méthodes comptables	66
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	81
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION – PARTIES LIEES	85
2.1. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	85
2.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence	85
2.3. Opérations de titrisation et fonds dédiés.....	85
2.4. Participations non consolidées.....	85
2.5. Ecart d'acquisition.....	85
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	86
3.1. Risque de crédit	86
3.2. Risque de marché	91
3.3. Risque de liquidité et de financement	95
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	97
3.5. Risques opérationnels.....	98
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	98
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	99
4.1. Produits et Charges d'intérêts.....	99
4.2. Commissions nettes.....	99
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	100
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	100
4.5. Produits et charges nets des autres activités	101
4.6. Charges générales d'exploitation	101
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	102
4.8. Coût du risque	102
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	103
4.10. Impôts.....	103
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	104
5. INFORMATION SECTORIELLE	105
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	106
6.1. Caisses, Banques centrales.....	106

6.2.	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	106
6.3.	Instruments dérivés de couverture.....	107
6.4.	Actifs financiers disponibles à la vente.....	107
6.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	108
6.6.	Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers.....	109
6.7.	Exposition au risque souverain.....	110
6.8.	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....	110
6.9.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	110
6.10.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	111
6.11.	Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	112
6.12.	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	113
6.13.	Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés.....	113
6.14.	Immeubles de placement.....	114
6.15.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	114
6.16.	Provisions techniques des contrats d'assurance.....	114
6.17.	Provisions.....	115
6.18.	Capitaux propres.....	116
6.19.	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	118
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	119
7.1.	Détail des charges de personnel.....	119
7.2.	Effectifs fin de période du groupe LCL.....	119
7.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	119
7.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	119
7.5.	Autres avantages sociaux.....	121
7.6.	Paiements à base d'actions.....	122
7.7.	Rémunérations des dirigeants.....	122
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	123
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	123
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	124
10.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	124
10.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	125
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE.....	126
12.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011.....	126

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS..... 127

CADRE GÉNÉRAL

1. Présentation juridique de l'entité

Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Crédit Lyonnais
Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon
Siège central et administratif : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex
Nom commercial : LCL – Le Crédit Lyonnais

Forme Juridique

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872. Nationalisé le 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, il a été privatisé le 15 juillet 1999.

Date de constitution et durée

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du CREDIT LYONNAIS consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du CREDIT LYONNAIS consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

Registre du commerce et des sociétés et code APE

RCS Lyon : 954 509 741
Siret : 954 509 741 000 11
APE/NAF : 651 C

Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,10 % par Crédit Agricole SA, Crédit Lyonnais est contrôlé par Crédit Agricole SA.

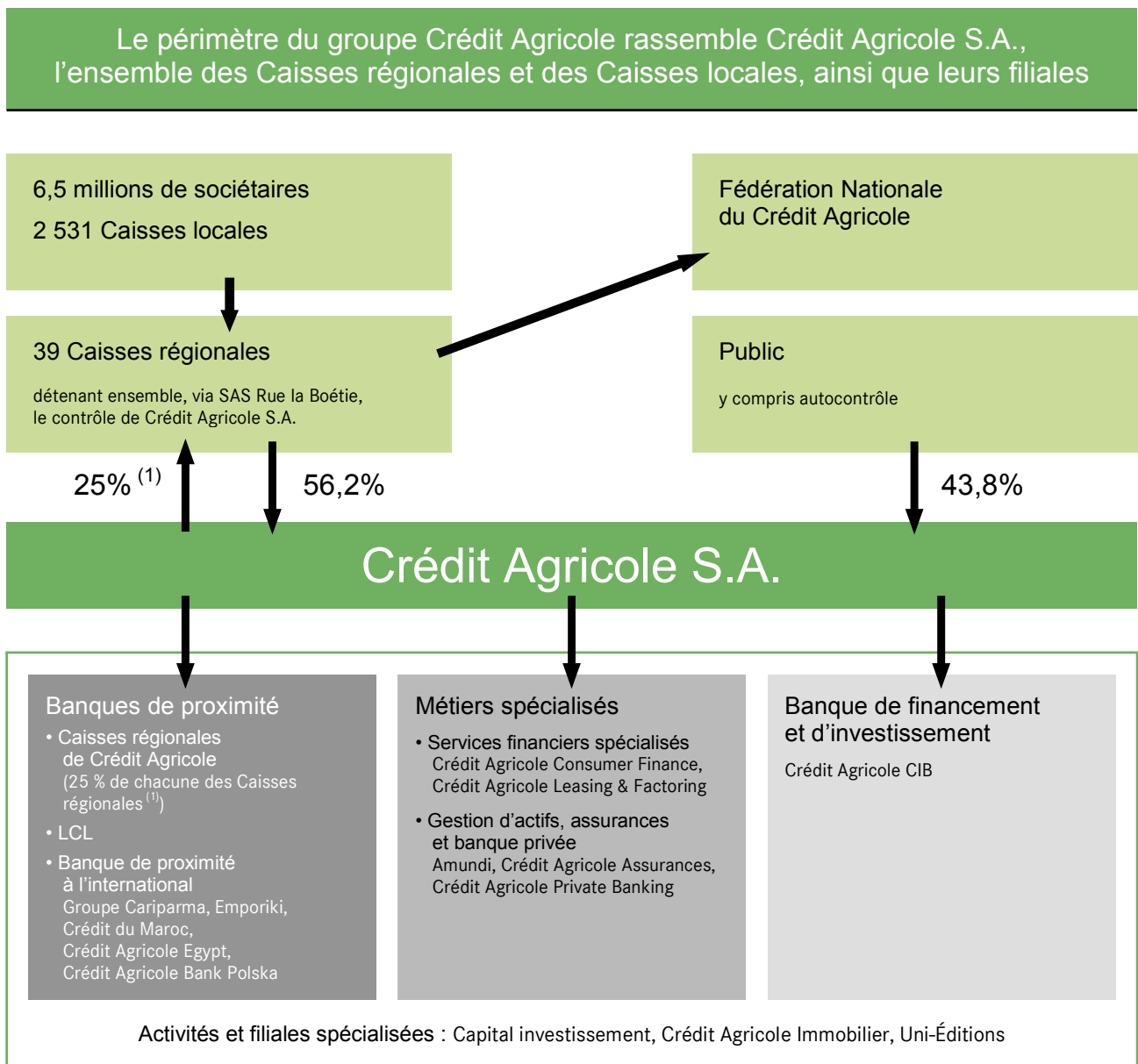
2. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

LCL est le réseau national « Banque et Assurance de proximité en France » dans le groupe Crédit Agricole.

Crédit Agricole, un groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Au 31 décembre 2011



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

3. Parties liées

LCL, dans son rôle de Distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (Amundi pour les produits de gestion d'actifs, Pacifica pour les assurances dommages, Prédica pour les assurances vie,...) et s'adresse à CA-CIB pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A..

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en termes de contribution au PNB du LCL ont été réalisés au 31 décembre 2011 avec :

- Amundi pour 107M€ au 31 décembre 2011 contre 143M€ à fin décembre 2010 (soit -25 %),
- Prédica pour 237M€ au 31 décembre 2011 contre 251M€ à fin décembre 2010 (soit -5 %),
- Crédit Agricole Consumer Finance (fusion de Sofinco et Finaref) pour 206M€ au 31 décembre 2011 contre 154M€ à fin décembre 2010 (soit +34 %),
- Pacifica pour 126M€ au 31 décembre 2011 contre 115M€ à fin décembre 2010 (soit +10 %),
- CACI (Crédit Agricole Créancier Insurance) pour 77M€ au 31 décembre 2011 contre 50M€ au 31 décembre 2010. (soit +54 %).

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	7 881	6 392
Intérêts et charges assimilées	4.1	-5 894	-4 283
Commissions (produits)	4.2	1 993	1 986
Commissions (charges)	4.2	-294	-230
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	34	13
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	60	21
Produits des autres activités	4.5	66	58
Charges des autres activités	4.5	-104	-91
PRODUIT NET BANCAIRE		3 742	3 866
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-2 360	-2 437
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-171	-173
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 211	1 256
Coût du risque	4.8	-287	-364
RESULTAT D'EXPLOITATION		924	892
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1	0
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		925	892
Impôts sur les bénéfices	4.10	-293	-306
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		632	586
Intérêts minoritaires		53	53
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		579	533
Résultat de base par action (en euros)	6.18	1,63	1,50
Résultat dilué par action (en euros)	6.18	1,63	1,50

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du groupe		579	533
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-28	-10
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		17	-1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		-11	-11
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	-11	-11
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		568	522
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		53	53
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		621	575

Les montants sont présentés nets d'impôts

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE, BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	1 907	1 712
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2</i>	98	70
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2 - 3.4</i>	4 933	2 790
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	<i>6.4 - 6.6</i>	1 921	1 949
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6</i>	17 599	14 875
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	<i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6</i>	88 272	81 888
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		1 967	930
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE	<i>6.6 - 6.9</i>		0
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.11</i>	652	618
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	<i>6.12</i>	4 028	2 611
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	<i>6.16</i>		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	<i>6.14</i>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<i>6.15</i>	1 288	1 303
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>6.15</i>	132	142
ECARTS D'ACQUISITION			
TOTAL DE L'ACTIF		122 797	108 888

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	45	10
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2</i>	78	49
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2 - 3.4</i>	6 807	3 756
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.3 - 6.8</i>	18 066	12 299
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	<i>3.1 - 3.3 - 6.8</i>	75 204	66 974
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	<i>3.2 - 3.3 - 6.10</i>	13 082	15 986
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		1	0
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.11</i>	259	173
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	<i>6.12</i>	2 010	2 318
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
PROVISIONS	<i>6.17</i>	1 020	1 061
DETTES SUBORDONNEES	<i>3.2 - 3.3 - 6.10</i>	676	765
TOTAL DES DETTES		117 248	103 391
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		4 760	4 691
CAPITAL ET RESERVES LIEES		1 878	1 878
RESERVES CONSOLIDEES		2 208	2 174
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		95	106
RESULTAT DE L'EXERCICE		579	533
INTERETS MINORITAIRES		789	806
TOTAL DU PASSIF		122 797	108 888

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2010	1 848	2 662	0	4 510	113	0	4 623	806	5 429
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010		-456		-456			-456	-53	-509
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options		3		3			3		3
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	-453	0	-453	0	0	-453	-53	-506
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-4		-4	-7		-11		-11
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31 Décembre 2010				0		533	533	53	586
Autres variations		-1		-1			-1		-1
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 848	2 204	0	4 052	106	533	4 691	806	5 497
Affectation du résultat 2010		533		533		-533			0
Capitaux propres au 1er janvier 2011	1 848	2 737	0	4 585	106	0	4 691	806	5 497
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011		-506		-506			-506	-70	-576
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	-506	0	-506	0	0	-506	-70	-576
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7		7	-11		-4		-4
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		579	579	53	632
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 Décembre 2011	1 848	2 238	0	4 086	95	579	4 760	789	5 549

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe LCL en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	925	892
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	171	173
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	128	179
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-1	9
Résultat net des activités de financement	43	21
Autres mouvements	-5	72
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	336	454
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-849	-1 035
Flux liés aux opérations avec la clientèle (1)	1 554	-1 983
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (2)	-4 531	1 201
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (3)	-1 487	-14
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-221	-213
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-5 534	-2 044
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-4 273	-698
Flux liés aux participations	-19	0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-136	-166
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-155	-166
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-559	-510
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	1 266	-99
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	707	-609
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-3 721	-1 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 080	7 553
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	1 701	1 618
Solde net des comptes,prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	4 379	5 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 359	6 080
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	1 861	1 702
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	498	4 378
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-3 721	-1 473

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8

(1) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se composent des autres concours clientèle (-994M€), des comptes ordinaires (572M€), des comptes créditeurs à terme (893M€) et enfin des comptes épargne à régime spécial (2 232M€) et des prêts au titre des PEL/CEL (819M€).

(2) En 2011, ce solde matérialise la diminution sensible des TCN (-5 254M€), suite à une évolution dans les modalités de gestion du ratio de liquidité, prêt/emprunt avec le Crédit Agricole

(3) En 2011, ce solde se compose principalement des dépôts de garantie sur opération de marché - 1 412M€

(4) L'année 2011 a fait l'objet d'émissions de quatre emprunts obligataires (1 398 M€).

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe LCL au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat	19 juillet 2010 (UE n° 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	23 juillet /2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC 13	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'exercice.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le groupe LCL, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le groupe LCL n'attend pas d'effet significatif de l'application de cet amendement sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe LCL au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe LCL utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Sont décrites ci-dessous les informations sur les estimations et jugements réalisés par LCL, conformément aux exigences de la norme IAS 1.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte :

- soit d'une réelle intention de transaction (affectation par nature) : ce sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Notamment, les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à cette catégorie et sont évalués en mark-to-market.

Depuis 2004, compte tenu du recentrage du groupe LCL sur l'activité de banque de proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

- soit d'une option prise par le groupe LCL, conformément à celle offerte par la norme IAS 39. Cette option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe LCL utilise cette option pour des instruments hybrides souscrits dans le cadre de restructurations de créances.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe LCL a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe LCL a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des surcotes et décotes.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Au 31/12/2011, le groupe LCL ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe LCL utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...); ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, le groupe LCL constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des instruments de dettes, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient. En revanche, pour les instruments de capitaux propres, toute variation ultérieure à la hausse par rapport à la valeur dépréciée est constatée en capitaux propres recyclables. Les pertes constatées en résultat lors de la dépréciation des instruments de capitaux propres ne sont reprises en résultat qu'au moment de leur décomptabilisation.
- Date d'enregistrement des titres

Le groupe LCL enregistre les titres à la date de négociation sauf pour les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » enregistrés à la date de règlement livraison, conformément aux principes retenus par le groupe Crédit Agricole.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Jusqu'à présent, le groupe LCL n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire qui enregistre une créance en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective ou sectorielle : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées classées en encours sains est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre le groupe LCL et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours sains en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Le groupe LCL constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque et fait l'objet d'une réintégration sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêts pour les créances restructurées inscrites en encours sains.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

- Créances dépréciées sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur encours sensibles.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la Direction des risques de LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur (conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole), destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

LCL a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces dépréciations sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

Dans le même esprit, LCL a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique de financement du marché artisans, commerçants et TPE. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la probabilité de défaut et de la LGD.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. Le groupe LCL n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2010 et 2011.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ».

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Le groupe LCL utilise toutefois une méthode simplifiée pour les tests d'efficacité de la couverture, dès lors que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'élément de couverture permettent de présumer de l'efficacité de couverture.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe LCL privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, ces relations de couverture sont documentées sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat, ne laissant apparaître en net que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Seule la couverture de juste valeur a été appliquée par le groupe LCL.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le groupe LCL applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Suite à l'adoption de l'amendement IFRS 7 du 27 novembre 2009, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être ventilés selon une hiérarchie fondée sur 3 niveaux. L'affectation entre les 3 niveaux de juste valeur s'effectue au cas par cas, pour l'intégralité de l'instrument et peut être modifiée en cours de vie d'un produit.

Des informations chiffrées sur la ventilation des instruments financiers à la juste valeur sont présentées par modèle de valorisation dans la note 10.2. Par ailleurs, à titre informatif, la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût est communiquée dans la note 10.1.

- **Justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe LCL retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le groupe LCL ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe LCL compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Les garanties financières données et les engagements de financement**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte. Celle-ci est encourue en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe LCL identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement de la rémunération différée appliqués par le groupe LCL respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Groupe (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes professionnelles de mise en oeuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A. La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits pour tenir compte des conditions de présence et / ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A., la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe LCL pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe LCL détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation fixées par le groupe Crédit Agricole et ajustées en fonction de la durée résiduelle des engagements. Les taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires et de charges sociales sont établis par LCL. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over. Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par LCL sur la base du portefeuille venant en représentation des engagements (actifs gérés par des assureurs externes).

Le groupe LCL n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le groupe LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs. Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraite a été également constituée. Elle couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Le montant provisionné tient compte notamment du coût lié à l'allongement de la durée de portage en préretraite (induit par le recul successif de l'âge de départ en retraite) et des aléas de nouvelles réformes.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements.

Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe LCL n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 concernent principalement des plans dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions du Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximale de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

1.3.6. Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe LCL dont les salariés bénéficient d'un système de participation, comme d'un système d'intéressement, en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel ».

1.3.7. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe LCL.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

a) un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- i) la comptabilisation initiale du goodwill,
- ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;

b) un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;

c) un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux et des règles d'imposition qui s'appliquent à la clôture de l'exercice conformément aux dispositions fiscales en vigueur à cette date.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf si l'impôt est généré :

- par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- ou par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.8. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second oeuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe LCL pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

1.3.9. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe LCL. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- ceux au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- ceux à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.10. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont analysées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.11. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Concernant les activités de crédit-bail, le groupe LCL est uniquement locataire.

Les contrats de location-financement, souscrits auprès de crédit-bailleurs, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation du bien comme s'il avait été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière. Le bien acheté est enregistré à l'actif de son bilan et amorti.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le groupe LCL en tant que preneur comptabilise les charges de paiement.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

1.4.1. Périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe LCL toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le groupe dispose d'un pouvoir de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif. Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Les structures juridiques distinctes (entités ad-hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe LCL en a, en substance, le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée. De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

1.4.2. Notions de contrôle et méthodes de consolidation

✓ Sociétés intégrées globalement

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe LCL dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut, notamment, résulter de :

- de la détention par le groupe LCL de la majorité des droits de vote existants ou potentiels (directement ou indirectement),
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de

l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

✓ Sociétés intégrées proportionnellement

Les sociétés contrôlées conjointement par LCL et d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

✓ Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe LCL détient directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote d'une société.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Au 31/12/2011, LCL ne détient que des sociétés intégrées globalement.

1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe LCL est éliminé. Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe LCL. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5. Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun exclus du champ d'application de cette norme. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1er janvier 2010, comptabilisées pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1er janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé. L'inscription est réalisée sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, ou au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de LCL dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du LCL dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Les actifs acquis et les passifs repris font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

2. Périmètre de consolidation – parties liées

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Aucune modification de périmètre n'est intervenue depuis le 31/12/2010.

2.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2011, le groupe LCL ne consolide pas de participation dans les entreprises mises en équivalence.

2.3. Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31 décembre 2011, le groupe LCL ne bénéficiait d'aucune opération de titrisation pour compte propre.

2.4. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle et la valeur au bilan sont significatives :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
CREDIT LOGEMENT (A+B)	241	16,50%	233	16,50%
SICOVAM HOLDING (ex SOPARSICO)	47	8,80%	48	8,80%
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	43	12,18%	25	12,18%
SILCA	8	10,00%	8	10,00%
LCL REGIONS DEVELOPPEMENT (ex-LPI)	21	75,00%	20	75,00%
MONACREDIT (Monaco)	2	99,98%	2	99,98%
CA TITRES	16	24,00%	16	24,00%
EUROPAY France	2	5,00%	5	5,00%
Autres titres	27		33	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	407		390	

2.5. Ecart d'acquisition

A fin décembre 2011, comme à fin 2010, il n'existe pas d'écarts d'acquisition.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

3.1. Risque de crédit

(Cf. Rapport de gestion)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat <i>(hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</i>	98	70
Instruments dérivés de couverture	4 933	2 790
Actifs disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i>	1 121	1 022
Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>(hors opérations internes)</i>	17 599	14 875
Prêts et créances sur la clientèle	88 272	81 888
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)	112 023	100 645
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	16 758	15 887
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	7 291	7 358
Provisions - engagements par signature	-84	-101
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)	23 965	23 144
TOTAL EXPOSITION NETTE	135 988	123 789

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>(hors opérations internes)</i>	128
Prêts et créances sur la clientèle	66 654
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 585
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 858				1 858
Banques centrales	2				2
Etablissements de crédit	17 598	1	1		17 597
Institutions non établissements de crédit	40	2	2		38
Grandes entreprises	17 016	764	515	249	16 252
Clientèle de détail	71 081	1 716	765	192	70 124
Total * (1)	107 595	2 483	1 283	441	105 871
Créances rattachées nettes					
Valeurs au bilan					105 871

(1) Au 31/12/2011, les montants indiqués incluent les créances rattachées

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 105M€

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 740				1 740
Banques centrales	14				14
Etablissements de crédit	14 814	9	1		14 813
Institutions non établissements de crédit	29	2	2		27
Grandes entreprises	26 106	810	498	297	25 311
Clientèle de détail	55 471	1 649	749	163	54 559
Total *	98 174	2 470	1 250	460	96 464
Créances rattachées nettes					299
Valeurs au bilan					96 763

* Dont encours clientèle restructurés pour 362 M€

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

A fin 2011, il n'existe pas de prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	1 534	1 524
Institutions non établissements de crédit	67	71
Grandes entreprises	6 206	6 289
Clientèle de détail	6 271	7 883
Total	14 078	15 767
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	1	1
Grandes entreprises	4 946	5 677
Clientèle de détail	792	247
Total	5 739	5 925

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	17	24
Institutions non établissements de crédit	146	117
Grandes entreprises	9 676	5 929
Clientèle de détail	65 365	60 609
Total (1)	75 204	66 679
Dettes rattachées		295
Valeur au bilan	75 204	66 974

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	103 620	2 413	1 233	441	101 946
Autres pays	3 975	70	50		3 925
Total * (1)	107 595	2 483	1 283	441	105 871
Créances rattachées nettes					
Valeurs au bilan					105 871

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 105 M€

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	95 200	2 392	1 196	460	93 544
Autres pays	2 974	78	54		2 920
Total *	98 174	2 470	1 250	460	96 464
Créances rattachées nettes					299
Valeurs au bilan					96 763

* Dont encours clientèle restructurés pour 362 M€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	13 084	14 739
Autres pays	994	1 028
Total	14 078	15 767
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	5 311	5 537
Autres pays	428	388
Total	5 739	5 925

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	71 678	64 622
Autres pays	3 526	2 057
Total (1)	75 204	66 679
Dettes rattachées		295
Valeur au bilan	75 204	66 974

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						73	76
Instruments de dette	0	0	0	0	0	2	5
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	2	5
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	830	63	0	0	893	1 200	1 724
Administrations centrales	5				5		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit	44				44	0	1
Institutions non établissements de crédit	0				0		2
Grandes entreprises	471	23			494	249	765
Clientèle de détail	310	40			350	951	956
TOTAL	830	63	0	0	893	1 275	1 805

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010					31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						88	71
Instruments de dette	0	0	0	0	0	2	5
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	2	5
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	882	67	0	1	950	1 224	1 717
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit	9				9	9	1
Institutions non établissements de crédit	8				8	0	2
Grandes entreprises	532	18			550	313	795
Clientèle de détail	333	49		1	383	902	919
TOTAL	882	67	0	1	950	1 314	1 793

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 003	68	1 071	188	144	332
Risques sur les autres contreparties	342	67	409	206	62	268
Total	1 345	135	1 480	394	206	600
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	1 343	134	1 477	390	205	595
- dérivés actions et sur indices	2	1	3	4	1	5
- dérivés de crédit			0			0
Total	1 345	135	1 480	394	206	600
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation (1)	992	0	992	175	0	175
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	353	135	488	219	206	425

* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	59	145	4 729	4 933	2 790
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				59	145	4 729	4 933	2 790
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	59	145	4 729	4 933	2 790
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	59	145	4 729	4 933	2 790

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	177	1 700	4 930	6 807	3 756
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				177	1 700	4 930	6 807	3 756
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	177	1 700	4 930	6 807	3 756
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	177	1 700	4 930	6 807	3 756

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1	16	16	33	24
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts					8	12	20	13
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars				1	8	4	13	11
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	7	3	0	10	2
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change				7	3		10	2
Autres instruments :	0	0	0	1	4	0	5	6
. Dérivés sur actions & indices boursiers				1	4		5	6
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	9	23	16	48	32
. Opérations de change à terme							47	32
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	9	70	16	95	64

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	5	8	4	17	11
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				4			4	0
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars				1	8	4	13	11
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	7	3	0	10	2
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change				7	3		10	2
Autres instruments :	0	0	0	1	4	0	5	5
. Dérivés sur actions & indices boursiers				1	4		5	5
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	13	15	4	32	18
. Opérations de change à terme							46	31
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	13	61	4	78	49

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	297 085	264 896
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	293 240	261 101
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	3 809	3 719
. Autres instruments conditionnels	36	76
Instruments de devises et or :	1 088	928
. Opérations fermes de change		
. Options de change	1 088	928
Autres instruments :	59	81
. Dérivés sur actions & indices boursiers	59	81
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	298 232	265 905
. Opérations de change à terme	3 548	3 219
Valeurs nettes au bilan	301 780	269 124

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

Risque de change

L'activité de la banque est réalisée à plus de 98 % en euros.

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	121 436	121 181	107 465	107 452
Autres devises	1 361	1 616	1 423	1 436
Total bilan	122 797	122 797	108 888	108 888

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	1 438	92	279	0	156	283
Total	1 438	92	279	0	156	283

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables et hors dépôts de garanties et titres participatifs

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

LCL en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	5 525	2 582	2 727	6 765	17 599
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	7 512	6 924	33 254	42 306	89 996
Total (1)	13 037	9 506	35 981	49 071	107 595
Dépréciations					-1 724
Valeurs nettes au bilan					105 871

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	7 709	434	1 026	5 660	14 829
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	7 097	6 925	31 242	38 081	83 345
Total	14 806	7 359	32 268	43 741	98 174
Créances rattachées					306
Dépréciations					-1 717
Valeurs nettes au bilan					96 763

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1 651	2 324	5 236	8 855	18 066
Dettes envers la clientèle	70 724	1 224	1 827	1 429	75 204
Total (1)	72 375	3 548	7 063	10 284	93 270
Valeur au bilan					93 270

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1 527	906	3 613	6 220	12 266
Dettes envers la clientèle	38 324	22 347	4 864	1 144	66 679
Total	39 851	23 253	8 477	7 364	78 945
Dettes Rattachées					328
Valeur au bilan					79 273

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire		128	1 616	4 262	6 006
Titres de créances négociables	3 337	1 552	140	36	5 065
Emprunts obligataires		14		1 424	1 438
Autres dettes représentées par un titre	219	354			573
Total (1)	3 556	2 048	1 756	5 722	13 082
Valeur au bilan					13 082
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	19	73			92
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5			274	279
Dépôt de garantie à caractère mutuel				127	127
Titres et emprunts participatifs	1			177	178
Total (1)	25	73	0	578	676
Valeur au bilan					676

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire	61	569	1 612	3 801	6 043
Titres de créances négociables	6 343	3 394	68		9 805
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	6 404	3 963	1 680	3 801	15 848
Dettes rattachées					138
Valeur au bilan					15 986
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	60		96		156
Dettes subordonnées à durée indéterminée				283	283
Dépôt de garantie à caractère mutuel				119	119
Titres et emprunts participatifs				197	197
Total	60	0	96	599	755
Dettes rattachées					10
Valeur au bilan					765

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	21	23			44

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	69				69

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couvertures d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de Juste Valeur	4 933	6 807	275 976	2 790	3 756	245 113
Taux d'intérêt	4 933	6 807	275 976	2 790	3 756	245 113
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de Flux de Trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'Investissement nets dans une activité à l'étranger						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4 933	6 807	275 976	2 790	3 756	245 113

3.5. Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

(Cf. Rapport de gestion)

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	515	486
Sur opérations avec la clientèle	3 250	2 964
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	8	7
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 108	2 935
Sur opérations de location-financement		0
Autres intérêts et produits assimilés		0
Produits d'intérêts (1)	7 881	6 392
Sur opérations avec les établissements de crédit	-446	-295
Sur opérations avec la clientèle	-899	-693
Sur dettes représentées par un titre	-351	-280
Sur dettes subordonnées	-15	-22
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-4 183	-2 993
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-5 894	-4 283

(1) dont 4,5 M€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat (5,5 M€ au 31 décembre 2010)

4.2. Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	10	-2	8	11	-16	-5
Sur opérations avec la clientèle	681	-48	633	693	-32	661
Sur opérations sur titres		0	0			0
Sur opérations de change	3		3	3		3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	103	-25	78	92	-25	67
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 112	-219	893	1 118	-157	961
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	84		84	69		69
Produits nets des commissions	1 993	-294	1 699	1 986	-230	1 756

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	15	9
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	11	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	8	4
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	34	13

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	27	-300	-273	936	-996	-60
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	300	-27	273	996	-936	60
Couvertures de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers						
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 926	-885	1 041	1 573	-1 643	-70
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	885	-1 926	-1 041	1 643	-1 573	70
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Total résultat de la comptabilité de couverture	3 138	-3 138	0	5 148	-5 148	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	21	22
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	48	9
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-9	-10
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	60	21

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-38	-33
Produits (charges) nets des autres activités	-38	-33

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	-1 400	-1 448
Impôts et taxes	-75	-76
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-885	-913
Charges d'exploitation	-2 360	-2 437

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011					2010
	PWC	Mazars	Ernst & Young	Deloitte	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- LCL	360	360			720	720
- Filiales intégrées globalement	154		99	9	262	264
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes						
- LCL	10				10	107
- Filiales intégrées globalement					0	0
Total	524	360	99	9	992	1 091

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	-171	-173
- immobilisations corporelles	-136	-135
- immobilisations incorporelles	-35	-38
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
Total	-171	-173

4.8. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-833	-628
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		-2
Prêts et créances	-663	-454
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-1	0
Engagements par signature	-46	-122
Risques et charges	-123	-50
Reprises de provisions et de dépréciations	602	280
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	447	141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	51	0
Engagements par signature	64	111
Risques et charges	40	28
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-231	-348
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	-6
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-59	-43
Récupérations sur prêts et créances amorties	9	40
Décotes sur crédits restructurés	-4	-4
Pertes sur engagements par signature		-1
Autres pertes	-2	-2
Coût du risque	-287	-364

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1	0
Plus-values de cession	1	3
Moins-values de cession	0	-3
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes sur autres actifs	1	0

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-241	-167
Charge d'impôt différé	-52	-139
Charge d'impôt de la période	-293	-306

LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui porte sur la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009, dont les effets en résultat ont été intégrés dans la charge d'impôt de l'exercice et en partie neutralisés par la provision constituée antérieurement.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Base	Taux d'impôt	Impôt	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	925	-36,10%	-334	892	-34,43%	-307
Effet des différences permanentes		1,95%	18		-2,10%	-19
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		2,07%	19		2,05%	18
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,05%	0		0,09%	1
Effet de l'imposition à taux réduit		0,10%	1		0,00%	0
Effet des autres éléments		0,33%	3		0,15%	1
TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPOT		-31,70%	-293		-34,24%	-306

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		-4			-4
Transfert en compte de résultat		-24			-24
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				17	17
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2011 (part du Groupe)	0	-28	0	17	-11
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2011 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes latents ou différés 31 décembre 2011 (1)	0	-28	0	17	-11
Variation de juste valeur		-10			-10
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1	-1
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2010 (part du Groupe)	0	-10	0	-1	-11
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2010 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes latents ou différés 31 décembre 2010 (1)	0	-10	0	-1	-11

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	-42	-12
Impôt	14	2
Total net	-28	-10

5. Information sectorielle

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	3 822	-7	-30	-43	3 742
Charges d'exploitation	-2 497			-34	-2 531
Résultat brut d'exploitation	1 325	-7	-30	-77	1 211
Coût du risque	-287			0	-287
Résultat d'exploitation	1 038	-7	-30	-77	924
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	1 039	-7	-30	-77	925
Impôts sur les bénéfices	-329	2	10	24	-293
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	710	-5	-20	-53	632
Intérêts minoritaires				53	53
RESULTAT NET PART DU GROUPE	710	-5	-20	-106	579

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	3 945	-9	-40	-30	3 866
Charges d'exploitation	-2 575			-35	-2 610
Résultat brut d'exploitation	1 370	-9	-40	-65	1 256
Coût du risque	-359			-5	-364
Résultat d'exploitation	1 011	-9	-40	-70	892
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2			2	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	1 009	-9	-40	-68	892
Impôts sur les bénéfices	-303	3	12	-18	-306
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	706	-6	-28	-86	586
Intérêts minoritaires				53	53
RESULTAT NET PART DU GROUPE	706	-6	-28	-139	533

6. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2011

6.1. Caisses, Banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	597		496	
Banques centrales	1 310	45	1 216	10
VALEUR AU BILAN	1 907	45	1 712	10

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	95	64
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	3	6
JUSTE VALEUR AU BILAN	98	70
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	95	64
JUSTE VALEUR AU BILAN	95	64

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3	6
- Actions et autres titres à revenu variable		
JUSTE VALEUR AU BILAN	3	6

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	78	49
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
VALEUR AU BILAN	78	49

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	78	49
VALEUR AU BILAN	78	49

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 121	36	-9	1 022	34	-7
Actions et autres titres à revenu variable	393	12	-12	537	46	
Titres de participation non consolidés	407	62	-2	390	58	-1
Total des titres disponibles à la vente	1 921	110	-23	1 949	138	-8
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 921	110	-23	1 949	138	-8
Impôts		-19	7		-29	2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		91	-16		109	-6

(1) dont 81M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2011 (vs 77 M€ au 31 décembre 2010)

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes et prêts	17 033	14 250
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 199	1 273
dont comptes et prêts au jour le jour sains	8	3 600
Valeurs reçues en pension	274	279
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	293	300
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	17 600	14 829
Créances rattachées		47
Dépréciations	-1	-1
VALEUR NETTE AU BILAN	17 599	14 875

(1) Au 31/12/2011 les montants indiqués incluent les créances rattachées

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	279	236
Autres concours à la clientèle	87 159	80 729
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	10	12
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	4	4
Comptes ordinaires débiteurs	2 544	2 364
Total (1)	89 996	83 345
Créances rattachées		260
Dépréciations	-1 724	-1 717
VALEUR NETTE	88 272	81 888
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
VALEUR NETTE	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	88 272	81 888

(1) Au 31/12/2011 les montants indiqués incluent les créances rattachées

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2011, LCL a apporté 25 329 M€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 20 975 M€ en 2010. LCL conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, LCL a apporté :

- 6 705 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 286 M€ en 2010,
- 3 002 M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 3 803 M€ en 2010,
- 8 539 M€ de créances hypothécaires dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 8 277 M€ en 2010,
- 7 084 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de CACB (Crédit Agricole Covered Bonds) contre 2 610 M€ en 2010.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	1		0	0		0	1
Créances sur la clientèle	1 717		676	-671		2	1 724
dont dépréciations collectives	460		67	-86			441
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	77		9	-5			81
Autres actifs financiers	68		1	-67			2
TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	1 863	0	686	-743	0	2	1 808

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	1		1	-1			1
Créances sur la clientèle	1 705		477	-438		-27	1 717
dont dépréciations collectives	545		179	-275		11	460
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	81		12	-16			77
Autres actifs financiers	88			-17		-3	68
TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	1 875	0	490	-472	0	-30	1 863

6.7. Exposition au risque souverain

Le groupe LCL n'est pas exposé au risque souverain des pays d'Europe.

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes et emprunts	18 066	12 266
dont comptes ordinaires créditeurs	488	451
dont comptes et emprunts au jour le jour	221	42
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-Total (1)	18 066	12 266
Dettes rattachées		33
VALEUR AU BILAN	18 066	12 299

(1) Au 31/12/2011 les montants indiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	30 809	27 849
Comptes d'épargne à régime spécial	35 545	32 396
Autres dettes envers la clientèle	8 850	6 434
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total (1)	75 204	66 679
Dettes rattachées		295
VALEUR AU BILAN	75 204	66 974

(1) Au 31/12/2011 les montants indiqués incluent les dettes rattachées

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

LCL, comme en 2010, n'a pas en 2011 d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	0	0
Titres du marché interbancaire	6 006	6 043
Titres de créances négociables	5 065	9 805
Emprunts obligataires	1 438	
Autres dettes représentées par un titre	573	
Total (1)	13 082	15 848
Dettes rattachées		138
VALEUR AU BILAN	13 082	15 986
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	97	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	275	283
Dépôt de garantie à caractère mutuel	127	119
Titres et emprunts participatifs	177	197
Total (1)	676	755
Dettes rattachées		10
VALEUR AU BILAN	676	765

(1) Au 31/12/2011 les montants indiqués incluent les dettes rattachées

Titres participatifs

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur. Les titres participatifs du LCL ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligataire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'Etat et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40% du TMO, tel que défini ci-avant.

La partie variable est égale à 33 % du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

$$\text{Précédent CP calculé} \times \frac{\text{Résultat 2011 (au sens du contrat d'émission)}}{\text{Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)}}$$

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2011, les éléments du calcul sont :

- résultat 2011 : 579 millions d'euros (en 2010 : 533 millions d'euros)
- coefficient de Participation 2011 : 1,6474 (en 2010 : 1,5170)

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2012 sera égale à 94,366 % du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.

Au titre de l'année 2010, un coupon brut de 4,86030 € par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2011. Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la bourse de Paris. Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres :

Titres participatifs du Crédit Lyonnais	Cours plus haut (€)	Cours plus bas (€)	Nombre de titres échangés
3e trimestre 2010	137,0	122,7	9 741
4e trimestre 2010	139,0	129,0	7 906
1er trimestre 2011	153,0	132,2	9 243
2e trimestre 2011	153,0	135,0	9 364
3e trimestre 2011	154,0	129,7	7 009
4e trimestre 2011	143,0	125,0	10 389

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur.

Au 31 décembre 2011, les encours sont de 131,7 M€ pour l'émission d'octobre 1985 et de 142,6 M€ pour l'émission de décembre 1986.

La rémunération des TSDI émis par LCL est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.

6.1.1. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	260	182
Impôts différés	392	436
Total actifs d'impôts courants et différés	652	618
Impôts courants	246	163
Impôts différés	13	10
Total passifs d'impôts courants et différés	259	173

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	387	7	434	3
Charges à payer non déductibles	46		40	
Provisions pour risques et charges non déductibles	332		382	
Autres différences temporaires	9	7	12	3
Impôts différés / Réserves latentes	5	6	2	7
Actifs disponibles à la vente	5	6	2	7
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat				
Effet des compensations				
Total impôts différés	392	13	436	10

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	2 914	1 078
Comptes de stocks et emplois divers	1	2
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	2 906	1 070
Comptes de règlements	7	6
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	1 114	1 533
Comptes d'encaissement et de transfert	643	977
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	3
Produits à recevoir	279	322
Charges constatées d'avance	120	36
Autres comptes de régularisation	71	195
VALEUR AU BILAN	4 028	2 611

(1) Dont 2 136 M€ au 31 Décembre 2011 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 362 M€ en décembre 2010)

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	389	361
Comptes de règlements	5	4
Créditeurs divers	383	356
Versement restant à effectuer sur titres	1	1
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	1 621	1 957
Comptes d'encaissement et de transfert	378	759
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits constatés d'avance	439	367
Charges à payer	715	763
Autres comptes de régularisation	89	68
VALEUR AU BILAN (2)	2 010	2 318

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en nets.

6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

6.14. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	0						0
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0	0

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	0						0
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0	0

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	2 011		115	-125		-7	1 994
Amortissements & Dépréciations (1)	-708		-137	123		16	-706
VALEUR NETTE AU BILAN	1 303	0	-22	-2	0	9	1 288
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	513		27	-10		54	584
Amortissements & Dépréciations	-371		-35	8		-54	-452
VALEUR NETTE AU BILAN	142	0	-8	-2	0	0	132

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	1 952		146	-91		4	2 011
Amortissements & Dépréciations (1)	-669		-135	82		14	-708
VALEUR NETTE AU BILAN	1 283	0	11	-9	0	18	1 303
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	494		29	-10			513
Amortissements & Dépréciations	-343		-38	10			-371
VALEUR NETTE AU BILAN	151	0	-9	0	0	0	142

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.16. Provisions techniques des contrats d'assurance

LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

6.17. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	123				-27			96
Risques d'exécution des engagements par signature	101		47		-64			84
Risques opérationnels	34		7	-4	-8			29
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	416		25	-56	-75			310
Litiges divers	133		13	-2	-10			134
Participations	0							0
Restructurations	6							6
Autres risques	248		165	-27	-29		4	361
TOTAL	1 061	0	257	-89	-213	0	4	1 020

(1) Dont -9 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, et 59,1 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	105		18					123
Risques d'exécution des engagements par signature	122		122	-1	-111		-31	101
Risques opérationnels	47		5	-14	-4			34
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	522		69	-163	-12			416
Litiges divers	135		11	-2	-11			133
Participations	0							0
Restructurations	6							6
Autres risques	232		81	-46	-34		15	248
TOTAL	1 169	0	306	-226	-172		-16	1 061

(2) Dont 69,5 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	213	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 154	4 235
Ancienneté de plus de 10 ans	2 789	3 042
Total plans d'épargne-logement	7 156	7 277
Total comptes épargne-logement	1 610	1 652
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	8 766	8 929

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	65	93
Comptes épargne-logement	275	324
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	340	417

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11	15
Ancienneté de plus de 10 ans	77	100
Total plans d'épargne-logement	88	115
Total comptes épargne-logement	8	8
Total provision au titre des contrats épargne-logement	96	123

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	115		-26	89
Comptes épargne-logement :	8		-1	7
Total provision au titre des contrats épargne-logement	123		-27	96

6.18. Capitaux propres

Composition du capital

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Autres mouvements	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	339 035 380				339 035 380	95,10%	95,10%
SACAM Développement	17 471 652				17 471 652	4,90%	4,90%
Autres actionnaires	5				5	0,00%	0,00%
TOTAL	356 507 037	0	0	0	356 507 037	100,00%	100,00%

La valeur nominale des actions est de 5,18 euros et le montant du capital est 1 847 860 375 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Capital autorisé mais non émis

a) Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2011, il n'existe plus d'options en vie et le Conseil d'administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une assemblée générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

b) Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital

L'Assemblée générale mixte du 3 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration, dans un délai de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans le cadre d'un plafond nominal global fixé à 500 millions d'euros, soit un nombre total d'actions potentielles de 96 464 820.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2011, à 452 971 857.

	Nombre de titres au 31/12/2011
Actions émises :	356 507 037
Actions potentielles :	96 464 820
- Stocks-options en vie	0
- Résolution AG 03/05/11 (augmentation capital dans la limite de 500 M€)	96 464 820
TOTAL actions émises et potentielles	452 971 857

Actions de préférences

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	Montant de l'émission en millions d'euros	31/12/2011 en millions d'euros	31/12/2010 en millions d'euros
Credit lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02			750	750

Ces actions de préférence donnent droit à leurs porteurs à un dividende préférentiel non cumulatif. Le taux de ce dividende est établi à 7,047 % pendant les 10 premières années suivant la date de l'émission. Le produit de cette émission est classé parmi les intérêts minoritaires.

Résultat par action

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	579	533
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	356 507 037	356 507 037
Coefficient d'ajustement	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	356 507 037	356 507 037
Résultat de base par action annualisé (en euros)	1,63	1,50
Résultat dilué par action annualisé (en euros)	1,63	1,50

Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration du LCL a proposé un dividende net par action de 1,54 euro, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 506 239 992 euros.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de LCL du 03 mai 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de distribuer un montant de 549.020.836,98 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 74 654 096,43 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,54 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 4 mai 2012.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution (€)	Dividende net par action (€)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2008	356 506 537	520 499 544,02	1,46	520 499 544,02
2009	356 507 037	456 329 007,36	1,28	456 329 007,36
2010	356 507 037	506 239 992,54	1,42	506 239 992,54

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France.

6.19. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 907				1 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2	7	73	16	98
Instruments dérivés de couverture		11	48	145	4 729	4 933
Actifs financiers disponibles à la vente	1 628				293	1 921
Prêts et créances sur les établissements de crédit		5 525	2 582	2 727	6 765	17 599
Prêts et créances sur la clientèle	5	5 882	6 923	33 243	42 219	88 272
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						1 967
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	1 633	13 327	9 560	36 188	54 022	116 697
Banques centrales		45				45
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2	11	62	3	78
Instruments dérivés de couverture		6 798	1	2	6	6 807
Dettes envers les établissements de crédit		1 650	2 323	5 236	8 857	18 066
Dettes envers la clientèle	2	70 724	1 224	1 827	1 427	75 204
Dettes représentées par un titre		3 592	2 048	1 756	5 686	13 082
Dettes subordonnées	127	26	72	0	451	676
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						1
Total passifs financiers par échéance	129	82 837	5 679	8 883	16 430	113 959

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 712				1 712
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14	7	37	12	70
Instruments dérivés de couverture		14	12	237	2 527	2 790
Actifs financiers disponibles à la vente	1 662	12	0	151	124	1 949
Prêts et créances sur les établissements de crédit		7 754	434	1 027	5 660	14 875
Prêts et créances sur la clientèle	1	5 666	6 925	31 242	38 054	81 888
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		930				930
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	1 663	16 102	7 378	32 694	46 377	104 214
Banques centrales		10				10
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1	7	36	5	49
Instruments dérivés de couverture		18	216	1 200	2 322	3 756
Dettes envers les établissements de crédit	1	1 202	1 264	3 613	6 219	12 299
Dettes envers la clientèle	2	38 619	22 347	4 864	1 142	66 974
Dettes représentées par un titre		6 412	4 092	1 681	3 801	15 986
Dettes subordonnées	119	70		96	480	765
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	122	46 332	27 926	11 490	13 969	99 839

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	-751	-853
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-123	-126
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-36	-3
Autres charges sociales	-241	-243
Intéressement et participation	-104	-101
Impôts et taxes sur rémunération	-145	-122
Total charges de personnel	-1 400	-1 448

(1) dont médaille du travail pour 59,1 M€ en 2011 contre 69,5 M€ en 2010

7.2. Effectifs fin de période du groupe LCL

<i>Effectifs</i>	31/12/2011	31/12/2010
France	20 112	19 900
Etranger		0
Total	20 112	19 900

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dette actuarielle au 31/12/n-1	516	685
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	10	10
Coût financier	12	16
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-24	
Variation de périmètre	1	-23
Prestations versées (obligatoire)	-63	-174
(Gains) / pertes actuariels	-43	2
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/n	409	516

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus	10	10
Coût financier	12	16
Rendement attendu des actifs	-4	-7
Amortissement du coût des services passés		1
Gains / (pertes) actuariels nets	-13	-1
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-14	
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	-9	19

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	182	208
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	4	7
Gains / (pertes) actuariels	-4	4
Cotisations payées par l'employeur	1	0
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	0	-22
Prestations payées par le fonds	-11	-15
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/n	172	182

Position nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dette actuarielle fin de période	409	516
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	172	182
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PERIODE	237	334

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-36	-1
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
TOTAL DES ELEMENTS RECONNUS IMMEDIATEMENT EN SoRIE DANS L'ANNEE	-36	-1
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-31	5

Information sur les actifs des régimes (1)

	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
-% d'obligations et assimilés	90,4%	89,1%
-% d'actions	9,6%	10,9%
-% autres actifs		

(1) Calculé sur la base de 144 M€ d'actifs sur le périmètre du complément bancaire et des Indemnités de fin de carrière.

Régime à prestations définies – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (2)	3,79% - 5,44%	3,63% - 4,04%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,00%	2,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,20%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(2) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -3,6%,
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,8%.

Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

7.5. Autres avantages sociaux

La rémunération variable collective (RVC) du groupe LCL regroupe les dispositifs d'intéressement et de participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre le montant total de la RVC et celui de la participation, calculée selon la formule légale.

Les accords de participation et d'intéressement ont été renégociés en 2010, conduisant à une nouvelle méthode de calcul de l'intéressement.

Pour les exercices 2010, 2011 et 2012, la RVC correspond à une quote-part du résultat net avant impôts du pôle d'activité « LCL Banque de proximité ». La méthode de répartition de ces montants entre les collaborateurs n'a pas évolué : la participation et l'intéressement restent répartis pour moitié en fonction du temps de présence et pour moitié en fonction de la rémunération brute fiscale perçue au cours de l'exercice considéré, dans la limite d'un plafond.

Le groupe LCL verse une gratification subordonnée à l'obtention de la médaille d'honneur du travail. Auparavant perçue avec un décalage de 5 ans par rapport à l'obtention de la médaille, cette gratification est versée, à partir de 2011, concomitamment à son obtention. Cette prime représentant un 13ème mois est attribuée à 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté professionnelle. Une mesure de transition sur l'année 2011 a été également appliquée, pour ne pas pénaliser les collaborateurs se trouvant entre 2 échéances lointaines.

Les provisions constituées par LCL au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 163,50 M€ à la fin de l'exercice 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Médaille du travail	59,10	69,50
Provision Intéressement / participation	104,40	103,00
Total	163,50	172,50

7.6. Paiements à base d'actions

Il n'existe plus à ce jour de plan d'options d'actions dénoué par instruments de capitaux propres de LCL ni d'autorisation pour le Conseil d'administration d'en attribuer.

Au cours de l'exercice 2011, un plan d'attribution d'actions gratuites, dénoué par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., a été mis en place en faveur des salariés. La charge relative s'est élevée en 2011 à 402 K€. Elle a été inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du groupe » conformément à la norme IFRS 2.

7.7. Rémunérations des dirigeants

- Comité exécutif

L'ensemble des membres du comité exécutif ont perçu en 2011 au titre des :

- rémunérations brutes hors charges patronales (y compris intéressement et avantages en nature): 3 227 K€
- avantages postérieurs à l'emploi : 414 K€ ;
- autres avantages à long terme : néant ;
- indemnités de fin de contrat de travail : néant ;
- paiements en actions : sans objet.

- Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 260 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2011.

8. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	24 049	23 245
Engagements de financement	16 758	15 887
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 680	120
. Engagements en faveur de la clientèle	14 078	15 767
Ouverture de crédits confirmés	12 305	14 096
- Ouverture de crédits documentaires	163	199
- Autres ouvertures de crédits confirmés	12 142	13 897
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 773	1 671
Engagements de garantie	7 291	7 358
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 552	1 433
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	155	115
Autres garanties	1 397	1 318
. Engagements d'ordre de la clientèle	5 739	5 925
Cautions immobilières	30	9
Garanties financières	1 758	1 804
Autres garanties d'ordre de la clientèle	3 951	4 112
Engagements reçus	49 190	46 343
Engagements de financement	6 708	6 290
. Engagements reçus d'établissements de crédit	6 707	6 286
. Engagements reçus de la clientèle	1	4
Engagements de garantie	42 482	40 053
. Engagements reçus d'établissements de crédit	40 027	37 796
. Engagements reçus de la clientèle	2 455	2 257
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		0
Autres garanties reçues	2 455	2 257

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres prêtés		0
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	2 136	362
Titres et valeurs données en pension		0
TOTAL	2 136	362

(1) 2 136 M€ au 31 décembre 2011 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 362 M€ en décembre 2010)

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe LCL.

9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe LCL n'a opéré, ni en 2010 ni en 2011, de reclassements au titre de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008 (cf. note 1 « Principes et méthodes applicables dans le groupe »).

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Les justes valeurs d'instruments financiers sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS	105 871	112 115	96 763	100 188
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 599	18 034	14 875	14 922
Prêts et créances sur la clientèle	88 272	94 081	81 888	85 266
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
PASSIFS	107 028	107 241	96 024	95 997
Dettes envers les établissements de crédit	18 066	18 601	12 299	12 460
Dettes envers la clientèle	75 204	75 204	66 974	66 974
Dettes représentées par un titre	13 082	12 818	15 986	15 986
Dettes subordonnées	676	618	765	577

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que LCL prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels on considère que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	95		95		64	0	64	
Créances sur les établissements de crédit								
Créances sur la clientèle								
Titres reçus en pension livrée								
Titres détenus à des fins de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Instruments dérivés	95		95		64		64	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3		3		6		6	
Créances sur la clientèle								
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte								
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3		3		6		6	
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe	3		3		6		6	
Actions et autres titres à revenu variable								
Actifs financiers disponibles à la vente	1 921	1	1 920		1 949	279	1 670	
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 121		1 121		1 022	118	904	
Actions et autres titres à revenu variable	800	1	799		927	161	766	
Créances disponibles à la vente								
Instruments dérivés de couverture	4 933	1	4 932		2 790		2 790	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	6 952	2	6 950		4 809	279	4 530	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	78	0	78	0	49	0	49	0
Titres vendus à découvert	0				0			
Titres donnés en pension livrée	0				0			
Dettes représentées par un titre	0				0			
Dettes envers la clientèle	0				0			
Dettes envers les établissements de crédit	0				0			
Instruments dérivés	78		78		49		49	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0				0			
Instruments dérivés de couverture	6 807		6 807		3 756	3	3 753	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	6 885	0	6 885	0	3 805	3	3 802	0

Changements de modèles de valorisation :

Néant.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 :

Néant.

11. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
<u>Sociétés françaises intégrées globalement</u>						
Banque Thémis	France	IG	100	100	100	100
CL Développement Economique "CLDE"	France	IG	100	100	100	100
Cie interprofessionnelle de financement immobilier "Interfimo"	France	IG	98,95	98,95	98,95	98,95
CL Europe	France	IG	100	100	100	100
Banque Française Commerciale Antilles Guyane "BFCAG"	France	IG	100	100	100	100
<u>Sociétés européennes (hors France) intégrées globalement</u>						
CL Verwaltung und Beteiligungs	Allemagne	IG	100	100	100	100
<u>Sociétés d'Amérique intégrées globalement</u>						
CL Preferred Capital	USA	IG	100	100	0	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- La note 1.3 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7.4 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur les titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 12 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Pierre Clavié

Catherine Pariset

Franck Boyer

Anne Veaute

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2011

arrêtés par le Conseil d'administration
en date du 9 février 2012
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 mai 2012

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2011

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ.....	134
2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE.....	137
3. NOTES ANNEXES	138
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	175

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Bilan au 31 Décembre 2011

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		19 307	16 425
Caisse, banques centrales		1 879	1 680
Effets publics et valeurs assimilées	4	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2	17 428	14 745
Opérations avec la clientèle	3	88 039	81 684
Opérations sur titres		1 306	1 336
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	264	312
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 042	1 024
Valeurs immobilisées		3 360	3 359
Participations et autres titres détenus à long terme	5,6	353	338
Parts dans les entreprises liées	5,6	1 656	1 652
Immobilisations incorporelles	6	164	175
Immobilisations corporelles	6	1 187	1 194
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		4 986	3 269
Autres actifs	7	3 174	1 236
Comptes de régularisation	7	1 812	2 033
TOTAL ACTIF		116 998	106 073

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		18 283	12 479
Banques centrales		45	11
Dettes envers les établissements de crédit	<i>9</i>	18 238	12 468
Comptes créditeurs de la clientèle	<i>10</i>	75 951	67 758
Dettes représentées par un titre	<i>11,12</i>	12 653	15 820
Comptes de régularisation et passifs divers		3 430	3 303
Autres passifs	<i>13</i>	625	507
Comptes de régularisation	<i>13</i>	2 805	2 796
Provisions et dettes subordonnées		2 766	2 916
Provisions	<i>14,15,16</i>	1 402	1 460
Dettes subordonnées	<i>18</i>	1 364	1 456
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	<i>17</i>	0	0
Capitaux propres hors FRBG :	<i>19</i>	3 915	3 797
Capital souscrit		1 848	1 848
Primes d'émission		30	30
Réserves		501	501
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		912	747
Résultat de l'exercice		624	671
TOTAL PASSIF		116 998	106 073

Compte de résultat détaillé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	<i>27,28</i>	4 235	3 818
Intérêts et charges assimilés	<i>27</i>	(2 313)	(1 773)
Revenus des titres à revenu variable	<i>28</i>	34	44
Commissions (produits)	<i>29</i>	1 859	1 876
Commissions (charges)	<i>29</i>	(288)	(225)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	<i>30</i>	12	3
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	<i>31</i>	30	5
Autres produits d'exploitation bancaire	<i>32</i>	64	43
Autres charges d'exploitation bancaire	<i>32</i>	(81)	(68)
Produit net bancaire		3 552	3 723
Charges générales d'exploitation	<i>33</i>	(2 279)	(2 385)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(151)	(153)
Résultat brut d'exploitation		1 122	1 185
Coût du risque	<i>34</i>	(276)	(361)
Résultat d'exploitation		846	824
Résultat net sur actifs immobilisés	<i>35</i>	3	5
Résultat courant avant impôt		849	829
Résultat exceptionnel	<i>36</i>		
Impôt sur les bénéfices		(225)	(158)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(0)	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		624	671

2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	23 976	23 148
Engagements de financement	16 774	15 876
Engagements de garantie	7 202	7 272
Engagements sur titres	0	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus	55 148	51 912
Engagements de financement (1)	6 706	6 290
Engagements de garantie (1)	48 442	45 622
Engagements sur titres	0	0

(1) Les engagements de financement et de garantie reçus présentent également les engagements clientèle

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

3. NOTES ANNEXES

Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les états financiers de LCL sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de LCL est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

✓ Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique « clientèle » comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit LCL à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre LCL et sa contrepartie.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle, ou de montants tirés sans autorisation de découvert.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, LCL distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par LCL par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie des prêts dans la marge d'intérêt.

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant

inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

- Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constitué au passif de son bilan des provisions sur encours sensibles.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la Direction des risques du LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur (conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole), destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

LCL a également constitué au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces provisions sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été établies sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

Dans le même esprit, LCL a constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique de financement du marché artisans, commerçants et TPE. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la probabilité de défaut et de la LGD.

✓ Portefeuille-Titres

LCL applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Depuis 2004 et compte tenu du recentrage du groupe LCL sur les opérations de Banque de Proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus conformément à l'option irréversible prise en 2011 par LCL en application du règlement CRC 2008-07.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

- Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si LCL dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus relatifs aux « Créances et engagements par signature »).

- Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels LCL dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition inclus conformément à l'option irréversible prise en 2011 par LCL en application du règlement CRC 2008-07, et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Au 31/12/2011, LCL ne détient pas de titres d'investissement.

- Titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon

régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ». De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus conformément à l'option irréversible prise en 2011 par LCL en application du règlement CRC 2008-07.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2011, LCL ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

- Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les autres titres détenus à long terme sont également enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus conformément à l'option irréversible prise en 2011 par LCL en application du règlement CRC 2008-07.

A la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évaluées, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

- Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, LCL détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, LCL utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- Dates d'enregistrement

LCL enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Jusqu'à présent, LCL n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2010 et 2011.

✓ Immobilisations

LCL applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

En application du règlement CRC 2004-06, les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second oeuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans,
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

✓ Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

✓ **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

LCL applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

✓ **Provisions**

LCL applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

LCL a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

✓ Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

- Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis dans la note : « Produits nets d'intérêts et revenus assimilés », rubrique « Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

LCL n'intervient plus dans l'activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

✓ Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le compte de résultat, les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

✓ Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour LCL.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 à 23.

✓ Participation et intéressement des salariés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement sont couverts respectivement par l'accord du 29 juin 2004, modifié pour la dernière fois par l'avenant du 15 mars 2010, et l'accord du 28 juin 2010.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la « Rémunération Variable Collective », qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre "la Rémunération Variable Collective" et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les «Frais de personnel».

✓ Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.
 - Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

LCL applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, LCL provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels sont passés immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Afin de couvrir une partie de ses engagements, LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraite a été également constituée. Elle couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Le montant provisionné tient compte notamment du coût lié à l'allongement de la durée de portage en préretraite (induit par le recul successif de l'âge de départ en retraite) et des aléas de nouvelles réformes.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, LCL n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

✓ Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante trois mille euros et de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'Euros, le taux d'impôt sur les sociétés est de 36,10 % au 31 décembre 2011.

Les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 10 % taxable au taux de droit commun de l'IS.

LCL a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	1 114	0	0	0	1 114	4	1 118	4 817
à terme	4 056	3 820	1 090	6 696	15 662	83	15 745	9 349
Valeurs reçues en pension	20	34	180	38	272	2	274	281
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	291	291	1	292	299
Total	5 190	3 854	1 270	7 025	17 339	90	17 429	14 746
Dépréciations							(1)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN							17 428	14 745

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 292 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Note 3 : Opérations avec la clientèle
Note 3.1 : Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	205	63	1	0	269	0	269	229
Autres concours à la clientèle	4 637	6 582	32 645	42 386	86 250	218	86 468	80 243
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	2 441	0	0	0	2 441	61	2 502	2 389
Dépréciations							(1 200)	(1 177)
VALEUR NETTE AU BILAN							88 039	81 684

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 6 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Parmi les créances sur la clientèle, 6 705 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2011 contre 6 286 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 414 millions d'euros contre 362 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note 3.2 : Opérations avec la clientèle – analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	87 266	81 075
Autres pays	1 694	1 529
Total en principal	88 960	82 604
Créances rattachées	279	257
Dépréciations	(1 200)	(1 177)
VALEUR NETTE AU BILAN	88 039	81 684

Note 3.3 : Opérations avec la clientèle – encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	87 558	2 319	1 108	(1 152)	(680)	81 351	2 305	1 254	(1 128)	(853)
Autres pays	1 681	61	29	(48)	(28)	1 510	68	37	(49)	(37)
Total	89 239	2 380	1 137	(1 200)	(708)	82 861	2 373	1 291	(1 177)	(890)

Note 3.4 : Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers-Professionnels	59 421	1 670	852	(734)	(466)	54 820	1 613	781	(719)	(454)
Clientèle financière	19	0	0	0	0	7	0	0	0	0
Entreprises	27 821	707	285	(464)	(242)	26 164	757	510	(455)	(436)
Collectivités publiques	1 873	2	0	(2)	0	1 761	2	0	(2)	0
Autres agents économiques	105	1	0	(0)	0	109	1	0	(1)	0
Total	89 239	2 380	1 137	(1 200)	(708)	82 861	2 373	1 291	(1 177)	(890)

Note 4 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						0
dont surcote restant à amortir						0
dont décote restant à amortir						0
Créances rattachées						0
Dépréciations						0
VALEUR NETTE AU BILAN						0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						0
Autres émetteurs		315			315	358
dont surcote restant à amortir		0			0	0
dont décote restant à amortir		0			0	0
Créances rattachées		0			0	1
Dépréciations		(51)			(51)	(47)
VALEUR NETTE AU BILAN		264			264	312
Actions et autres titres à revenu variable		1 051			1 051	1 026
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		(9)			(9)	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN		1 042			1 042	1 024
TOTAL		1 306			1 306	1 336
Valeur Estimative		1 348				1 406

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 42 millions d'euros au 31/12/2011, contre 74 millions d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Note 4.1 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grande catégorie de contrepartie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	182	191
Cliantèle financière	1 016	996
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	168	197
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	1 366	1 384
Créances rattachées	0	1
Dépréciations	(60)	(49)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 306	1 336

Note 4.2 : Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	315	0	1 051	1 366	358	0	1 026	1 384
dont titres cotés	36	0	2	38	160	0	23	183
dont titres non cotés (1)	279	0	1 049	1 328	198	0	1 003	1 201
Créances rattachées	0	0	0	0	1	0	0	1
Dépréciations	(51)		(9)	(60)	(47)		(2)	(49)
VALEUR NETTE AU BILAN	264	0	1 042	1 306	312	0	1 024	1 336

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 941 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 941 millions d'euros.

OPCVM étrangers 92 millions d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 92 millions d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	823	859
OPCVM obligataires	0	0
OPCVM actions	58	56
OPCVM autres	152	151
Total	1 033	1 066

Note 4.3 : Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe – analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1 an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	42	3	187	83	315	0	315	359
Dépréciations							(51)	(47)
VALEUR NETTE AU BILAN							264	312
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute								0
Dépréciations								0
VALEUR NETTE AU BILAN							264	312

Note 5 : Titres de participations et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2011.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (PNB)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
1. Filiales (+ 50%)										
BANQUE THEMIS	24 000	14 435	100,00%	35 685	35 177	17	4 154	22 630	7 803	4 545
BFC ANTILLE GUYANE	51 100	5 303	100,00%	23 000	23 000	0	475	41 770	2 767	0
CL DEV.ECONOMIQUE	18 294	67 917	100,00%	85 371	85 371	0	0	1 399	840	762
CL EUROPE TITRES	511 615	1 038 602	100,00%	1 315 325	1 315 325	0	0	20 711	14 082	0
CL PREFERRED CAP I LLC	795 000	36 739	100,00%	45 000	45 000	0	0	52 852	52 806	0
INTERFIMO Titres	93 832	99 189	98,95%	116 158	116 158	0	250	37 687	10 186	9 587
2. Participations et Filiales (10 à 50%)										
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	299 702	12 376	11,49%	42 961	42 961	0	0	4 032	979	0
CREDIT LOGEMENT A + B	1 253 975	175 735	16,50%	210 276	210 276	0	0	169 002	85 103	13 630
VEV SA	21 496	14 133	23,36%	36 082	0	0	0	0	0	0
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
Filiales françaises (ensemble)				49 523	32 170					2 031
Filiales étrangères (ensemble)				3 768	3 326					
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				67 890	55 293					2 870
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				1 462	212					

Note 5.1 : Valeur estimative des titres de participation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	1 674	1 989	1 673	1 898
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	(18)		(21)	
VALEUR NETTE AU BILAN	1 656	1 989	1 652	1 898
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	319	362	301	343
Titres cotés	36	0	36	0
Avances consolidables	4	3	4	4
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	(50)		(47)	
Sous-total titres de participation	309	365	294	347
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	44	44	44	44
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	0		0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	44	44	44	44
VALEUR NETTE AU BILAN	353	409	338	391
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	2 009	2 398	1 990	2 289

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	2 041	2 398	2 022	2 289
Titres cotés	36	0	36	0
Total	2 077	2 398	2 058	2 289

Note 6 : Variation de l'actif immobilisé
Immobilisations financières

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	1 673	1	0	0	1 674
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(21)	(3)	6	0	(18)
Valeur nette au bilan	1 652	(2)	6	0	1 656
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	337	19	(1)	0	355
Avances consolidables	4	0	0	0	4
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(47)	(3)	0	0	(50)
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	44	0	0	0	44
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
Valeur nette au bilan	338	16	(1)	0	353
TOTAL	1 990	14	5	0	2 009

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	1 829	111	(124)	0	1 816
Amortissements et dépréciations	(635)	(117)	123	0	(629)
Valeur nette au bilan	1 194	(6)	(1)	0	1 187
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	592	26	(10)	0	608
Amortissements et dépréciations	(417)	(35)	8	0	(444)
Valeur nette au bilan	175	(9)	(2)	0	164
TOTAL	1 369	(15)	(3)	0	1 351

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	28	19
Comptes de stock et emplois divers	1	2
Débiteurs divers (2)	3 138	1 209
Gestion collective des titres Livret Développement Durable	0	0
Comptes de règlement	7	6
Valeur nette au bilan	3 174	1 236
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	631	969
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	2
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	628	410
Autres produits à recevoir	281	324
Charges constatées d'avance	197	131
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Charges à répartir	6	3
Autres comptes de régularisation	67	194
Valeur nette au bilan	1 812	2 033
TOTAL DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	4 986	3 269

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 2 136 M€ au 31/12/2011 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 362 M€ en décembre 2010).

Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements (1)	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées	1	1	(1)		1
Sur créances clientèle	1 177	594	(548)	(23)	1 200
Sur opérations sur titres	49	31	(20)		60
Sur valeurs immobilisées	80	6	(7)		79
Sur autres actifs	68	1	(66)		3
TOTAL	1 375	633	(642)	(23)	1 343

(1) dont effet de la désactualisation : - 23 millions d'euros

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	849				849	1	850	814
à terme	799	2 353	5 281	8 894	17 327	61	17 388	11 654
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 648	2 353	5 281	8 894	18 176	62	18 238	12 468

Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle
Note 10.1 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	30 213	0	0	0	30 213	12	30 225	27 460
Comptes d'épargne à régime spécial	32 068	754	1 265	882	34 969	404	35 373	32 511
à vue	27 620	0	0	0	27 620	397	28 017	24 973
à terme	4 448	754	1 265	882	7 349	7	7 356	7 538
Autres dettes envers la clientèle	8 286	37	2 016	0	10 339	14	10 353	7 787
à vue (1)	400	0	0	0	400	0	400	1
à terme	7 886	37	2 016	0	9 939	14	9 953	7 786
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	70 567	791	3 281	882	75 521	430	75 951	67 758

(1) les autres dettes envers la clientèle à vue étaient au 31/12/2010 incluses dans les comptes ordinaires créditeurs pour 187 M€ .

Note 10.2 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	72 473	64 464
Autres pays	3 048	3 000
Total en principal	75 521	67 464
Dettes rattachées	430	294
Valeur au bilan	75 951	67 758

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	56 163	52 698
Professionnels	1 291	1 253
Clientèle financière	8	13
Entreprises	17 042	12 606
Collectivités publiques	152	147
Autres agents économiques	865	747
Total en principal	75 521	67 464
Dettes rattachées	430	294
Valeur au bilan	75 951	67 758

Note 11 : Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire	0	0	1 616	4 262	5 878	128	6 006	5 837
Titres de créances négociables (1)	3 334	1 545	215	124	5 218	24	5 242	9 983
Emprunts obligataires	0	0	0	1 391	1 391	14	1 405	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	3 334	1 545	1 831	5 777	12 487	166	12 653	15 820

(1) Dont 400 M€ émis à l'étranger

Note 12 : Emprunts obligataires par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010
	Durée Résiduelle ≤ 1 an	Durée Résiduelle >1 an ≤ 5 ans	Durée Résiduelle > 5 ans	Total	Total
Euro	0	0	1 391	1 391	0
Taux fixe	0	0	1 391	1 391	0
Taux variable	0	0	0	0	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
Dollar	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
YEN	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
Total en principal	0	0	1 391	1 391	0
Taux fixe	0	0	1 391	1 391	0
Taux variable	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	0	0	1 391	1 391	0

Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	28	19
Comptes de règlement et de négociation	5	4
Créditeurs divers	591	483
Versements restant à effectuer sur titres	1	1
Valeur au bilan	625	507
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	393	767
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	491	428
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	1 145	794
Autres Charges à payer	702	752
Autres comptes de régularisation	70	55
Valeur au bilan	2 805	2 796
VALEUR TOTALE AU BILAN	3 430	3 303

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 : Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Pour engagements de retraite et assimilés	413	25	(56)	(75)	0	307
Pour autres engagements sociaux	0	0	0	0	0	0
Pour risques d'exécution des engagements par signature	101	46	0	(64)	0	83
Pour litiges fiscaux	1	0	0	(1)	0	0
Pour autres litiges	123	13	(2)	(7)	0	127
Pour risques pays (1)	2	1	0	0	0	3
Pour risques de crédit (2)	458	66	0	(86)	0	438
Pour restructurations (3)	6	0	0	0	0	6
Pour impôts	0	0	0	0	0	0
Sur participations	0	0	0	0	0	0
Pour risques opérationnels (4)	35	7	(4)	(8)	0	30
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	123	0	0	(27)	0	96
Autres	198	165	(25)	(26)	0	312
Valeur au bilan	1 460	323	(87)	(294)	0	1 402

(1) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 16 ci-après.

Note 15 : Epargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur (ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période),
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	211	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 138	4 235
Ancienneté de plus de 10 ans	2 785	3 042
Total Plans d'épargne-logement	7 134	7 277
Total Comptes épargne-logement	1 607	1 652
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	8 741	8 929

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	65	93
Comptes épargne-logement	275	324
Total encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	340	417

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11	15
Ancienneté de plus de 10 ans	77	99
Total Plans d'épargne-logement	88	114
Total Comptes épargne-logement	8	9
Total provision au titre des contrats épargne-logement	96	123

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	114		(26)	88
Comptes d'épargne-logement	9		(1)	8
Total provision au titre des contrats épargne-logement	123		(27)	96

Note 16 : Engagements sociaux – avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dette actuarielle au 31/12/N-1	516	685
Coûts des services rendus sur la période	10	10
Coût financier	12	16
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(24)	
Variation de périmètre	1	(23)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(63)	(174)
(Gains) / pertes actuariels	(43)	2
Dette actuarielle au 31/12/N	409	516

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus	10	10
Coût financier	12	16
Rendement attendu des actifs	(4)	(7)
Amortissement du coût des services passés		1
Gains / (pertes) actuariels nets	(13)	(1)
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(14)	
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	(9)	19

Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	182	208
Rendement attendu des actifs	4	7
Gains / pertes actuariels	(4)	4
Cotisations payées par l'employeur	1	0
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	0	(22)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(11)	(15)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	172	182

Variations de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	323	477
Cotisations payées par l'employeur	(7)	(0)
Variation de périmètre	7	(11)
Paievements directs de l'employeur	(45)	(160)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(37)	17
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N	240	323

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -3,6 %,
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,8 %.

Note 17 : Fonds pour risques bancaires généraux

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas de fonds pour risques bancaires généraux dans les comptes de LCL.

Note 18 : Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées								
Dettes subordonnées à terme	0	75	0	0	75	36	111	138
Euro	0	75	0	0	75	36	111	138
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	177	177	2	179	199
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	795	795	0	795	831
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	0	0	0	274	274	5	279	288
Euro	0	0	0	274	274	5	279	288
Valeur au bilan	0	75	0	1 246	1 321	43	1 364	1 456

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 67 M€ au 31 décembre 2011 contre 74 M€ au 31 décembre 2010.

Note 19 : Variation des capitaux propres (avant répartition)

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	1 848	185	0	1 090	0	0	459	3 582
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009	0	0	0	(456)	0	0	0	(456)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2009	0	0	0	459	0	0	(459)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2010	0	0	0	0	0	0	671	671
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2010	1 848	185	0	1 093	0	0	671	3 797
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010	0	0	0	(506)	0	0	0	(506)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2010	0	0	0	671	0	0	(671)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2011	0	0	0	0	0	0	624	624
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2011	1 848	185	0	1 258	0	0	624	3 915

(1) Dont 30 M€ de primes d'émission

Note 20 : Composition des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	3 915	3 797
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées et titres participatifs	1 364	1 456
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 279	5 253

Note 21 : Opérations effectuées en devises**Contributions par devise au bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	114 514	111 900	103 689	101 348
Autres devises	1 653	1 608	1 421	1 424
Valeur brute	116 167	113 508	105 110	102 772
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	2 174	3 490	2 327	3 301
Dépréciations	(1 343)		(1 364)	
Total	116 998	116 998	106 073	106 073

Note 22 : Opérations de change, emprunts et prêts en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Devises	28	27	39	39
Euros	27	28	39	39
Opérations de change au comptant	55	55	78	78
Devises	911	911	809	809
Euros	864	862	798	798
Opérations de change à terme	1 775	1 773	1 607	1 607
Prêts et emprunts en devises	23	23	11	11
Prêts et emprunts en devises	23	23	11	11
Total	1 853	1 851	1 696	1 696

Note 23 : Opérations sur instruments financiers à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	275 977	17 460	293 437	261 219
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	275 977	17 460	293 437	261 219
Swaps de taux d'intérêt	275 977	17 460	293 437	261 219
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	4 994	4 994	4 804
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	1 009
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	40
Vendus	0	0	0	40
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	0	0	507
Vendus	0	0	0	422
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	0	4 994	4 994	3 795
Options de swap de taux				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	1 923	1 923	1 898
Vendus	0	1 923	1 923	1 897
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	544	544	0
Vendus	0	544	544	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	30	30	0
Vendus	0	30	30	0
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Dérivés de Crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Total	275 977	22 454	298 431	266 023

Ne figurent pas dans cette note les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 23.1 et 23.2

Note 23.1 : Opérations sur instruments financiers à terme – encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	934	154	0	934	154	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	144 105	45 620	103 712	144 105	45 620	103 712	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	427	2 779	640	427	2 779	640	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	19	41	0	19	41	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	145 485	48 594	104 352	145 485	48 594	104 352	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	3 548	0	0	3 548	0	0	0	0	0
Sous-total	3 548	0	0	3 548	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	149 033	48 594	104 352	149 033	48 594	104 352	0	0	0

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	901	28	0	0	0	0	901	28	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	126 518	40 003	94 698	126 518	40 003	94 698	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	623	2 447	725	623	2 447	725	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	77	3	0	0	0	0	77	3	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	128 119	42 481	95 423	127 141	42 449	95 423	978	31	0
Swaps de devises	0	9	0	0	9	0	0	0	0
Opérations de change à terme	3 214	0	0	3 214	0	0	0	0	0
Sous-total	3 214	9	0	3 214	9	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	131 333	42 490	95 423	130 355	42 459	95 423	978	31	0

Note 23.2 : Instruments financiers à terme – juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels
Futures	0	0	0	0	0	0
Options de change	10	10	1 088	2	2	929
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	4 953	6 811	293 437	2 803	3 756	261 219
Forward taux	0	0	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	13	13	3 846	11	11	3 795
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnels sur actions et indices	5	5	60	6	5	80
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Sous-total	4 981	6 839	298 431	2 822	3 774	266 023
Swaps de devises	0	0	0	0	0	9
Opérations de change à terme	47	46	3 548	32	31	3 214
Sous-total	47	46	3 548	32	31	3 223
TOTAL GENERAL	5 028	6 885	301 979	2 854	3 805	269 246

Note 23.3 : Information sur les Swaps
Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)		15 557	260 420	17 460

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Note 24 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés
Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 003	68	1 071	188	144	332
Risques sur les autres contreparties	342	67	409	206	62	268
Total avant effet des accords de compensation	1 345	135	1 480	394	206	600
Dont risques sur contrats de :						
Taux d'intérêt, change et matières premières	1 343	134	1 477	390	205	595
Dérivés actions et sur indices	2	1	3	4	1	5
Total avant effet des accords de compensation	1 345	135	1 480	394	206	600
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation (1)	992	0	992	175	0	175
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	353	135	488	219	206	425

* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Note 25 : Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	23 976	23 148
Engagements de financement	16 774	15 876
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 845	120
Engagements en faveur de la clientèle	13 929	15 756
Ouverture de crédits confirmés	12 282	14 086
- Ouverture de crédits documentaires	161	197
- Autres ouvertures de crédits confirmés	12 121	13 889
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 647	1 670
Engagements de garantie	7 202	7 272
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 494	1 384
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	155	115
Autres garanties	1 339	1 269
Engagements d'ordre de la clientèle	5 708	5 888
Cautions immobilières	29	9
Garanties financières	1 731	1 772
Autres garanties d'ordre de la clientèle	3 948	4 107
Engagements reçus	55 148	51 912
Engagements de financement	6 706	6 290
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 705	6 285
Engagements reçus de la clientèle	1	5
Engagements de garantie	48 442	45 622
Engagements reçus d'établissements de crédit	46 065	43 388
Engagements reçus de la clientèle	2 377	2 234
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	0	0
Autres garanties reçues	2 377	2 234

Note 26 : Actifs donnés et reçus en garantie

Les principales créances apportées en garantie par LCL sont enregistrées au hors-bilan dans le poste « Autres engagements donnés » et concernent :

- les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque de France pour 6 705 millions d'euros,
- les crédits à l'habitat auprès de la CRH à hauteur de 8 540 millions d'euros,
- les crédits immobiliers dans le cadre d'opérations de refinancement avec la S.F.E.F et C.A.CB pour 10 086 millions d'euros.

De plus, 2 136 millions d'euros ont été déposés auprès de CA-CIB dans le cadre des opérations de collatéralisation sur les instruments financiers à terme.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie en cours de période

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de LCL.

Note 27 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4 235	3 818
- sur opérations avec les établissements de crédit	524	493
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	3 705	3 319
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	6	4
- produits nets sur opérations de macro-couverture		
- sur dettes représentées par un titre		
- autres intérêts et produits assimilés		2
Intérêts et charges assimilés	(2 313)	(1 773)
- sur opérations avec les établissements de crédit	(488)	(343)
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	(1 243)	(904)
- charges nettes sur opérations de macro-couverture	(225)	(239)
- sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- sur dettes représentées par un titre	(357)	(287)
- autres intérêts et charges assimilés	(0)	(0)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	1 922	2 045

(1) Le montant des charges et produits d'intérêt relatifs à des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 67 M€, il était de 74 M€ au 31 décembre 2010.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28 : Revenus des titres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des titres à revenus fixes	6	4
Titres de placement	5	3
Livret Développement Durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres	1	1
Revenus des titres à revenus variables	34	44
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	34	43
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	1
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	40	48

Note 29 : Produit net des commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	10	(2)	8	11	(16)	(5)
Sur opérations internes au Crédit Agricole						
Sur opérations avec la clientèle	659	(48)	611	672	(53)	619
Sur opérations sur titres	1	(0)	1	2		2
Sur opérations de change	3		3	3	(0)	3
Sur opérations sur instruments financiers à terme et Autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	1 186	(218)	968	1 178	(156)	1 023
Provisions pour risques		(20)	(20)	10		10
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	1 859	(288)	1 571	1 876	(225)	1 651

(1) dont prestations d'assurance-vie : 272 M€

Note 30 : Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	(0)	(0)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	6	3
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	6	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	12	3

Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	(14)	4
Dotations aux dépréciations	(16)	(10)
Reprises de dépréciations	2	14
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	44	1
Plus-values de cession réalisées	47	11
Moins-values de cession réalisées	(3)	(10)
Solde des opérations sur titres de placement	30	5
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations ou reprise nette aux dépréciations		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(0)	
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	(0)	
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(0)	
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	30	5

Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	30	30
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	11	10
Reprises de provisions	23	3
Autres produits d'exploitation bancaire	64	43
Charges diverses	(44)	(44)
Quote part des opérations faites en commun	(32)	(22)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(5)	(2)
Autres charges d'exploitation bancaire	(81)	(68)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(17)	(25)

Note 33 : Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(748)	(846)
Charges sociales :	(352)	(362)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(103)	(100)
Impôts et taxes sur rémunérations	(143)	(120)
Total des charges de personnel	(1 346)	(1 428)
Refacturation et transferts de charges de personnel	29	27
Frais de personnel nets	(1 317)	(1 401)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(73)	(68)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(918)	(944)
Total des charges administratives	(991)	(1 012)
Refacturation et transferts de charges administratives	29	27
Frais administratifs nets	(962)	(985)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(2 279)	(2 385)

Effectif en fin de période**Effectif par catégorie**

	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	7 963	7 683
Non-cadres	12 149	12 217
TOTAL	20 112	19 900
Dont : Personnel mis à disposition	250	306

Note 34 : Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	(832)	(628)
Dépréciations sur créances douteuses	(595)	(279)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(237)	(349)
Reprises des provisions et dépréciations	810	584
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	554	355
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	256	229
Variation des provisions et dépréciations	(22)	(44)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(60)	(45)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(199)	(305)
Décote sur prêts restructurés	(5)	(5)
Récupérations sur créances amorties	10	38
Autres pertes		
Coût du risque	(276)	(361)

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses : 109 M€

(2) Dont utilisées en couverture de risques provisionnés au passif : 17 M€

Note 35 : Résultat net sur actifs immobilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations	(6)	(1)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(6)	(1)
Reprises des dépréciations	5	13
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5	13
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1	12
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	12
Plus-values de cession réalisées	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Moins-values de cession réalisées	(0)	(10)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(0)	(10)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cession	(0)	(10)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(0)	(10)
Solde en perte ou en bénéfice	0	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cession	3	3
Moins-values de cession	(0)	(0)
Solde en perte ou en bénéfice	3	3
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	3	5

Note 36 : Charges et produits exceptionnels

LCL n'a pas comptabilisé d'opérations en résultat exceptionnel sur l'exercice 2011.

Note 37 : Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Néant.

Note 38 : Affectation des résultats

Le Conseil d'administration propose de distribuer un montant de 549 020 836,98 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 74 654 096,43 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,54 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du CGI.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 4 mai 2012.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution (€)	Dividende net par action (€)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2008	356 506 537	520 499 544,02	1,46	520 499 544,02
2009	356 507 037	456 329 007,36	1,28	456 329 007,36
2010	356 507 037	506 239 992,54	1,42	506 239 992,54

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France.

Note 39 : Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs

LCL ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 40 : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	
	PWC	Mazars
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
- LCL	360	360
- Filiales intégrées globalement		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes		
- LCL	10	0
- Filiales intégrées globalement		
Total	370	360

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 16 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.
- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées et les provisions pour risques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 12 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Pricewaterhousecoopers Audit

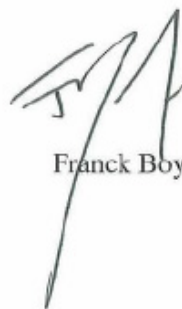


Pierre Clavié



Catherine Pariset

MAZARS



Franck Boyer



Anne Veaute

ATTESTATION DU RESPONSABLE

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris le 12 avril 2012



Olivier Nicolas

Directeur Finance & Grands institutionnels